L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1589 - VENDREDI 31 JUILLET 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Quads KYMCO



• MXU 550 i T3B, 31 cv à partir de 5 582 €HT

• MXU 700 i T3B, 39 cv à partir de 6 582 €HT

À découvrir chez votre distributeur

MALECOT POIRIER AGRI

Varennes Vauzelles
03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire - Crézancy
Ligny le Chatel

Betteraves

Quand la jaunisse fait broyer du noir



Photo : ministère de l'Agriculture

Si la culture de la betterave sucrière a beaucoup diminué en vingt ans en Bourgogne, elle subsiste dans le nord de l'Yonne où 150 agriculteurs en vivent encore. Mais pour combien de temps ? Les attaques de jaunisse virale véhiculée par des pucerons sont d'une telle ampleur que nombre d'exploitants s'interrogent sur la pertinence de poursuivre dans cette filière. La récolte 2020 s'annonce catastrophique et le secteur réclame les moyens de mieux protéger la betterave contre les pucerons. Le 28 juillet, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie a déclaré qu'il travaillait sur deux options face au problème : changer la loi de 2016 sur les néonicotinoïdes, ou soutenir financièrement la filière.

Page 13

Côte d'Or

› Récolte de moutarde

Ça pique !



Nièvre

› Fenaison

Une année à oublier



Yonne

› Vendanges 2020

Vers une main-d'œuvre plus locale

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

GAMME RAFAL
Maitrisez votre tonnage / ha

Boitier X Control pour contrôler
- la densité de produit,
- le dosage/ha
- et la largeur d'épandage



8 modèles de 10 à 21,5 m³

ETA La Vallée de Channy- 58150 Garchy

Secteurs d'épandage :
Nièvre - Yonne
Loiret - Cher
Indre



Semis de précisions, Épandage :
Compost, fumier Calcaire, scories...
Jean-Baptiste Mourlon - 07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or

04 • Circuits courts : L'idée du surgelé
05 • Abreuvement des bovins : Une solution tombée du ciel
06 • Productions végétales : Le blé tient ses promesses

Nièvre

07 • Fenaison : Une année à oublier
08 • Faune sauvage : Un document pour améliorer la biodiversité
09 • Apprentissage : les nouveautés de la rentrée 2020

Yonne

10 • Moissons : Une perte de 20 % en blé par rapport aux dernières années
11 • Vendanges 2020 : Vers une main-d'œuvre plus locale
12 • Cornichons : L'art de la cueillette

Région - France Monde

13 • Betteraves : Une filière face à l'impasse technique

Filières

14 • Cultures Colza : Pousser à l'automne pour résister aux insectes
15 • Cultures Orges d'hiver : Un tournant avec la tolérance JNO
16 • Viticulture Vendanges : Le Contrat Saisonnier Vendanges

Infos Services

17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
20-24 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Ruralité

Jeunes femmes des villes, jeunes femmes des champs

Alors que le gouvernement vient de nommer un nouveau secrétaire d'État à la Ruralité, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), vient de publier une étude soulignant les inégalités de formation et d'emploi entre les jeunes femmes rurales et leurs homologues urbaines.


Photo : Réussir

Si l'on en croit l'étude que la Drees a rendue publique fin juillet, il existe bien d'un côté les femmes des villes et de l'autre, celle des champs que de nombreuses caractéristiques semblent différencier. La Drees s'est basée sur des statistiques de 2014 pour réaliser cette étude sur les jeunes femmes, âgées de 18 à 24 ans. Celles-ci représentent 45 % de cette strate d'âge habitant à la campagne contre 50 % pour celles qui habitent en ville. *« Parmi les jeunes issus du monde rural, les femmes quittent plus souvent leurs territoires que les hommes à ces âges »*, expliquent les statisticiens. Ils remarquent aussi que fin 2014, 46 % des jeunes femmes rurales étaient en cours d'études contre 55 % pour leurs alter ego urbaines. Les premières (47 %) visent d'ailleurs *« des études plus courtes »* (Bac +3) que les secondes (35 %). Ce phénomène s'explique en partie *« par la structure de l'emploi dans les territoires ruraux, caractérisée par une demande d'emploi peu qualifiée […] source d'une ambition professionnelle plus limitée »*, explique l'étude. Les jeunes citadines visent un Bac +5 qui leur donnerait plus aisément un poste à responsabilité avec de meilleures opportunités de rémunération. Cela étant, après leurs études, les jeunes femmes rurales trouvent aussi souvent un emploi (59 %) que les urbaines (61 %) mais moins que les jeunes hommes ruraux (64 %) *« ce qui peut s'expliquer, en partie par des choix différenciés de formation ainsi que par un tissu d'emplois aggravant la ségrégation professionnelle »*, toutes choses égales par ailleurs, tient à préciser la Drees.

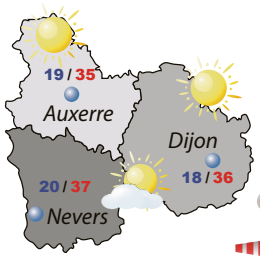
Plus de précarité

Il n'en reste pas moins que les jeunes femmes ont des emplois plus précaires (à durée déterminée, aidé, intérim.) à la campagne (41 %) qu'à la ville (34 %), avec des horaires plus irréguliers : *« 30 % des jeunes rurales n'ont pas d'horaires de travail fixes contre 24 % des jeunes urbaines »*, indique la note.
Par ailleurs, les femmes des territoires ruraux vivent plus souvent en couple, à âge identique (43 %), qu'en milieu urbain (30 %) et doivent assumer une vie de famille plus rapidement. Elles déclarent aussi dépenser autant d'argent que celle des villes pour leurs loisirs mais *« davantage pour des activités sportives et deux fois moins pour voyager à l'étranger »*, rapporte la Drees qui explique cette tendance par le fait qu'en zone rurale *« l'accessibilité plus faible […] à des moyens de transport internationaux peut limiter la possibilité de partir en voyage »*. Cependant, les jeunes rurales déclarent aussi moins souvent se priver de loisirs (livres, ordinateur, tablette, sorties culturelles…) que les jeunes urbaines. *« Elles sont 62 % à ressentir au moins une privation contre 70 % chez les urbaines »*. Finalement, selon cette étude, les jeunes femmes rurales seraient moins favorisées qu'en ville. Voilà de quoi donner un peu de grain à moudre au nouveau secrétaire d'État à la Ruralité, Joël Giraud. ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 31 Juillet

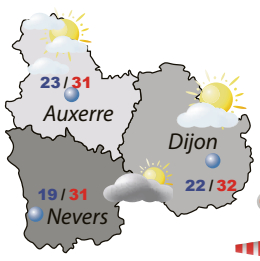


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 33 à 36°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Ignace
Soleil : 06h25 - 21h30
Lune : 19h25 - 02h54

Samedi 1 Août



Beau temps
Une belle journée s'annonce, avec quelques nuages de beau temps. Les vents seront modérés.

T° mini : 22 à 24°C
T° maxi : 28 à 32°C
Vents : Ouest 20 km/h

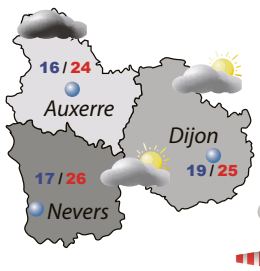
Saint Alphonse
Soleil : 06h26 - 21h29
Lune : 20h24 - 03h44

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 2 Août



Nuageux
Un temps très nuageux s'annonce, avec de timides éclaircies par endroits.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Julien
Soleil : 06h28 - 21h27
Lune : 21h11 - 04h42

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 Août au Mercredi 5 Août

Un ciel bien nuageux en perspective.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C — T° maxi : 28 à 30°C

Du Jeudi 6 Août au Dimanche 9 Août

Le ciel restera nuageux et le soleil bien timide.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C — T° maxi : 32 à 34°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Climat

Nécessaires adaptations à l'évolution pour les filières végétales

Dans toutes les filières le changement climatique oblige les agriculteurs à s'adapter. Vendanges plus précoces, choix de variétés plus rustiques et plus résistantes au stress hydrique, présence de ravageurs plus au nord… Autant de constats réclamant des ajustements quotidiens de la part des professionnels et du travail aux techniciens qui tentent de répondre au mieux à leurs besoins.



Le viticulteur isérois Nicolas Gonin constate cette année une précocité de trois semaines sur les vendanges de ces cépages locaux tardifs.

«Aujourd'hui, une exploitation qui n'a pas d'irrigation ne peut pas exister chez nous. Même les terrains profonds de la Dombes, qui ont plus de réserve dans le sol, n'arrivent pas à fournir l'eau nécessaire à la plante». Pierre Bouvier, céréalier à Balan dans l'Ain a constaté, il y a une quinzaine d'années, les premiers signes du changement climatique. Cette zone très aride, érodée par les glaciers alpins, a laissé un terrain recouvert de graviers juste en dessous des premières couches du sol. Le manque de pluie le rend encore plus séchant. Pour pallier ce problème, le céréalier a augmenté petit à petit ses surfaces en blé. Malgré le fait que cette culture craigne les fortes chaleurs, *«elle nous permet néanmoins d'avoir un peu plus de souplesse dans l'irrigation. On l'arrose moins et beaucoup plus tôt que les autres cultures. Dans un souci d'économie et en anticipation à d'éventuelles restrictions en eau, nous optons pour des variétés de céréales plus précoces»*, explique-t-il. Pierre Bouvier a moissonné ses blés fin juin, *«au lieu de mi-juillet auparavant»*. Signe incontestable de l'avancée des stades végétatifs. *«Cela n'est pas normal mais nous sommes de plus en plus nombreux à attaquer les semis fin mars au lieu de début avril…»*. Le changement climatique joue aussi sur le pourcentage d'humidité de la plante. *«Historiquement, nous ramassions nos blés autour de 28 % d'humidité. Il y a deux ans nous avons ramassé à 17 % de moyenne. Cela faisait des années que nous n'avions pas ramassé aux normes (15 % d'humidité) avec des besoins en séchage très réduits. Ce qui nous a permis de faire quelques économies sur nos factures d'énergie»*.

Des ravageurs qui remontent vers le nord

«Nous constatons que les cycles végétatifs ont tendance à se raccourcir. Nous choisissons donc plus souvent des variétés précoces mais aussi plus rustiques et tolérantes à la sécheresse en fin de cycle, mais il faut toujours trouver le juste équilibre entre les critères de résistance aux maladies et les débouchés possibles pour les cultures… Le choix d'une variété est toujours multifactoriel», explique Prune Farque, responsable du service agronomique grandes cultures de Valsoleil et de la coopérative Drômoise des céréales (CDC). C'est particulièrement le cas dans le secteur de la Drôme des Collines où le terrain est sableux et superficiel et l'accès à l'irrigation difficile. *«Ici, l'impact du réchauffement climatique peut avoir des conséquences économiques très fortes»*, précise-t-elle. Côté ravageurs, le climat chaud qui remonte vers le nord, voit leur présence s'installer là où il y a quelques années personne ne les avait encore observés. *«C'est le cas de la pyrale du maïs. Habituellement, dans nos départements, on ne trouvait que la monovoltine (une seule génération par an). Nous commençons à trouver la bivoltine et la trivoltine qui se reproduisent désormais deux à trois fois par an»*. L'hiver étant raccourci, les orges, eux, ont vu arriver une population de pucerons sur une plus longue période, une pression expliquée en partie par le retrait du Gaucho, un néonicotinoïde désormais interdit pour lutter contre leur prolifération. En Nord Isère, celui qui avait décidé de sublimer les cépages anciens pour *«donner du sens à son métier»* est aujourd'hui plutôt satisfait de son choix. Nicolas Gonin, vigneron à Saint-Chef, a tout misé sur les cépages locaux de deuxième et troisième époques adaptés depuis plusieurs siècles à ce territoire.

Des vignes résistantes

À l'heure où ses confrères, cultivant des cépages modernes, ont tendance à vendanger de plus en plus tôt, il affirme *«être plutôt bien loti»*. S'il vendangera, lui aussi, cette année trois semaines en avance, en faisant le choix d'implanter des cépages locaux robustes comme le servanin, dans des parcelles enherbées, le viticulteur observe des *«vignes vigoureuses et résistantes, notamment à la sécheresse»*. *«Il y a quinze ans, le changement climatique, on en parlait très peu. Je n'ai pas fait ce choix pour cette raison mais je me rends compte aujourd'hui que ça me sert aussi à lutter contre le réchauffement et à garder des dates de vendanges pas trop précoces»*.

Les cépages locaux et tardifs comme le bia blanc, le séreneze ou le chany gris, pas encore réinscrits au catalogue officiel des variétés de vigne, représentent selon lui de bonnes opportunités pour moins subir les aléas climatiques.

ALISON PELOTIER

Brèves

Foncier Un fonds pour réhabiliter les friches industrielles

À l'occasion du cinquième conseil de défense écologique, le 27 juillet, la nouvelle ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a annoncé, dans les colonnes du quotidien Le Monde, la création d'un *«fonds de plusieurs centaines de millions d'euros pour réhabiliter des centaines d'hectares de friches industrielles»*, dans le cadre du plan de relance. Elle annonce par ailleurs la reprise de l'objectif proposé par la Convention citoyenne de *«diviser par deux la bétonisation dans la prochaine décennie»*. Dans le cadre du plan biodiversité présenté à l'été 2018, le gouvernement poursuit déjà un objectif de *«Zéro artificialisation nette»* (ZAN). La ministre est par ailleurs revenue sur l'application du moratoire sur les zones commerciales en périphérie des villes, annoncé par le Premier ministre : *«Avant la coupure estivale, nous enverrons une circulaire aux préfets pour leur demander de veiller scrupuleusement à cette question d'artificialisation dans les dossiers d'autorisation commerciale»*, annonce-t-elle. *«Sur tous les nouveaux projets susceptibles de détruire des terres agricoles ou des espaces naturels, ils saisiront la commission nationale d'aménagement commercial»*.

Melon Une production en rebond malgré des surfaces en baisse

La production de melons en 2020 augmenterait de 8 % (à 260 476 tonnes) par rapport à 2019 et de 1 % par rapport à la moyenne quinquennale, selon les prévisions d'Agreste dans sa note infos rapides du 24 juillet. Et ce, malgré le fait que les surfaces plantées (11 899 ha) soient en recul de 5 % par rapport à l'an dernier, et de 10 % par rapport à la moyenne 2015-2019. Cette augmentation globale de la production intervient *«après deux années consécutives de baisse»*, souligne Agreste. Les rendements s'annoncent *«en progrès»* en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine tandis que la production est en recul dans le Centre-Ouest en partie à cause des récents aléas climatiques. Côté consommation, le marché du melon cultivé en France est *«peu dynamique»* à cause d'une météo en demi-teinte. Bien qu'en juin les prix soient supérieurs de 3 % à la moyenne quinquennale, ils sont en recul de 15 % par rapport à 2019. Par ailleurs la concurrence espagnole sur ce légume est *«bien installée»*, même si les importations ont baissé en avril (-4 %) et mai (-11 %) alors qu'elles augmentaient depuis le début d'année. Ainsi le solde déficitaire de la balance commerciale du melon *«se replie légèrement de 5 % sur un an»*, conclut la note.

Phyto L'Anses liste les impasses techniques bénéficiant d'un statu quo des usages

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a listé, le 23 juillet, les impasses techniques concernant la sortie du glyphosate *«qui nécessitent de conserver les usages tels qu'ils sont prévus aujourd'hui»*, selon le DG Roger Genet. En viticulture, il s'agit des *«situations non mécanisables - les terrains caillouteux, en forte pente (…) - la destruction des adventices vivaces»*. En grandes cultures, les impasses techniques paraissent *«assez limitées»*, a-t-il affirmé lors de son audition à l'Assemblée nationale : la lutte obligatoire, la destruction des adventices vivaces. Quant à l'agriculture de conservation des sols (ACS), pour laquelle une exemption à l'interdiction du glyphosate est envisagée jusqu'au sommet de l'État, Roger Genet a expliqué que l'ACS *«n'a pas de définition qui permet, dans une autorisation de mise sur le marché, d'être ciblée comme dérogatoire»*. Mais à ses yeux, *«la limitation des quantités à l'hectare doit permettre de répondre, pour les exploitations concernées, au maintien des usages»*.



Circuits courts

L'idée du surgelé

Une ferme de Beurey-Bauguay commercialise des steaks hachés surgelés depuis le 15 juillet.

La vente directe démarre sur des chapeaux de roue au Gaec de Sous la Velle. Pas moins de sept bovins ont été transformés et écoulés au cours de sa première année, douze autres l'ont été durant la campagne suivante. Cet élevage de l'Auxois compte une centaine de vaches charolaises et propose déjà une large gamme de produits à ses clients, tels que des colis de viande de 5 et 10 kg, des terrines, des tartinades, des saucissons, de la viande de bœuf séchée sans oublier de très bonnes pièces à griller durant l'été. Des colis d'agneau sont aussi au menu, une petite troupe ovine étant aussi élevée à Beurey.

Une grande nouveauté

Un autre produit vient de faire son apparition sur la carte de la ferme, comme l'indiquent Sylvain et Rosine Mallet : *«Jusqu'à présent, seules nos jeunes vaches et génisses étaient transformées. L'idée était de valoriser aussi quelques vaches de réforme, notamment les pièces des avants. Nous avons pensé au steak haché, qui est peu répandu sous la forme surgelée dans les circuits courts fermiers. Ce produit offre la possibilité aux consommateurs, notamment actifs, de manger à tout moment de la qualité et du local, en ne passant pas beaucoup de temps en cuisine. Parents de deux enfants, nous sommes nous-mêmes concernés par cette contrainte de temps»*.

En vente en supermarché

Le couple côte-d'orien a déjà démarché les Super U de Venarey-Les Laumes, Sombernon et Gevrey-Chambertin pour la commercialisation de leur produit, qui comprend huit steaks de 120 grammes vendus au prix de 14,50 euros.

Cette viande est également disponible aux mêmes endroits que les autres mets du Gaec, à savoir le marché de Saulieu le samedi matin, le marché du terroir organisé chaque vendredi soir chez Jean-Baptiste Goulier à Marcilly-Ogny, à la Ferme de la Motte Giron à Dijon ainsi que chez deux restaurateurs à Arnay-le-Duc et Thoisy-la-Berchère. *«Nos produits sont aussi proposés au drive fermier de Dijon depuis peu. Nous sommes aussi adhérents au réseau Bienvenue à la ferme depuis quelques jours»*, ajoute Rosine Mallet, bénévole sur le Gaec, qui a fait appel aux talents de graphiste de sa sœur pour une conception très personnalisée de l'emballage du produit.



Sylvain et Rosine Mallet se sont lancés dans les circuits courts il y a deux ans.

Une phase test

Le Gaec de Sous la Velle travaille avec l'atelier de découpe Seléviandes, basé à Saint-Rémy en Saône-et-Loire, et avec un second prestataire spécifiquement pour les steaks hachés. *«Nous ne sommes qu'au démarrage de cette nouvelle activité, nous attendons d'avoir un peu plus de recul pour voir comment nous allons procéder et évoluer. Pour les stocks, nous ne savons pas encore s'il nous faut 100 kg ou une tonne ! Une seule bête a été tuée pour l'instant»*, observe Sylvain Mallet. L'exploitation de Beurey, dans laquelle travaille également Brigitte Bizouard, reçoit le public à domicile pour retirer les commandes. Une ancienne écurie sera prochainement aménagée pour améliorer le confort des clients, assurer les ventes et stocker la viande dans une chambre froide. Contact : 06 30 07 32 13, www.fermedesouslavelle.com et page Facebook *«La ferme de Sous la Velle»*.

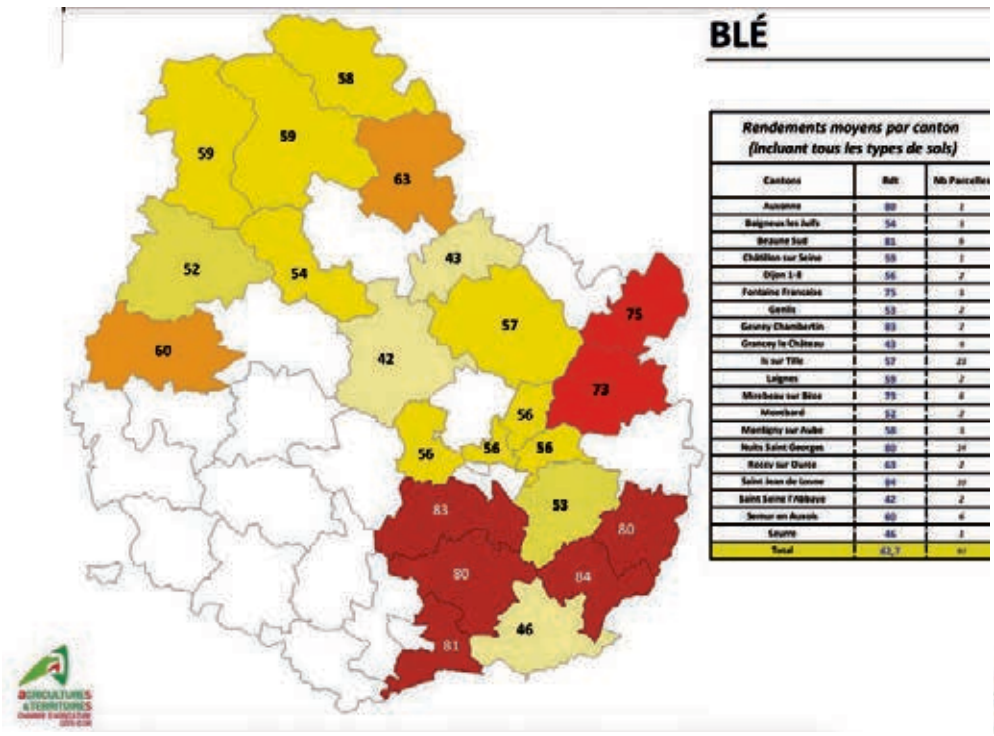
AG

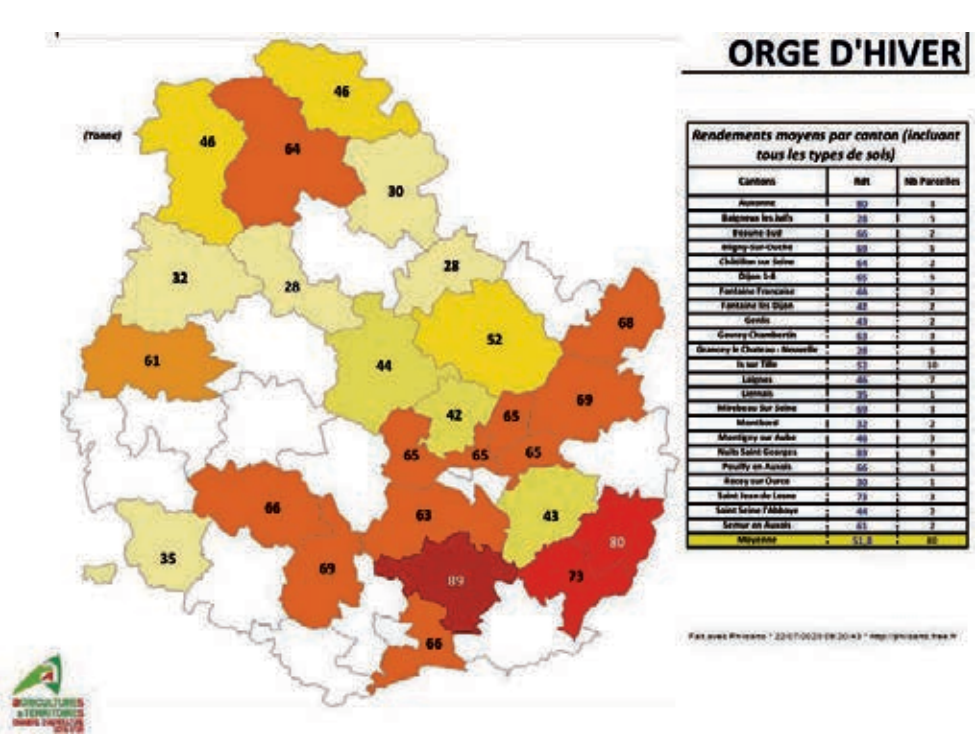
Moissons

Des cartes se dessinent

Du simple au triple en orges d'hiver, du simple au double en blé : les moissons sont encore très hétérogènes cette année en Côte-d'Or, d'après des cartes de rendements réalisées par la Chambre d'agriculture. Celle-ci recueille les résultats des exploitants sous forme de volontariat, par le biais d'une enquête moisson. Les cantons où n'apparaît aucun résultat n'ont pas encore eu de remontées terrain, une moyenne est mentionnée dès lors que le rendement d'au moins une parcelle est renseigné. Un rendement départemental de 51,8 q/ha est pour l'instant enregistré en orge d'hiver. Pour le blé, celui-ci s'élève à 62,7 q/ha.

Les agriculteurs qui souhaitent participer à cette enquête peuvent se procurer un formulaire sur www.cote-dor.chambagri.fr ou le demander à Pauline Allard, conseillère grandes cultures (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr).





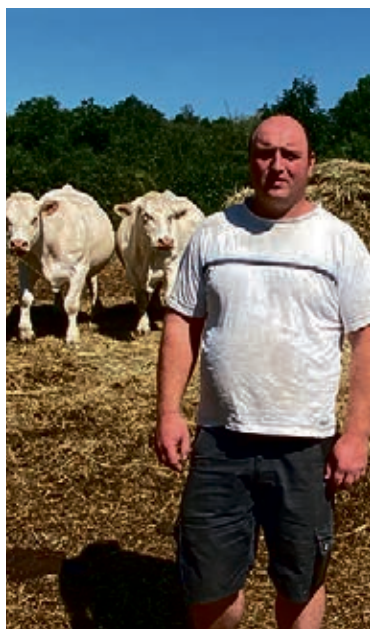
Abreuvement des bovins

Une solution tombée du ciel

Un éleveur partage ses motivations à investir dans une citerne qui récupère l'eau de pluie.



Près de 30 000 litres sont transportés tous les deux jours aux animaux, dans les périodes les plus critiques de l'été.



Ludovic Lelong, dans le canton d'Arnay-le-Duc, va utiliser l'eau ruisselant sur le toit de son bâtiment pour abreuver ses bovins.

La sécheresse de 2019 aura été l'épisode de trop pour Ludovic Lelong, agriculteur à Champignolles : *«J'ai trop galéré dans l'abreuvement des bêtes, il fallait faire quelque chose pour me faciliter la tâche, cela faisait un petit moment que j'y réfléchissais. Je passe déjà beaucoup de temps à emmener de l'eau aux vaches sur mon parcellaire très morcelé, réparti sur 13 communes»*. Ce jeune homme de 35 ans a décidé d'investir dans une citerne qui se remplira à l'eau de pluie, pour gagner du temps, de l'argent et de la sécurité dans ses approvisionnements : *«avec cet équipement en forme de poche souple, je devrais toujours me rendre dans les prés concernés pour abreuver les animaux, mais je n'aurai plus à aller chercher de l'eau en amont, dans les quelques endroits où il en reste. Un de mes rares puits qui alimente encore nécessite presque une journée entière pour remplir une tonne de 4 000 litres… Ce n'était plus possible de continuer ainsi. La poche que je vais faire installer à proximité de mon bâtiment sera en hauteur, il devrait y avoir une pression suffisante pour assurer un remplissage relativement rapide de la tonne à eau. En conséquence, j'utiliserai beaucoup moins de gazole pour me déplacer et pomper. Ma facture d'eau du réseau est en augmentation depuis deux ans : des économies seront permises avec ce dispositif qui devrait être vite amorti»*.

Subvention du Département

L'installation de Ludovic Lelong devrait être mise en place courant septembre. À cause du coronavirus celle-ci n'a pas pu l'être avant le début de l'été : *«c'est bien dommage mais c'est ainsi. Cela aurait pu m'aider en conséquence durant cette période qui s'annonce encore très sèche. Par chance, j'alimente et abreuve les animaux aux prés avec plus d'un mois de retard par rapport à l'an passé, c'est déjà ça»*. Une contenance de 200 m3 a été retenue pour la citerne : *«j'ai contacté la Chambre d'agriculture pour quelques conseils et j'ai appris que cet équipement pouvait faire l'objet d'une aide du Conseil départemental. La Chambre se charge du dossier, c'est une satisfaction. Une autre bonne surprise vient du coût initial de cette citerne, qui ne dépasse que très légèrement les 2 000 euros, je m'attendais à un prix plus important»*. Ludovic Lelong dispose d'une toiture conséquente pour récupérer son eau : *«la surface au sol est de 500 m², le système de chéneaux viendra jusqu'à la cuve. Je connais un éleveur qui a une poche de 10 m³ qui se remplit avec seulement 4 mm de précipitations, sachant que sa toiture est du même type. J'ai tout de même intégré l'achat d'un surpresseur dans mon devis, au cas où la réserve ne se remplisse pas intégralement toute seule. Cette eau me servira aussi pour abreuver les bêtes durant l'hiver, sous le bâtiment, dans lequel il me manque un peu de pression. Ce n'est pas l'objectif premier mais cette installation peut aussi servir de réserve en cas d'incendie»*. L'éleveur va faire installer, par la même occasion et sur le même principe, une cuve enterrée de 10 m3 pour le nettoyage de ses différentes machines.

AG

Ressources en eau

Les éleveurs accompagnés

François Sauvadet et Gilles de Montalembert, présidents respectifs du Conseil départemental et du Syndicat des eaux et de services de l'Auxois-Morvan (Sesam) ont assisté, début juillet, au remplissage d'une citerne mobile à Marcilly-et-Dracy, de retour de sa tournée de livraison à Boussey. Cette citerne vise principalement à venir en aide aux éleveurs pour l'approvisionnement de leurs animaux, et ponctuellement de communes en difficulté d'approvisionnement qui en feraient la demande.

Cet équipement s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence contre la sécheresse votée par le Conseil départemental réuni en session extraordinaire en septembre 2019. Dans un contexte de déficit pluviométrique récurrent et de raréfaction de la ressource en eau, le Département et le Sesam ont décidé de travailler main dans la main pour accompagner les éleveurs et les communes de l'Auxois-Morvan dans leur recherche d'un approvisionnement de secours en eau.

Dans cette optique, trois citernes mobiles de 14 000 litres et une citerne souple de 15 000 litres ont été acquises par le Sesam, avec l'aide financière du Département, à hauteur de 50 % des dépenses. Ces citernes sont transportables par camion et acheminées, à la demande des éleveurs et parfois des maires, là où le besoin s'en fait ressentir. Le Sesam a souhaité acquérir ces cuves d'un volume intermédiaire afin de pouvoir les transporter partout. Le camion permet d'acheminer une cuve de 14 000 litres et une remorque peut y être attelée, elle-même, dotée d'une cuve identique, permettant ainsi de déplacer 28 000 litres d'eau. La cuve peut être déposée à l'arrière du camion grâce à un bras hydraulique, et laissée plusieurs jours dans un pré pour abreuver les bêtes. Le système présente plusieurs avantages d'ordre pratique mais aussi économique pour le Sesam. Une cuve permet ainsi d'alimenter en eau un pré avec 40 vaches pendant quatre jours.



Ces citernes *«représentent une réponse concrète et immédiate aux besoins des exploitants et des habitants, afin d'assurer l'un des objectifs principaux de la nouvelle Stratégie départementale de l'eau, à savoir garantir un accès pérenne à l'eau, partout et pour tous les usages»*.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Productions végétales

Le blé tient ses promesses

Un jeune agriculteur de l'Auxois dresse le bilan de ses moissons, plutôt positives grâce au blé.

Le blé portait les plus beaux espoirs de cette moisson 2020, il n'a visiblement pas déçu. En tout cas pas sur l'exploitation de Mickaël Roze à Chazilly. Ce jeune exploitant de 33 ans signe sa plus belle récolte dans cette culture depuis son installation en 2013, avec un rendement final de 80 q/ha dans l'unique variété Absalon. La qualité est également au rendez-vous avec un taux de protéines à 12 % et un PS variant de 80 à 83 points. *«C'est effectivement une belle surprise»*, commente le Côte-d'orien, qui rappelle les conditions très favorables de la fin du cycle végétatif. C'est une autre satisfaction de l'année : ses parcelles de blé n'ont guère été impactées par les importantes populations de sangliers, responsables de 8 ha de dégâts l'an passé.

Augusta limite la casse

Dans ses orges d'hiver, Mickaël Roze obtient une moyenne de 65 q/ha. Un résultat qui semble largement le contenter : *«ce n'était vraiment pas gagné d'avance au vu des conditions très sèches du printemps. Aussi, par chance, j'avais semé assez tard à l'automne et les cultures n'ont pas croisé le chemin des pucerons. Cette récolte n'a toutefois pas été si facile que ça à réaliser, à cause des grains verts qui sont apparus après le retour des pluies de mai et juin»*. L'exploitant de Chazilly cultive uniquement la variété fourragère Augusta depuis cette année : *«je n'ai pourtant pas d'animaux, contrairement à la majorité des agriculteurs du secteur. Ma production est livrée à Dijon Céréales ainsi qu'à plusieurs éleveurs locaux. J'ai décidé de ne plus faire d'orge brassicole car son prix d'achat est plus élevé et, selon moi, il y a trop de critères à respecter. Quand la qualité ne convient pas, les réfactions peuvent être importantes et le prix de vente retombe vite à celui de la fourragère. Avec cette dernière, je fais aussi un peu plus de rendements et je limite les frais, c'est un autre avantage»*.

Le compte n'y est pas en colza

Un maigre rendement de 20 q/ha est enregistré en colza : *«là, ce n'est pas une surprise avec les nombreux problèmes de germination et d'altises que j'ai rencontrés. Sur les 40 ha que j'avais initialement semés, j'ai été contraint d'en relever une quinzaine à cause de la sécheresse de l'été dernier. Les altises se sont ensuite occupées du reste… À 20 q/ha, même en limitant les interventions coûteuses, inutile de préciser que l'on ne gagne pas d'argent. Sans les insectes, dans le passé, il m'était arrivé de dépasser les 40 q/ha à plusieurs reprises, c'est vraiment dommage d'en arriver là»*. L'avoine d'hiver fait aussi partie des déceptions de cette campagne : *«je termine à 40 q/ha, alors qu'il est possible d'en espérer au moins 50 voire 55 q/ha. La gestion des adventices devient très compliquée pour cette tête d'assolement, des désherbants ont été retirés du marché. Il n'y a plus de traitement possible contre le vulpin… Cette année, j'ai essayé un nouveau produit mais celui-ci s'est avéré plus contre-productif qu'autre chose. C'est raté»*. Mickaël Roze attend désormais le moment le plus opportun pour vendre ses récoltes : *«je fais souvent le véritable bilan de la moisson lorsque celle-ci est vendue, c'est-à-dire durant l'hiver, la plupart du temps, quand les prix ont généralement tendance à remonter L'essentiel reste la marge brute. Quand tout sera parti, je saurai alors si cette année était plutôt bonne, moyenne ou mauvaise»*.

AG



Mickaël Roze décroche une moyenne de 80 q/ha avec la variété Absalon.



Mickaël Roze, qui exploite 140 ha de grandes cultures, réalise des prestations agricoles de tout type – dont les moissons – dans des fermes de son secteur. Des travaux de débroussaillage, taillage et élagage de haies sont aussi dans ses cordes durant la période hivernale. Contact : 06 18 69 36 27 ou mickael206.roze@laposte.net.

Moutarde

Ça pique

La très grande majorité des champs de moutarde ont été récoltés du 25 juin au 14 juillet en Côte-d'Or. Cette moisson est plus que décevante, le rendement final ne devrait pas atteindre 10 q/ha. *«C'est du jamais vu. Nous battons un nouveau record, mais pas dans le bon sens, malheureusement»*, déplore Fabrice Genin, président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne. L'AGPMB observe des résultats allant de 0 à 25 q/ha selon les secteurs. La commande des industriels, proche de 7 000 tonnes, ne sera qu'à moitié réalisée. Fabrice Genin obtient lui-même un rendement inédit sur ses 30 ha de cultures à Marsannay-le-Bois : *«nous devons être 2,68q/ha… Il y a décidément tout eu cette année : du sec, du gel, une forte pression d'insectes et même certains comportements variétaux que nous n'avions jamais vus. Je pense notamment à la variété AZ 1164 qui ne s'est jamais remise des aléas climatiques du printemps»*.

Place à la sélection

Fabrice Genin et l'APGMB déplorent une nouvelle fois le manque de solutions phytosanitaires mis à disposition : *«nous essayons par tous les moyens d'expliquer cette problématique aux élus ainsi qu'à l'administration. Il nous faudrait un peu plus de latitude sur l'utilisation de certains produits, notamment les insecticides. Mais rien n'y fait, on nous les enlève tous. Il faudrait pouvoir revenir en arrière, mais le débat risque d'être très long après le raz-de-marée des Verts aux dernières élections»*. Le président de l'association ne veut absolument pas baisser les bras, malgré les difficultés : *«il en va de l'existence de notre filière. Nous avons la capacité de rebondir car nous créons nos propres semences, c'est une chance. Nous allons essayer de réagir le plus vite possible en trouvant des solutions par la sélection. En attendant, nous souhaitons que les producteurs, autant qu'ils le peuvent, continuent de cultiver un minimum de moutarde pour assurer un minimum de production avant de retrouver des jours meilleurs. Dès cette année, chaque adhérent recevra un mélange de plusieurs variétés pour lisser les risques et ne pas avoir de grosses déceptions comme cela a été le cas avec AZ 1164 qui a souffert du gel, seules les nouvelles variétés ne seront pas semées en mélanges. La commande des industriels reste au même niveau, nous sommes plus que jamais à la recherche de surfaces de production»*.

AG



Fenaison

Une année à oublier

La Chambre d'agriculture vient de faire le bilan de la campagne de fourrage 2020. Une année précoce qui ne va pas donner de rendement exceptionnel.

« Nous avons vécu un printemps très précoce, plutôt doux voire chaud en mars et avril. Sur certains secteurs, les agriculteurs avaient terminé leur récolte de fourrage dès le 1er juin. Cette précocité s'explique par des températures supérieures à la normale. Les 1 200 °C cumulés ont été atteints au 20 mai alors que depuis plusieurs années ce pic se situe plutôt début juin. Tout en sachant que ce cumul de températures correspond au stade de floraison des graminées fourragères, ce qui donne un foin de valeur alimentaire moyenne. De plus la pousse mesurée au printemps (mars et avril) était souvent comprise entre 30 et 60 kg de MS/ha et par jour, ce qui est très faible (manque d'eau, gel de début mai). C'est ce qui explique les mauvais rendements en foin. Habituellement au printemps en pleine période de pousse on peut espérer des productions d'herbe de l'ordre de 200 kg de MS/ha/jour, ce qui n'a pas été le cas cette année. La pluviométrie du printemps est également à souligner : seulement 100 à 150 mm en trois mois sur la période mars, avril et mai avec un mois d'avril particulièrement sec avec simplement 30 mm » explique Charles Duvignaud, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture. *« Nous avons enchaîné derrière cette période de fortes chaleurs, trois semaines de pluies entre fin mai et le début du mois de juin qui ont reporté certains chantiers à la deuxième quinzaine de juin. Le problème c'est qu'il y avait certes plus de rendements mais la qualité était médiocre. Au final, nous estimons les pertes de manière générale entre 20 et 50 %, le secteur le plus touché étant le Morvan. De manière générale, nous sommes entre 60 à 70 % du rendement moyen des dernières années voire moins par endroits »* ajoute le conseiller élevage.

De peur de se retrouver dans une situation de pénurie comparable aux deux années précédentes, certains éleveurs ont décidé d'utiliser des parcelles destinées à la fauche pour faire pâturer leurs bêtes.

L'affouragement a d'ailleurs déjà débuté dans la quasi-totalité des zones d'élevages. Par ailleurs, la sécheresse du printemps de ces fortes chaleurs est visible à l'œil nu : certaines doses d'azote n'ont pas pu être valorisées et sont restées en l'état dans la parcelle. Dans les sols superficiels, les deux années de sécheresse et le surpâturage ont laissé des traces. La priorité désormais va être de rénover les parcelles et de trouver un compromis entre apport suffisant d'aliment dans un contexte de stock faible.

Quelles dérobées implanter en fin d'été ?

Il est désormais trop tard pour les implantations de dérobées de type moha, sorgho, millet, maïs. S'il est trop tard pour semer ces espèces, d'autres cultures, non gélives, peuvent être cultivées en fin d'été afin de pallier les éventuels déficits fourragers.

Le colza fourrager est par exemple à semer à partir de début août, à une densité comprise entre 6 et 8 kg/ha pour une exploitation uniquement par le pâturage. Il est possible d'associer le colza fourrager à un ray-grass italien (4 kg de colza + 15 kg de RGI). Ensuite, il existe le Ray-grass italien alternatif : en pur (20 kg/ha pour les variétés diploïdes, 25 kg/ha pour les variétés tétraploïdes) ou associé à un trèfle incarnat (15 kg de RGI + 12 kg de trèfle). Pour obtenir un maximum de rendement à l'automne, la Chambre d'agriculture préconise de choisir des variétés très alternatives (= à épiaison rapide). Il est préférable désormais d'attendre le 15 août car se sont des cultures sensible à la chaleur et au manque d'eau. L'utilisation est par ailleurs possible en fauche ou pâturage. Enfin, pour l'avoine de printemps : exploitation préférentiellement en fauche, pâturage possible. Elle peut-être semée en pur (90 kg/ha) ou associée à de la vesce (50 kg d'avoine + 40 kg de vesce). C'est une céréale facile à implanter, qui pousse rapidement et concurrence ainsi les adventices.



Photo prise le 10 avril en prairie permanente.

THÉOPHILE MERCIER

Brève

Dépistage de la Covid-19

Depuis mi-juin, le Conseil départemental de la Nièvre a mis en place une équipe médicale mobile pour organiser auprès des agents et des établissements partenaires le dépistage de la Covid-19.
Formée préalablement au prélèvement naso-pharyngés, cette équipe mobile composée de médecins, sages-femmes et infirmière effectuera des tests aux dates et lieux suivants :

- le vendredi 31 juillet 2020 de 9h à 12h : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Le Prado, situé au 1 rue de la Passière à Nevers

- le mardi 4 août 2020 de 9h à 12h et 13h à 17h : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Georges Boucault, situé au 8 rue Jean Sounie à Imphy

L'équipe mobile est en mesure d'intervenir en tout point du territoire dans des délais très courts, auprès d'agents ou d'établissements partenaires se signalant. Les contacts sont également détectés, dans le but de casser très rapidement la chaîne de contamination au sein de la collectivité.
Le résultat du prélèvement pourra se faire dans un délai de 24 à 48 heures maximum. La presse est cordialement invitée à assister à ces dépistages.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Manifestations

Les foires ovines auront bien lieu

Malgré le contexte sanitaire compliqué lié au Covid 19, les deux foires ovines de Decize et Corbigny auront bien lieu.
À Corbigny, la foire aux béliers et aux agnelles se déroule le lundi 10 août de 9 h 00 à 12 h 30 au marché au cadran de la Sicagemac. Quelques jours plus tard vous avez rendez-vous pour la Foire nationale des reproducteurs Ovins de Decize qui est organisée, le mardi 18 août sur l'Esplanade des Halles, allée Marcel Merle à Decize à partir de 8 h 30.

THÉOPHILE MERCIER

Renseignement
Corbigny : Nicolas Delavault
au 06 82 43 85 21
Decize : Claudie Vilaine
au 06 86 44 90 21



La Foire nationale des reproducteurs Ovins de Decize se déroule le 18 août à partir de 8 h 30.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Faune sauvage

Un document pour améliorer la biodiversité

La Fédération départementale des chasseurs vient d'éditer un guide pour améliorer l'accueil de la petite faune sédentaire de plaine. Des fiches actions qui visent à apporter des conseils aux agriculteurs du département.



Hervé Compot a accepté de devenir ferme pilote pour ce projet.



Hervé Compot préparant son semis d'intercultures faune sauvage.



Le fond « *Éco-contribution* »

En 2019, la grande réforme de la chasse a permis la création du fond « *Eco-contribution* » dédiée aux actions menées par les chasseurs en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité.
Ce fonds abondé à la fois par une contribution de 5 euros par chasseur et de 10 euros par chasseur de la part de l'État sera piloté par la Fédération Nationale des Chasseurs et par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).
Le programme « *Agriculture et Faune Sauvage* » est éligible à cette source de financement et viendra compléter les fonds propres de la FDC 58.

Améliorer le potentiel d'accueil, en milieu cultivé, de la petite faune sédentaire de plaine. Tel est l'objectif de la Fédération Département des Chasseurs qui entreprend de nouvelles actions en liens avec le monde agricole pour développer la chasse du petit gibier. « *Ce projet s'inscrit dans un contexte général d'appauvrissement de la biodiversité. Les responsables cynégétiques de la FDC 58, conscients de l'enjeu à court, moyen et long terme quant à l'avenir de la chasse du petit gibier, souhaite proposer des solutions alternatives et des bonnes pratiques aux agriculteurs du département* » peut-on lire en introduction du document intitulé « *Agriculture et Faune Sauvage* » réalisé par la FDC 58. Ce catalogue comporte 9 fiches actions dont 5 sont dites « *bonnes pratiques* » qui ne sont pas subventionnées sauf exceptions et les autres sont appelées « *aménagements* » et peuvent faire l'objet d'un financement de la part de la FDC. Parmi les thèmes abordés on peut citer : la bonne conduite de la jachère SIE, la gestion des bords de champs ou encore la plantation des haies. Outre le cadre général de l'action, il y a dans chaque fiche une photo d'illustration et des encadrés qui rappellent le contexte réglementaire de l'action, les conseils de la FDC et le montant des subventions lorsque l'action est subventionnable. La deuxième partie du catalogue « *Agriculture et Faune Sauvage* », reprend les principaux cahiers des charges pour la période 2020-2021 à savoir : cahier des charges « *intercultures faune sauvage* », « *maintien des chaumes de céréales à paille* » ou encore « *jachère environnement Faune Sauvage/culture à gibier* ». Enfin toujours dans cette deuxième partie, la FDC apporte des recommandations par exemple pour concilier Cipan et biodiversité dans le cadre de la réglementation de la directive « *Nitrates* ». Autant de bonnes pratiques à mettre en place afin que chacun puisse concilier ses propres activités tout en préservant la biodiversité.

THÉOPHILE MERCIER

Administration

« *J'ai eu une carrière enrichissante* »

Christine Bonnot, attachée administrative au service Économie Agricole de la DDT vient de quitter son poste qu'elle a occupé durant dix-neuf ans. Nous l'avons rencontrée quelques heures avant son départ à la retraite.



Christine Bonnot (à gauche) aux côtés d'Odile Berthelot, sa cheffe de service. Cette dernière est venue saluer sa collaboratrice à quelques heures du départ à la retraite.

C'est une page qui se tourne pour Christine Bonnot. Après avoir commencé sa carrière au sein du ministère de la Défense, elle intègre en 1996 la DDA puis le service Économie Agricole de la DDT en 2001. Durant dix-neuf ans, cette attachée d'administration aura eu à cœur de mener à bien des dossiers liés aux contrôles des structures agricoles, des dossiers de la CDPENAF et des exploitants en difficultés. « *Je pense avoir occupé tous les postes possibles au sein de ce service : de la prime à la vache, jusqu'aux prêts bonifiés des JA. C'est un poste enrichissant car vous touchez à tous les systèmes d'exploitations et vous avez beaucoup de contacts. Le lien avec le terrain est pour moi un des atouts de notre structure car nous sommes l'interface entre le ministère et les exploitants agricoles. Or j'ai le sentiment actuellement que la tendance est de supprimer l'autonomie de cet échelon départemental. C'est bien beau de penser à des réglementations à Paris mais encore faut-il pouvoir les appliquer sur le terrain. Par ailleurs, j'ai la sensation que le métier d'agriculteur devient de plus en plus compliqué sur le plan administratif : les réglementations s'enchaînent et se chevauchent, il est donc normal qu'ils s'y perdent. Avec l'expérience, j'ai pu avoir un peu plus de marge pour appliquer les règles, il faut rester humain avant tout* » explique Christine Bonnot.

Cette comptable de formation a aussi apprécié durant ces dix-neuf ans la solidarité entre les collègues du service. « *Une solidarité que je n'ai pas retrouvée ailleurs dans l'administration* » a-t-elle confié. Désormais, Christine Bonnot va pouvoir se consacrer pleinement à ses trois petits enfants et à sa passion pour la randonnée.

Elle préside d'ailleurs un club de randonnée qu'elle a créé avec le comité d'entreprise de la DDA. « *Nous allons pouvoir partir sur plusieurs jours avec mon mari qui vient lui aussi de prendre sa retraite de chauffeur de bus au lycée agricole de Challuy* ». Une nouvelle vie bien remplie attend donc Christine Bonnot. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

Apprentissage : les nouveautés de la rentrée 2020

Le CFA de la Nièvre qui compte les établissements de Challuy, le pôle de Château-Chinon et le lycée Cœur de Nièvre de Saint-Saulge va vivre, à partir de la rentrée de septembre, de nombreux changements notamment dans l'apprentissage. Tour d'horizon des principales nouveautés avec Daniel Barbier, directeur du CFA.

C'est un changement majeur que s'apprête à vivre l'ensemble des CFA Français. À compter du 1er septembre 2020, les Opérateurs de Compétences (OPCO) vont remplacer définitivement les Organismes Paritaires Collecteurs Agréées (OPCA). Ce qui signifie que la gouvernance et le financement s'en trouvent profondément modifiés. *«Nous perdons notre lien historique avec le Conseil régional et dorénavant, nous nous adressons à huit OCPO dont le principal est OCAPIAT. La perte de contact direct avec l'instance régionale implique que nous passons d'une gestion collective des contrats d'apprentissage à une gestion individualisée, d'où une charge supplémentaire de travail, il faut être clair»* explique Daniel Barbier, le directeur du CFA de Nevers. Ces nouveaux acteurs ont fait leur apparition le 5 septembre 2018 à la faveur de la loi pour *«la liberté de choisir son avenir professionnel»*. Ce changement implique aussi une certification des formations obligatoire à compter du 1er janvier 2021. *«Certification qui est en cours»*, selon son directeur. Par ailleurs les maîtres d'apprentissage vont également devoir se plier à certains changements comme nous l'explique Daniel Barbier : *«Toute la procédure de réalisation du contrat est quasiment dématérialisée : Ils doivent se rendre sur une plateforme pour récupérer les formulaires et remplir leur partie. Une fois complétés, les documents sont à retourner au CFA sur le site de Challuy pour que nous puissions préparer les conventions de formations que l'on redonne ensuite aux maîtres d'apprentissage. C'est ensuite à eux de déposer ces documents sur la même plateforme. Pour le moment, les premiers retours sont laborieux car la plateforme subit quelques dysfonctionnements. Il faut dire que le site dédié à cette procédure n'est en ligne que depuis le 8 juillet dernier et la dématérialisation totale avec OCAPIAT est très récente. Tout cela fait que c'est encore balbutiant»* déplore le directeur du CFA.



L'arrivée de huit OPCO va modifier la gouvernance et le financement des CFA comme celui de Nevers.

Un plan pour relancer l'apprentissage

L'autre nouveauté de ces dernières semaines, c'est le plan de relance pour l'apprentissage annoncé par le gouvernement suite à la crise du Covid 19. L'objectif : créer un appel d'air pour la filière. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas de nouvelles aides, mais bien des revalorisations des enveloppes déjà existantes. Pour les jeunes de moins de 18 ans, 5 000 euros sont accordés la première année, 2 000 euros la deuxième est 1 200 la troisième année. Pour les apprentis de plus de 18 ans, les aides respectivement de 8 000, 2 000 et 1 200 euros. *«Ce coup de pouce est désormais ouvert jusqu'à la licence. C'est donc de mon point de vue, une incitation financière significative. Indiscutablement c'est une bonne nouvelle, notamment pour les BTS»* précise Daniel Barbier. Le gouvernement vient également d'accorder pour les apprentis un délai de six mois supplémentaires pour trouver un maître d'apprentissage. Cette mesure concerne les jeunes qui sont en recherches du 1er août au 31 décembre 2020. Enfin, les OPCO ont la possibilité de verser 500 euros au CFA pour équiper un apprenant dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Le CFA en chiffres

Le CFA accueille sur ses trois sites 187 jeunes chaque année. Cette année, les résultats aux examens frôlent le 100 % toutes sections confondues. *«Ce sont de très bons résultats»* se réjouit Daniel Barbier.

Une carte de formation inchangée

Fort heureusement tout n'est pas chamboulé à l'image de la carte des formations qui reste inchangée pour la prochaine rentrée. *«Nous restons toujours sur du CAP, Bac Pro dans les domaines de l'agri élevage et de l'aménagement paysager sans oublier l'agroéquipement sur Saint-Saulge. Au niveau des BTS, nous avons toujours quatre formations qui sont proposées, à savoir : Aménagements paysagers sur Challuy, ACSE sur le site de Château-Chinon, GDEA sur le pôle de Saint-Saulge, et Viti Œnologie mis en place l'année dernière à Challuy. Il n'y aura donc pas de révolution à ce niveau-là»* conclut Daniel Barbier.

Théophile Mercier

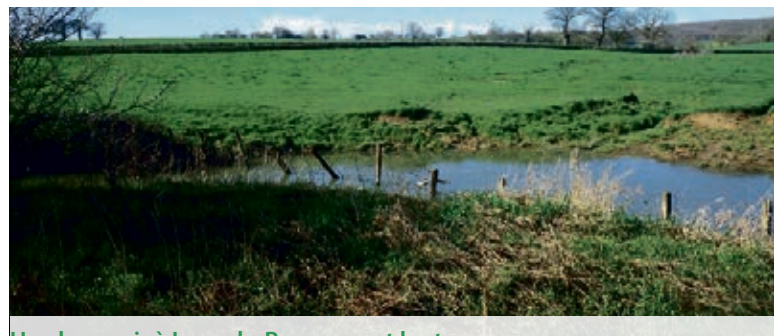
Contact : CFA de la Nièvre, 243 route de Lyon, 58000 Challuy
Tél. : 03 86 21 66 07 / 03 86 21 66 27. mail : cfa.nievre@educagri.fr

Biodiversité

Un outil gagnant-gagnant

Depuis 2016, le bassin-versant des Nièvres, porté par la Communauté de Communes les Bertranges, mène des actions pour favoriser la bonne qualité des eaux du territoire et préserver la ressource. Ces fiches actions regroupées dans un contrat territorial sont menées en concertation avec le monde agricole.

C'est un outil essentiel mais qui est pourtant mal connu des agriculteurs. Le Contrat Territorial des Nièvres a vocation à proposer des actions de restauration des cours d'eau, à la fois pour assurer une biodiversité, mais aussi pour préserver la ressource en eau. Le périmètre d'action est défini à l'échelle du bassin-versant des Nièvres soit 640 km2, ce qui représente 9,1 % du territoire nivernais. Trois masses d'eau sont concernées par ce programme : La Nièvre et ses affluents depuis Guérigny jusqu'à sa confluence avec la Loire ; La Nièvre de Champlemy et ses affluents depuis la source jusqu'à Guérigny ; et la Nièvre d'Arzembouy et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Nièvre. Depuis la mise en place de ces actions, plus d'une trentaine de kilomètres de cours d'eaux ont ainsi été restaurés. *«Le principe est simple : à partir du diagnostic rivière et agricole qui a été réalisé au début du contrat, des tronçons prioritaires ont été définis. Nous contactons alors les agriculteurs qui se trouvent en bordure de cours d'eau pour leur expliquer notre projet et les chantiers prévus chez eux. Il faut savoir que tout est financé par l'agence de l'eau et par la Région BFC, et les collectivités locales, les agriculteurs n'ont rien à débourser»* explique Anaïs Cano Perez, technicienne du contrat. Parmi les interventions couramment effectuées on peut citer la mise en place de clôture, réalisation d'abreuvoir ou passage à gué aménagé et gestion de ripisylves. Des travaux de renaturation des cours d'eau peuvent aussi être faits afin d'éviter les débordements du lit de rivière. *«Ce qui est important à préciser c'est que nous ne sommes pas en opposition au monde agricole. Souvent nous sommes perçus comme étant des opposants or nous travaillons toujours en concertation avec les agriculteurs. Même si nous intervenons dans une propriété privée, nos travaux vont avoir des impacts aussi bien en amont qu'en aval»* ajoute la technicienne. *«Il arrive aussi que les agriculteurs nous comparent à la police de l'eau mais nous n'avons pas ce pouvoir. Notre rôle est de constater et de proposer des solutions techniques»* explique Mathias Boureau.


Un abreuvoir à Lurcy-le-Bourg avant les travaux.


Le même abreuvoir après les travaux.

«À la recherche de petits ouvrages hydrauliques»

La ressource en eau va devenir un enjeu important pour les agriculteurs dans les prochaines années. C'est la raison pour laquelle, les animateurs du Contrat Territorial des Nièvres sont à la recherche de petits ouvrages hydrauliques à réparer afin de préserver cette ressource : *«Souvent dans les parcelles agricoles on peut voir des buses qui ont été mises en place il y a plusieurs années. Sauf qu'avec la diminution de la pluviométrie, elles deviennent vétustes du fait de l'envasement et du piétinement entre autre. Mais si ces points d'eau se trouvent sur des ruisseaux, ils peuvent être déconnectés du cours d'eau principal. Les agriculteurs qui se trouvent en amont de l'ouvrage se retrouvent avec des parcelles humides avec des possibles conséquences sanitaires si leurs bêtes se retrouvent les pattes dans l'eau. Nous sommes donc à la recherche d'anciens lavoirs, de ponts ou de buses à réparer»* ajoute la technicienne. Récemment un chantier chez Valentin Lurier à Saint-Malo a permis la remise en état d'un passage à gué et la restauration du cours d'eau le long de ses parcelles. De l'eau de bonne qualité coule désormais dans ce cours d'eau.

Un suivi technique à long terme

C'est l'autre facette du Contrat Territorial des Nièvres à savoir le suivi technique : *«Nous n'abandonnons jamais les agriculteurs que nous avons accompagnés. Il peut arriver qu'une intervention ne soit pas efficace tout de suite. Quoi qu'il arrive nous retournons sur place pour trouver une solution. Même si financièrement nous ne pouvons pas relancer de travaux, nous assistons techniquement l'exploitant. Nous assurons aussi le suivi administratif des dossiers auprès de la police de l'eau»* précise Mathias Boureau. Dans les prochains mois, les deux animateurs aimeraient mettre en place des abreuvoirs gravitaires dans les parcelles afin d'éviter la surconsommation et l'assèchement des cours d'eau.

Théophile Mercier

Contact : Communauté de Communes Les Bertranges, Pôle Environnement, Service Milieux Aquatiques / GEMAPI. Tél. 03 86 37 23 23

Moissons

Une perte de 20 % en blé par rapport aux dernières années

Depuis plusieurs semaines, un tour d'horizon des moissons 2020 est fait. Tous les acteurs interrogés sont unanimes : la récolte de cette année est mauvaise. Avec notamment une perte de 20 % en blé par rapport aux moyennes des cinq dernières années.



Selon Ruzé, la moisson 2020 va avoir des conséquences directes importantes pour les agriculteurs, notamment sur l'aspect financier.



Une perte de 20 % en blé est à noter cette moisson par rapport aux moyennes des cinq dernières années.

Cette année encore est marquée par une grande hétérogénéité au niveau des moissons. *«C'est toujours le cas, mais je crois que cette année bat tous les records à ce niveau»*, lance Sophie Ruzé, présidente du négociant Ruzé. *«Si on prend les extrêmes dans les parcelles, en blé on va de 10 q/ha à 100 q/ha. Si l'on veut faire des moyennes, cela devient plus compliqué. Certains vont être à 40 q/ha de moyenne, d'autres à 80 q/ha de moyenne»*, poursuit-elle.

Alors, comment expliquer cela ? Le manque d'eau entre avril et mai sur l'ensemble du département n'est pas étranger à ce phénomène. *«Sur les terres où il y avait des réserves hydriques, on a gardé un certain potentiel même si tout a été affecté. Les terres très séchantes ont souffert»*, explique Sophie Ruzé. *«La pluie du mois de juin qui a servi à certains au remplissage des épis et des grains, et qui permet d'avoir une bonne qualité au final, n'a pas compensé le manque d'eau dans les petites terres. Lorsque l'on regarde les récoltes en blé, on est à près de 20 % de moins par rapport aux moyennes des cinq précédentes années»*, assure la présidente de l'entreprise Ruzé.

Une moyenne à 50 q/ha pour les orges d'hiver

Quant aux orges d'hiver ? *«On a de très mauvais rendements»*, répond Sophie Ruzé. *«Le manque de pluie a affecté encore plus les orges d'hiver que les blés. Elles étaient à un stade très sensible et plus avancé, car chronologiquement on commence par semer les orges d'hiver»*.

Pour autant, une autre problématique explique ces mauvais rendements : celle des pucerons à l'automne. *«Ils donnent la virose, une maladie qui affecte directement le rendement. On peut observer des rendements qui tombent à 20 q/ha à cause de cela. On voit clairement la différence entre les champs qui ont été traités et ceux qui ne l'ont pas été»*, détaille Sophie Ruzé.

La moyenne en rendements se situe *«à un petit 50 q/ha»*, avec toujours une hétérogénéité. *«Mais personne ne fait de record cette année sur les orges d'hiver»*, précise-t-elle. *«Il y a moins d'écart entre les bonnes et les mauvaises terres sur les orges que sur les blés»*.

Si les rendements ne sont pas là, la qualité semble plutôt répondre présente en orges d'hiver. *«Il y a le calibrage qu'il faut, ce qui n'est pas toujours le cas. Et les taux de protéines sont globalement satisfaisants»*, assure Sophie Ruzé.

Toutes les cultures touchées par le manque d'eau

Et quand est-il des pois ? *«Ils ne vont pas relever les moyennes»*, affirme Sophie Ruzé. *«Les pois sont très sensibles à la chaleur et au manque d'eau. On voit des rendements à 20 ou 30 q/ha. C'est loin de ce qu'il faudrait pour que les agriculteurs puissent gagner leur vie»*. Des rendements toujours aussi mauvais en ce qui concerne les orges de printemps.

Une mauvaise moisson qui va avoir des conséquences directes significatives pour les agriculteurs. *«C'est une perte de revenu sèche avec des niveaux d'investissements qui eux n'ont pas baissés. Ils vont faire moins de chiffre d'affaires. Ils auront dans certains cas du mal à payer leurs charges. Et on ne parle même pas de réussir à se payer»*, confie la présidente de Ruzé. *«Même avec les assurances, cela ne compensera pas toutes les pertes»*.

Un besoin en eau est vital lors des prochaines années afin de ne pas revivre de telles moissons. *«Que ce soit les cultures d'hiver ou les cultures de printemps, tout a été affecté par le manque d'eau. Et il n'y a pas beaucoup d'alternative pour contrer cela»*, conclut Sophie Ruzé.

CHRISTOPHER LEVÉ

Réunions moissons

Au plus près des adhérents

Initiées en 2016, pour jouer son rôle d'acteur de terrain, les réunions moissons de la FDSEA 89 sont devenues un temps fort de l'année syndicale.



C'est le moment pour les adhérents et les élus d'échanger sur les dernières récoltes effectuées et l'actualité agricole du moment.

Cette année encore, la FDSEA 89 organise cinq réunions réparties sur tout le département, par région, pour aller au plus près de ses adhérents en cette période de fin de moissons. Si les situations sont très hétérogènes, la moisson 2020 n'est pas bonne dans l'Yonne. Il est donc important pour les élus de venir échanger avec les agriculteurs, directement sur le terrain pour faire un point d'étape.

Depuis ce printemps, notre syndicat est à pied d'œuvre pour alerter les autorités sur les mauvaises conditions climatiques et les conséquences sur les récoltes.

Les mauvaises moissons se succèdent

Maintenant que celles-ci sont passées pour les cultures d'hiver, la FDSEA 89 attend de nouveaux actes forts de la part de ses partenaires. Tous les acteurs du monde agricole doivent mettre en place des moyens forts pour aider les agriculteurs à passer ce cap alors que 2016 n'est pas encore épongée.

Les mauvaises moissons se succèdent, comme les épisodes climatiques compliqués, et le monde agricole doit pouvoir avoir les moyens de s'y adapter.

Au-delà de l'aspect économique et réglementaire qui enferme notre agriculture dans des impasses, la FDSEA 89 souhaite apporter, via ses réunions, un temps d'échange fort. Parce qu'il n'y a pas de pays sans paysans, le rôle de notre syndicat est d'être au plus près des hommes dans ces moments difficiles.

Nous vous invitons donc fortement à venir assister aux cinq réunions organisées, afin de vous exprimer sur la situation actuelle et sur vos difficultés afin que nous puissions construire notre action autour de vos besoins et attentes.

FDSEA DE L'YONNE

Quelles dates pour les réunions moissons ?

Cinq réunions moissons sont prévues par la FDSEA de l'Yonne. Elles auront lieu :

- La première région à se réunir sera l'Avallonnais, le vendredi 31 juillet à 18 h 30 au GAEC de Teillats
Adresse : 2 rue des Teillats à Marrault 89200 Magny.
Inscription repas : standard FDSEA - 03 86 49 48 10.

- La Puisaye se réunira le mardi 4 août à 9 h 30 au Gaec de la Maison Haute.
Adresse : la Maison Haute 89220 Saint-Privé.
Inscription repas : Francis Letellier au 06 71 65 58 90.

- L'Auxerrois se réunira le mardi 4 août à 18 heures chez Arnaud Chameroy.
Adresse : 55 rue de Seignelay 89470 Monéteau.
Inscription repas : standard FDSEA 89 - 03 86 49 48 10.

- Le Tonnerrois se réunira le mercredi 5 août à 16 heures chez Christophe Perret.
Adresse : 7 Grande Rue 89740 Gland.
Inscription repas : standard FDSEA 89 - 03 86 49 48 10.

- Le Sénonais se réunira le mercredi 5 août à 9 h 30 chez Frédéric Bonnet.
Adresse : Rue des Clérimois, Zone des Vauguillettes 89100 Sens.
Inscription repas : standard FDSEA 89 - 03 86 49 48 10.

Viticulture

Vers une main-d'œuvre plus locale pour les vendanges

Alors que les vendanges arrivent très prochainement, les recrutements sont en cours dans le département. Entre 50 et 70 saisonniers sont espérés par les adhérents d'AVE 89. Une main-d'œuvre qui devrait être davantage locale que les autres années, à cause de la précocité de la récolte (donc plus d'étudiants) et la crise sanitaire. Le cumul du RSA avec le salaire des vendanges a également été renouvelé par le département.



Entre 50 et 70 vendangeurs sont espérés par les adhérents d'AVE 89.

Depuis plusieurs mois, les viticulteurs du département parlent d'une vendange précoce cette année. Alors que la récolte approche à grand pas, la tendance semble de plus en plus se confirmer. Les vendanges devraient vraisemblablement commencer la semaine du 17 avec les crémants et la semaine suivante pour le reste.
Alors, pour anticiper au maximum le besoin en main-d'œuvre de ses adhérents, AVE 89 travaille depuis début juin afin de trouver les bons candidats pour la récolte. *« Entre 50 et 70 vendangeurs sont attendus par les adhérents cette année »*, affirme Emeline Boutet, chargée de développement chez AVE 89. « *Essentiellement dans le Chablisien et l'Auxerrois. Pour le moment, quatre domaines sont demandeurs : à Chablis, Saint-Bris-le-Vineux, Beines et Venoy* ».

Davantage de vendanges mécaniques

Pour l'heure, plus de 200 CV sont arrivés dans les mains de la chargée de développement d'AVE 89, *« dont la moitié provient de candidats icaunais »*, précise-t-elle. Des chiffres qui ne prennent pas encore en compte les réfugiés statutaires qui vont postuler par l'intermédiaire de Coallia. Une initiative mise en place l'année dernière et reconduite cette année. Aussi, contrairement aux dernières années, « *il y a beaucoup d'étudiants qui postulent avec les dates de récolte avancées* », explique Emeline Boutet. Cependant, la crise sanitaire a fait mal aux viticulteurs. Les ventes se sont quasiment stoppées durant toute la période de confinement et les cuves sont encore, pour beaucoup, pleines. Alors, les vignerons devraient davantage sortir les machines à vendanger mécaniques et donc moins recruter qu'à l'accoutumée.

Le cumul pour les allocataires RSA renouvelé

Dans le même temps, le département a indiqué renouveler l'opération Vendanges permettant aux bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) de pouvoir cumuler un salaire de vendangeur avec leur allocation, sans perte de droits. Un moyen pour la profession viticole de recruter plus facilement de la main-d'œuvre, et pour les bénéficiaires du RSA de retrouver le chemin de l'emploi. L'an dernier, près de 118 allocataires du RSA ont bénéficié du dispositif et ont vendangé pour près de 50 domaines viticoles du département. Face à la crise sanitaire, le département avait étendu ce dispositif d'avril à juin à l'ensemble de la filière agricole. Afin de pouvoir bénéficier du cumul, les allocataires du RSA devront impérativement transmettre au Conseil départemental de l'Yonne, les bulletins de salaire liés aux vendanges sur la boîte rsa@yonne.fr ou par courrier au 16-18 Boulevard de la Marne 89000 Auxerre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Une dérogation accordée pour le temps de travail durant les vendanges

Cette année encore, la Direccte a décidé d'autoriser une dérogation à la durée hebdomadaire maximale pour la période des vendanges et de la vinification suite à la demande du réseau FRSEA Bourgogne Franche-Comté. Une dérogation qui s'applique du 3 août au 15 novembre 2020, *« pour une durée de quatre semaines consécutives ou non dans la limite de 60 heures par semaine pour les coupeurs et porteurs des exploitations agricoles, y compris les conducteurs d'enjambeurs, et de 66 heures par semaine pour le personnel de pressage-cuvage, vinification des exploitations agricoles »*, détaille Laëtitia Clerc. *« Toutes les heures effectuées au-delà de 48 heures par semaine doivent donner lieu à un repos compensateur égal à 50 % du temps de travail accompli. C'est-à-dire que pour une heure travaillée, le salarié doit avoir une demi-heure de repos »*, précise la juriste de la FDSEA 89. Aussi, nouveauté de cette année, une suspension du repos hebdomadaire pour les entreprises ayant au maximum cinq salariés permanents en CDI est autorisée, seulement pour le personnel en cuverie. Dans ce cas, un salarié pourra travailler jusqu'à 14 jours consécutifs, au maximum.
Enfin, cette année, la Direccte demande que les viticulteurs fassent impérativement un retour sur l'utilisation ou non de cette dérogation. Ces derniers ont jusqu'au 15 mars 2021 au plus tard pour fournir à l'inspecteur du travail un bilan des horaires effectués sur la période durant laquelle la dérogation a été utilisée. Dans un second temps, la FRSEA devra présenter à la Direccte Bourgogne Franche-Comté un bilan complet de l'utilisation de cette dérogation au plus tard le 31 mai 2021. Un questionnaire sera envoyé par la FDSEA 89 aux viticulteurs du département sur l'utilisation de cette dérogation. *« Il est impératif d'y répondre pour bénéficier l'année prochaine de cette même dérogation »*, insiste Laëtitia Clerc.

Le Tesa, le contrat simplifié pour les vendanges

Durant les périodes de vendanges ou de moissons, les viticulteurs et agriculteurs ont la possibilité d'établir un contrat de type Tesa (Titre emploi simplifié agricole). *« C'est pour les contrats courts, jusqu'à trois mois, à faire depuis le site de la MSA »*, indique Laëtitia Clerc, juriste de la FDSEA 89. *« Cela sert de contrat de travail, de déclaration d'embauche et permet également d'établir le bulletin de paye »*. Un type de contrat qu'il est possible de faire plusieurs fois dans l'année pour un même salarié. Les adhérents peuvent passer directement par le service paye de la FDSEA 89 en donnant les éléments nécessaires à l'établissement du contrat. Pour plus d'information, contacter Laëtitia Clerc au 03 86 49 48 10.

Pour postuler auprès d'AVE 89, contacter Emeline Boutet au 06 03 21 67 29.



Cornichons

L'art de la cueillette

Dans l'Yonne, la récolte de cornichons par l'entreprise Maison Marc bat son plein. Débutée le 5 juillet, elle va se poursuivre jusque fin août. Avec une technique bien particulière mêlant délicatesse, rapidité et sélectivité, afin d'avoir une récolte fructueuse durant les deux mois.



Des cornichons fins et extra-fins sont cueillis, selon les attentes des consommateurs.



La cueillette des cornichons a débuté le 5 juillet et va se poursuivre jusque fin août.



11 hectares de cornichons sont récoltés cette année.

Depuis le 5 juillet, une quarantaine de cueilleurs passent la majeure partie de leur journée, à Gurgy, dans une immense parcelle de 11 hectares, pour récolter les cornichons de l'entreprise Maison Marc, basée à Chemilly-sur-Yonne. Une récolte qui va se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'août. *«On voit que la plante est belle car il y a beaucoup de fleurs, donc du potentiel cornichon à venir»*, assure Valérie Diotte, export manager à Maison Marc.

Si la récolte de la saison s'annonce *«très bonne»* suite aux conditions climatiques favorables au bon développement du cornichon, comme l'avait confié Henri Jeannequin, PDG de l'entreprise, lors d'un précédent article (cf numéro 1585), une bonne récolte est aussi due au cueilleur qui la fait. *«La cueillette est importante car il ne faut pas abîmer la plante en détachant les cornichons. Il faut à la fois être délicat, rapide et sélectif pour ne prendre que les cornichons qui seront commercialisés»*, explique Valérie Diotte.

Car les cornichons qui intéressent le plus le consommateur sont les fins et les extra-fins. Et comme le cornichon pousse très vite, il faut veiller à ne pas en oublier. *«En quelques heures, le cornichon peut devenir gros. Si on en oublie des fins ou des extra-fins le jour-même, il y a de fortes chances qu'ils soient trop gros le lendemain»*, poursuit-elle.

Une fleur, un cornichon

Lors de la récolte, le cueilleur replie la plante sur chaque côté afin de récupérer les cornichons. *«Il faut ensuite faire attention à bien la remettre en place pour ne pas l'abîmer et pour qu'elle continue de produire des cornichons»*, précise Valérie Diotte. *«Si le cueilleur va trop vite, il peut abîmer la plante ou arracher des fleurs. Une fleur en moins c'est un cornichon en moins»*.

Le cueilleur doit aussi penser à retirer les gros cornichons de la plante, même s'ils ne seront pas exploités. *«Si nous laissons des gros cornichons, cela absorberait toute l'énergie de la plante qui ne serait plus capable de produire de nouveaux cornichons»*, affirme l'export manager de Maison Marc.

Alors, que fait-on des cornichons une fois récoltés ? *«La cueillette débute à 6 heures du matin jusqu'en milieu d'après-midi. Ensuite, les cueilleurs passent à la table de tri où les produits sont triés par calibre»*, répond Valérie Diotte. *«Ils sont ensuite lavés puis placés dans la chambre froide, avant d'être mis en bocaux, dans un délai maximum de 48 heures. Cela se fait très vite afin de garder le frais et le croquant du produit»*.

Avant de les retrouver dans nos assiettes. Un produit toujours apprécié, surtout en cette période estivale où le cornichon est le condiment parfait pour accompagner nos apéritifs.

CHRISTOPHER LEVÉ



Une technique bien particulière mêlant délicatesse, rapidité et sélectivité est nécessaire pour avoir une bonne récolte.



Les cornichons sont mis en bocaux, dans un délai maximum de 48 heures afin de garder le frais et le croquant du produit.

Betteraves

Une filière face à l'impasse technique

Dans une logique de réduction des intrants en agriculture, le Président Emmanuel Macron avait promis que les agriculteurs ne seraient pas laissés sans solution face à des impasses techniques. C'est pourtant bien ce qui arrive aujourd'hui à la filière de la betterave. Elle attend une réponse gouvernementale sur les ravages provoqués par des pucerons, vecteurs de la jaunisse.

Sur la carte de la dernière note technique émanant de l'Association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS), datée du 24 juillet, l'Yonne apparaît en rouge bordeaux très foncé. Cela signifie que plus de 80% des parcelles du département implantées en betteraves sucrières sont impactées par la jaunisse virale, véhiculée par des pucerons. Comme la Seine-et-Marne ou le Loiret voisins, l'Yonne fait donc partie des zones les plus touchées par une maladie qui va sans doute faire de cette campagne 2020 l'une des pires depuis longtemps en France. Cette perspective, Didier Renoux s'y prépare tout en la redoutant. Le président de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) de l'Yonne ne peut que le constater : *«on a eu droit à une invasion sans précédent, dès la mi-avril ! Nous n'avions jamais vu ça ! Nous avons passé au minimum deux insecticides avec les produits autorisés sur les betteraves (Teppeki ou Movento), mais nous ne sommes pas parvenus à en venir à bout»*. La question de la lutte contre les insectes est au centre de la problématique actuelle. *«Cela fait deux ans que nous semons des betteraves*, poursuit Didier Renoux, *mais sans avoir le droit d'utiliser des néonicotinoïdes (NNI), l'insecticide sur l'enrobage de semence. Il y a quatre ans, l'Institut technique de la betterave (ITB) avait alerté sur le fait que nous aurions des problèmes, consécutivement à l'interdiction de ces produits»*. On y est, semble-t-il.

«Une aberration !»

Déjà en 2019, avec les premiers semis sans protection de la semence, il y avait eu une pression de pucerons, mais beaucoup plus réduite que cette année et les agriculteurs étaient parvenus à la maîtriser. *«Cette situation est aberrante d'un point de vue environnemental puisque nous sommes obligés de passer jusqu'à trois fois de l'insecticide, alors qu'on connaît la pression sociétale autour de ces questions. Ça nous coûte plus cher, c'est contre-productif vis-à-vis de la population. L'enrobage de semences, c'était vraiment des micro-doses. La betterave est une plante bisannuelle, si on ne la récoltait pas, elle ne fleurirait que l'an prochain. Les abeilles ne viennent jamais butiner sur un champ de betteraves car il n'y a pas de fleurs. Nous les récoltons avant ! Donc, pas de menace pour les abeilles»*. Début juin, une grosse inquiétude est née parmi les producteurs, qui n'a fait que se confirmer par la suite. *«Le résultat*, explique le président de la CGB de l'Yonne, *c'est que nous sommes, au minimum, à 80 euros de coût supplémentaire à l'hectare, par rapport aux semences enrobées que nous utilisions auparavant, en sachant que nous aurons une mauvaise récolte. Plus les jours passent et plus nous comprenons que, sur certaines parcelles, la baisse de rendement sera de l'ordre de 50 %»*. En moyenne, sur cinq ans, les rendements à l'hectare dans l'Yonne s'établissaient autour de 80/85 tonnes. Il est clair que, cette année, les cultivateurs ne couvriront pas leurs charges. Début août, au moment où ont lieu les premiers prélèvements permettant d'évaluer la récolte, les baisses de rendements sont déjà de 20 à 30 %. Cette attaque virale intervient après deux mauvaises années consécutives liées à la sécheresse. Et en 2020, celle-ci est encore présente. *«Beaucoup de planteurs se découragent et se posent la question de la pérennité de la culture...»* déplore Didier Renoux.

Toute la filière monte au créneau

Aujourd'hui, les producteurs (à travers une lettre commune de la filière betterave-sucre-éthanol Champagne-Bourgogne adressée le 25 juin) réclament une révision de l'interdiction de l'insecticide par enrobage de semences. *«Si nous n'avons pas de réponse dans les semaines qui viennent, et que les assolements sont faits, je crains que beaucoup de producteurs se détournent de cette culture, parce qu'il ne sera pas envisageable de vivre encore une année comme celle que nous connaissons. On demande qu'un système d'indemnisation soit mis en place»*. Toute une filière monte au créneau, notamment avec l'AIBS. *«L'Etat*, poursuit Didier Renoux, *est au courant : le nouveau ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, est venu le 14 juillet en Seine-et-Marne pour comprendre la situation. Plusieurs députés et sénateurs ont aussi fait leur travail là-dessus, malheureusement, dans l'Yonne, on attend toujours une réponse à la lettre que nous leur avons expédiée fin juin. Les responsables nationaux de la CGB sont sur le pont 24 heures sur 24... Si l'Etat ne prend pas ses responsabilités, les surfaces betteravières en France vont chuter drastiquement. En définitive, on risque de se retrouver à consommer du sucre du Brésil qui n'aura pas du tout été produit selon les même contraintes environnementales... L'opinion public ne se rend pas compte»*. La question se posera aussi pour la filière éthanol, qui récupère la production de 25 % des surfaces betteravières françaises. Souvent, la betterave a été la culture qui permettait de sauver une mauvaise année. Désormais, ce n'est plus le cas, sauf à prendre des décisions permettant de mieux la protéger. *«Le Président Macron*, conclut Didier Renoux, *avait bien dit qu'en dépit des mesures de réduction des intrants, aucun agriculteur ne devait se retrouver dans une impasse technique. Si ce n'est pas le cas pour nous aujourd'hui, je ne sais pas ce que veut dire «impasse technique». Alors nous espérons bien une action gouvernementale»*. A terme, c'est sur la recherche que se portent tous les espoirs afin d'obtenir des variétés de betteraves résistantes à la jaunisse. Un travail qui portera ses fruits à une échéance de 4 à 5 ans, mais dans l'immédiat, il faut pouvoir protéger l'existant.

BERTY ROBERT



© Ministère de l'Agriculture

Le 14 juillet, Julien Denormandie, nouveau ministre de l'Agriculture, était à Arville, en Seine-et-Marne, notamment pour constater les dégâts causés par la jaunisse sur les champs de betteraves.

Une production très proche de son outil de transformation

Dans l'Yonne, la betterave concerne 150 exploitants agricoles, sur 2 500 hectares. Elle est cultivée dans le nord du département. Une partie de la production va à la sucrerie de Corbeilles-en-Gâtinais (coopérative Cristal Union), dans le Loiret, une autre à Connantre (coopérative Tereos), dans la Marne, et une troisième partie est livrée à la sucrerie de Souppes-sur-Loing, en Seine-et-Marne.

Les sucreries inquiètes

En aval de la production de betteraves, le secteur industriel de la transformation s'attend aussi à souffrir de la situation. Julien Ouvré, dirigeant d'une sucrerie et distillerie familiale fondée en 1873 et basée à Souppes-sur-Loing, en Seine-et-Marne, emploie 130 salariés permanents, auxquels s'ajoutent 50 saisonniers pendant la campagne qui s'étale de fin septembre à fin décembre. *«La jaunisse va entraîner de mauvais rendements et des richesses faibles de la betterave,* déplore-t-il. *Cela aura des répercussions, avec un risque, à terme, de disparitions de sucreries. Pour moi, l'interdiction des néonicotinoïdes (NNI) est un non-sens. L'impact premier, ce sera une toute petite campagne»*. Depuis 2017, toutes les sociétés sucrières ont cherché à augmenter leur production, dans le but de réduire fortement leurs charges fixes (betteraves, masse salariale, dépenses énergétiques, transport...) afin de gagner en compétitivité, car, en parallèle, cette augmentation de production leur permettait d'exporter davantage dans les pays tiers, en dehors de l'Europe. La sucrerie Ouvré a battu des records de production sur la campagne 2017-2018 (plus de 100 000 tonnes produites, contre 75 000 en moyenne les années précédentes) ce qui l'a conduit à aller chercher des marchés d'export sur lesquels elle n'était jusqu'alors pas présente. Ce marché s'est donc développé de manière conséquente. Mais, en 2018 et 2019, la commercialisation à l'export s'est réduite : *«Nous avons assisté à un effondrement des marchés européen et mondial,* explique le dirigeant de l'entreprise, *du fait de la disparition des contraintes sur les quantités de sucre exportées. Il nous fallait amortir cette chute en réduisant notre exposition à l'exportation d'environ 50 % entre 2017 et 2018. On a fait le choix de se limiter aux marchés français et européen où les prix de vente étaient un peu meilleurs»*. En 2019, face à des prix très bas, l'entreprise a choisi de stocker plutôt que d'exporter. Pour 2020, la grande interrogation réside dans les quantités de sucre disponibles, du fait de rendements attendus en forte baisse à cause de la jaunisse. *«Les appels d'offres sont en cours actuellement auprès de la clientèle, mais nous avançons très prudemment parce que j'ignore sur quelle quantité de production nous pourrons compter. Nous sommes dans l'expectative...»* L'entrepreneur fait reposer ses espoirs sur l'écoute des pouvoirs publics qui, selon lui, semblent avoir entendu le message d'alerte de la filière.

En bref

Bio Du renfort pour le services Grandes cultures chez Bio Bourgogne

Le service Grandes cultures de Bio Bourgogne s'étoffe avec l'arrivée de Lucie Paumelle, nouvelle conseillère pour le bassin Rhône Méditerranée qui comprend le sud de la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. A 25 ans, la jeune femme vient tout juste de terminer ses études d'ingénieur agronome, option développement agricole, qu'elle a suivi à Agro Paris Tech. Elle s'installe donc dans son premier poste en lieu et place de Stéphane Grippon à Bretenière, près de Dijon, dans les locaux de la Chambre d'agriculture régionale. La priorité désormais pour Lucie Paumelle est de se faire connaître auprès du monde agricole et d'anticiper les formations de la prochaine saison. Contact : Lucie Paumelle, 06 89 27 97 68.

Nièvre Découvrez des exploitations de l'intérieur à l'occasion de la Fête des moissons et récoltes

Dans le cadre de la Fêtes des moissons & des récoltes, deux exploitations ouvrent leurs portes dans le département de la Nièvre, samedi 1er août. A partir de 15h, Antoine et Didier Guyon vous accueillent au 9 rue des Ecoles à Mesves-sur-Loire, près de La Charité-sur-Loire, pour parler culture de maïs, irrigation, sans oublier la présentation d'un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïque. A 17h : Muriel Harand et Romaric Gobillot parleront polyculture, élevage et ventes directe de caissettes. Info : FDSEA de la Nièvre au 03 86 93 40 92

Colza

Pousser à l'automne pour résister aux insectes



L. Jung Terres Inovia

Colza à 5-6 feuilles au 25 septembre qui poursuit sa croissance.

Pour un colza résistant aux insectes, il importe d'accorder un grand soin à son alimentation.

Le colza ne doit connaître aucune rupture d'alimentation à l'automne pour résister aux attaques d'insectes. L'objectif est d'obtenir des colzas ayant une croissance régulière du stade 4 feuilles (20-25 septembre) à l'entrée de l'hiver (début décembre). Pour y parvenir, il doit consommer 60 à 70 unités d'azote aboutissant à une biomasse aérienne entrée hiver de 1 200 g/m² au minimum sans rougissement du feuillage, soit une biomasse par plante d'au moins 45 grammes. Pour cela, un enracinement très performant (le pivot doit atteindre 15 cm au moins à l'entrée de l'hiver) est indispensable. L'enracinement est dépendant de l'alimentation en phosphore qu'il ne faut pas négliger.

Que faire dans les situations où le colza n'est pas en mesure de trouver ses besoins ?

Les fournitures du sol assurent cette alimentation dans la majorité des cas. Il existe des situations avec peu de reliquats azotés post moisson (argilo-calcaire superficiel notamment) pour lesquelles le colza n'est pas en mesure de prélever ses besoins. Dans ces situations :

-Privilégier les parcelles avec apports réguliers de produits résiduels organiques (fumiers, lisiers, compost, fientes…)

-Positionner les apports de produits résiduels organiques avant le colza

-Utiliser des légumineuses en plantes compagnes du colza, améliorant l'absorption des éléments

-Utiliser des engrais localisés (N/P/S)En sol peu pourvu en phosphore ou avec des blocages connus, Terres Inovia conseille d'apporter du phosphore en fin d'été avant le colza. C'est en automne que le colza consomme le plus de phosphore. Les légumineuses plantes compagnes consomment également du phosphore.

Attention à la maîtrise du peuplement !

Il est recommandé de bien ajuster la densité de semis pour éviter tout risque de surdensité. En effet, en maîtrisant le peuplement, vous ferez perdurer davantage au cours de l'automne la disponibilité en azote. Cela retardera l'apparition des faims en azote et donc limitera l'impact des insectes d'automne. Viser un objectif de 25 à 35 pieds/m².

Préserver la vigueur des plantules en début de cycle. Eviter les phytotoxicités.

Pour préserver la vigueur des plantules au départ, il est important de limiter les phytotoxicités des produits de prélevée qui freinent la croissance des colzas. En pression graminée modérée, il faut privilégier une stratégie de désherbage de post-levée, permise avec les nouvelles solutions disponibles en 2019-2020. En cas de forte pression graminée, l'usage de produits de prélevée est indispensable.

Ne pas retourner de repousses de colza pendant la levée de la culture.

Les destructions de repousses de colza au voisinage de la parcelle sont à anticiper pour contenir la pullulation des petites altises sur les jeunes colzas. Les retournements des repousses de colza à proximité, pendant la phase de levée jusqu'à 3-4 feuilles des colzas au moins, sont à éviter.

MICHAEL GELOEN – TERRES INOVIA



L. Jung Terres Inovia

Phytotoxicité de clomazone

Orges d'hiver

Un tournant avec la tolérance JNO

Les premiers résultats des essais variétés, réalisés par Arvalis - Institut du végétal, sont arrivés. Un regroupement de 6 essais de la grande zone brassicole Centre est déjà disponible. Cette année, la présence, même faible de jaunisse nanisante (JNO) dans certains essais avantage les variétés tolérantes à ce virus.



La tolérance à la JNO s'impose désormais comme un critère essentiel dans le choix d'une variété fourragère.

Du côté du débouché brassicole, une première variété tolérante à la JNO apparaît sur la liste des variétés préférées par les malteurs – brasseurs.

Parmi les variétés brassicoles préférées les plus développées, KWS Faro (KWS Momont) constitue une référence alors qu'Etincel et Isocel sont de moins en moins dans le coup.

Cette variété précoce et résistante au froid semble obtenir ses meilleurs résultats avec un nombre d'épis/m² plus élevé que celui des autres orges 6 rangs hiver.

Sur le plan agronomique, son profil paraît intéressant avec une bonne tolérance à la verse mais une petite faiblesse vis-à-vis de la rhynchosporiose. Enfin, son calibrage est supérieur à celui des références et sa teneur en protéines semble contenue. Pixel (Secobra) a, en pluriannuel, un niveau de rendement supérieur d'environ 5% à celui de la référence Etincel régulièrement dans tous les milieux. Sa sensibilité aux maladies est moyenne.

Visuel (Secobra) présente un profil sensiblement différent des autres variétés proposées actuellement. Moins productive, elle est bien plus précoce mais aussi assez sensible au froid.

Par ailleurs, elle se distingue par un meilleur comportement vis-à-vis des maladies et un calibrage élevé mais aussi des teneurs en protéines faibles. Inscrite en 2020 avec la tolérance à la JNO, KWS Joyau (KWS Momont) entre en *«observation commerciale»* sur la liste des malteurs - brasseurs.

Très productive cette année comme dans les essais d'inscription, cette variété précoce présente par ailleurs une bonne tolérance aux maladies sauf peut-être à la rouille naine.

Son calibrage est supérieur à celui de la référence Etincel. Inscrites également en 2020, Dementiel (Secobra) et Mascott (Unisigma) ont une productivité en retrait, proche de celle d'Etincel.

En revanche, Mascott présente l'avantage d'être résistante à la mosaïque Y2. Enfin, Hirondella (Saaten Union), inscrite au catalogue européen n'est pas sur la liste des variétés préférées des malteurs et brasseurs mais est reconnue comme brassicole par un malteur et un brasseur. Non testée dans ce réseau, cette variété semble procurer un rendement proche, voire un peu inférieur, de celui d'Etincel. Elle se distingue par sa tolérance à la jaunisse nanisante mais est sensible aux maladies.

Des fourragères dominées par les variétés tolérantes à la JNO.

La tolérance à la JNO devient le premier critère de choix d'une variété fourragère. L'offre des variétés ayant cette tolérance s'étoffe d'année en année. Depuis 3 ans, les variétés les plus productives sont KWS Borrelly (KWS Momont), KWS Jaguar (KWS Momont) et plus récemment Sensation (DSV) et KWS Filante (KWS Momont). Elles sont suivies de près, en pluriannuel, par Rafaela (Limagrain), la plus sensible aux maladies, Coccinel (Secobra) et Margaux (Unisigma). Attention, tolérance ne signifie pas résistance.

En situations de fortes infestations de pucerons ces variétés peuvent présenter quelques symptômes. Par ailleurs, elles ne sont pas tolérantes aux symptômes des pieds chétifs transmis par les cicadelles. En conséquence, éviter les semis trop précoces même avec ce type de variétés.

Sans avoir la tolérance JNO, KWS Oxygène (KWS Momont) présente l'avantage, outre d'être productif, de posséder la résistance à la mosaïque Y2.

Enfin, parmi les variétés 2 rangs hiver fourragères, LG Casting (Limagrain) et Memento (Secobra) sont probablement les deux variétés les plus productives du moment, mais sensibles à la JNO. Plus tardives que la majorité des variétés 6 rangs hiver, elles ont un bon comportement vis-à-vis des maladies ainsi qu'un excellent poids spécifique.

L. Pelce et D. Chavassieux,
Arvalis-Institut du végétal



MSA SPÉCIAL VENDANGES 2020

Comme chaque année à l'approche des vendanges, la MSA Bourgogne propose un dossier complet destiné aux viticulteurs de la région. Cette année, la MSA Bourgogne privilégie un contenu centré sur les informations facilitant les démarches pour déclarer vos salariés et mettre en place les gestes barrières indispensables à la réalisation de l'activité en toute sérénité. Nous avons choisi de publier une sélection d'article pratique dans nos colonnes. Toutefois, le dossier complet est disponible en téléchargement sur notre site internet agribourgogne.fr.

Ces mêmes informations sont également disponibles sur le site Internet bourgogne.msa.fr. Les informations des partenaires sont également accessibles sur leur site internet.

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Dispositif Travailleur Occasionnel

Le Contrat Saisonnier Vendanges

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une réduction sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par salarié et par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, CSA, FNAL, AC, ainsi que la retraite complémentaire et CEG.

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante. Nous vous rappelons que les cuisiniers ainsi que les cavistes sont exclus du dispositif TO.



L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé « contrat vendanges », qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches (salariés en congés payés par exemple).

Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, pressureurs, cuviste). Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet, soit à la fin des vendanges : obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD. Vous reporter à la notice TESA par internet pour plus d'information.

Le contrat vendanges est signé pour une durée de 1 mois maximum, renouvelable 1 fois.

À l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versée au salarié. En revanche, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.

Formalités

À l'embauche : le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention « contrat vendanges ». N'oubliez pas de cocher « demande d'exonération Travailleur Occasionnel »

Les stagiaires

Toute entreprise, quels que soient son secteur d'activité et son effectif, peut accueillir des stagiaires. Toutefois, pour éviter les abus, la loi encadre strictement ce dispositif : il doit s'agir d'un stage intégré dans un cursus scolaire ou universitaire, avec des missions en rapport avec le projet pédagogique et un tutorat assuré dans l'entreprise d'accueil.

Seuls sont autorisés les stages faisant l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement.

L'élève ou l'étudiant qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage, et n'est donc pas considéré comme un salarié au sens de la législation du travail.

Toutefois, vis-à-vis de la sécurité sociale, le stagiaire doit nécessairement être déclaré, notamment en vue de garantir sa couverture en cas d'accident du travail, ou afin d'ouvrir droit au bénéfice de la franchise de cotisations pour les stagiaires.

Les employeurs occupant des stagiaires agricoles doivent effectuer une déclaration préalable à l'embauche et adresser une copie de la convention de stage à la MSA. Ils sont également tenus de déclarer le montant de la gratification attribuée aux stagiaires.

Les conditions d'emploi de stagiaires sont très encadrées concernant le nombre de stagiaires autorisés et les tâches confiées. Ainsi, le stage ne peut en aucun cas avoir pour objet d'occuper un emploi saisonnier (vendanges à titre exclusif par exemple) ou un poste de travail permanent de l'entreprise, ni de remplacer un salarié absent ou de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.

Il convient donc d'être très vigilant quant à l'emploi d'un stagiaire pendant les vendanges. En effet, indépendamment de l'existence d'une convention de stage, le non-respect des dispositions applicables peut entraîner la requalification de la relation de travail en salariat, celle-ci pouvant être qualifiée juridiquement de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié. L'emploi d'un jeune de moins de 16 ans n'est pas autorisé.

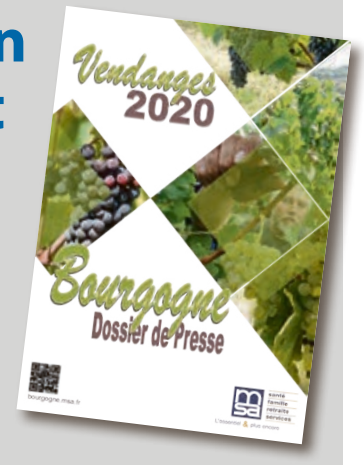
Liste des activités relevant du contrat vendanges :	OUI	NON
Conducteurs d'enjambeurs uniquement au moment des vendanges	X	
Conducteurs de machines à vendanger	X	
Travaux d'effeuillages des vignes avant les vendanges		X
Vendanges Vertes		X
Vendanges tardives	X	
Cueillette raisins de table		X
Portages des hottes et/ou des paniers	X	
Préparation/rangement/mise en état/nettoyage matériels spécifiques aux vendanges	X	
Activités postérieures à l'activité de ramassage des raisins de cuve : pressureur, cuviste, vinification		X
Tâches administratives, cuisinier, ménage, rénovation logements vendangeurs		X

Contacts

Pour plus d'informations sur l'application du Droit du Travail, veuillez contacter l'unité territoriale de votre département :

- **DIRECCTE de Dijon : 19 bis - 21 Boulevard Voltaire, 21078 Dijon Cedex. Tél. : 03 80 45 78 11**
- **DIRECCTE de Nevers : 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex. Tél. : 03 86 60 52 62**
- **DIRECCTE de Mâcon : 952 Avenue Mal de Lattre de Tassigny, 71031 Mâcon Cedex. Tél. : 03 85 32 72 29**
- **DIRECCTE d'Auxerre : 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex. Tél. : 03 86 72 00 07**

Le dossier intégral est disponible en téléchargement sur notre site



www.agribourgogne.fr

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/07/2020**

Effectif global: 849 - Taux de vente: 87%

Les volumes sont plus importants que d'habitude à cette saison. La sécheresse, les mauvaises récoltes et la mévente en ferme en sont les principales raisons.

Effectif total: 267 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
En broutards et taurillons, l'ambiance est très calme. Seuls quelques lots de broutards extras tirent leur épingle du jeu. La vente reste laborieuse en taurillons. La vente est plus rapide en laitonnes et génisses avec des tarifs qui restent fermes.	M	U	250-350	2,60 €	2,73 €	2,68 €	-
			350-400	2,51 €	2,61 €	2,60 €	-
			400-450	2,51 €	2,65 €	2,58 €	-
	F	U	300-350	2,68 €	2,68 €	2,68 €	-
			350-400	2,55 €	2,63 €	2,62 €	-

Effectif total: 272 - Taux de vente: 82%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Idem broutards et laitonnes	M	U	350 - 400	2,34 €	2,51€	2,44 €	-
		R	300 - 350	2,21 €	2,40€	2,34 €	-
			350 - 400	2,22 €	2,51€	2,39 €	-
			400 - 450	2,26 €	2,35€	2,29 €	-
	F	U	300 - 350	2,56 €	2,65€	2,62 €	-
			350 - 400	2,47€	2,53€	2,50 €	-
			400 - 450	2,25 €	2,49€	2,35 €	-
			450 et +	2,22 €	2,29€	2,29 €	-
		R	300 - 350	2,07 €	2,50€	2,30 €	-
			350 - 400	2,36 €	2,44€	2,39 €	-

Effectif total: 310 - Taux de vente: 89%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Des apports corrects pour la saison. La sécheresse commence à justifier des sorties prématurées. En effet quelques animaux apparaîsent avec moins de soins. Les acheteurs habituels répondent présents et le marché se déroule normalement, à des cours qui se maintiennent d'un semaine à l'autre suivant l'offre et la demande. Peu de relève, bonne ambiance commerciale **TAUREAUX :** Les sujets sont préparés et lourds et la demande est présente cette semaine. Tendances à confirmer	M	U	+ 500 kg	1,74 €	1,92 €	1,79 €	-
	F F	U	- 5 ans	1,88 €	2,33 €	2,05 €	-
			5 à 10 ans	1,85 €	2,29 €	2,01 €	-
			+ 10 ans	1,74 €	1,99 €	1,82 €	-
		R	- 5 ans	1,71 €	1,88 €	1,81 €	-
			5 à 10 ans	1,65 €	1,85 €	1,76 €	-
			+ 10 ans	1,60€	1,72 €	1,68 €	-
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,34€	2,19 €	-
		R	24 à 36 mois	1,85€	1,95€	1,89 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 27/07/2020

Bovins : 190

Taurillons d'herbe :	**(360 - 480 kg)**	**860 - 1170**	**2,38 - 2,66**
Génisses 18-24 mois :	**(270 - 455 kg)**	**670 - 1020**	**2,25 - 2,60**
Génisses 24-36 mois :	**(515 - 745 kg)**	**1010 - 1660**	**1,80 - 2,50**
Taureaux :	**(960 - 1175 kg)**	**1710 - 2160**	**1,57 - 1,78**

Vaches légères : 870 - 1140
Vaches entre deux : 1160 - 1290
Vaches lourdes : 1310 -2030
En mâles, le placement reste sélectif à des tarifs qui ne progressent pas. Vente suivie en femelles à des cours stables. Apports importants en vaches et de qualité nettement supérieure aux semaines précédentes dynamisant la vente. Seul invendu.

Bovins gras : 18
Vaches de viande :3,74 à 4,06 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,94 à 4,00 € kg de viande.
Apports plus importants en sujets gras à des tarifs maintenus en partie par la bonne qualité des animaux.

Prochains marchés :
Bovins le lundi 3 Août et ovins lundi 10 Août 2020 aux horaires habituels.

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 30 – du 20 juillet au 26 juillet 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent cette semaine et viennent alourdir un marché export déjà tendu. Les transactions sont plus discutées, les mâles lourds à destination de l'Italie doivent concéder quelques centimes pour trouver preneurs. Les sujets plus légers s'en sortent mieux. Inversement en femelles, l'activité reste dynamique : les ventes sont totales à des cours fermes, les acheteurs sont avides d'animaux jeunes bien préparés.
Gros bovins maigres : La sécheresse commence à compliquer la préparation des animaux, encourageant la mise sur le marché de sujets un peu plus maigres. Cependant les besoins restent conséquents, permettant des ventes rapides à des cours globalement reconduits, voire en hausse pour les femelles jeunes en état.
Boucherie : Les présentations sont un peu plus importantes cette semaine, face à une demande mesurée. Les achats restent prudents et ciblés, les transactions sont plus discutées, surtout si la qualité des sujets est moyenne. Plusieurs marchés font état de pression à la baisse sur les prix ; ailleurs la modestie des apports permet de tenir les cours.
Veaux : Les transactions sont plus tendues avec les reports de sorties liés au 14 juillet. Les cours sont globalement en baisse, en toutes races et catégories, et ce d'autant plus si la présentation est de qualité moyenne, jeune ou trop légère. Les animaux sont davantage triés. Les veaux gras souffrent également d'une moindre demande.
Ovins : Le commerce reste très dynamique cette semaine. Les agneaux lourds s'échangent rapidement et les cours marquent de nouvelles hausses, soutenus par l'Aïd en fin de mois. Les ventes sont rapides et totales, même pour les sujets plus légers. En brebis pour l'Italie, les transactions restent fluides à des prix en hausse également.

BROUTARDS :
Les volumes s'étoffent cette semaine et viennent alourdir un marché export déjà tendu. Les transactions sont plus discutées, les mâles lourds à destination de l'Italie doivent concéder quelques centimes pour trouver preneurs. Les sujets plus légers s'en sortent mieux. Inversement en femelles, l'activité reste dynamique : les ventes sont totales à des cours fermes, les acheteurs sont avides d'animaux jeunes bien préparés.
Sur le grand Ouest, à Cholet, les femelles sont recherchées et se valorisent mieux que les mâles, toutes races confondues. A Châteaubriant, la vente est sélective en fonction de la qualité, le commerce est difficile. En Bretagne à Guerlesquin, dans l'ensemble la qualité est homogène, la vente reste dynamique en mâles conformés quelle que soit l'origine.
Dans le Nord-Est, à Rethel, le commerce est ralenti avec moins de demande ; les charolais reculent de 0,10€.
En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, les apports sont de saison et de bonne qualité, cependant la demande n'est pas assez soutenue pour reconduire les cours. Il faut concéder quelques centimes dans les animaux supérieurs à 350 kg. Malgré tout la vente est quasi-totale. A Moulins, l'offre est satisfaisante pour la saison, mais ne fait que rattraper l'inactivité de la semaine passée. En mâles, les besoins sont sélectifs, y compris à destination de l'Italie où le commerce paraît saturé et les engraisseurs mal en point. Les broutards sont donc privilégiés au détriment des taurillons très peu recherchés. Mais le problème principal réside dans le fait que les cours ne sont pas au niveau de ceux de l'an passé. A Corbigny, le commerce est également plus difficile en mâles. A St Christophe, les apports sont corrects pour la saison. La vente en mâles est toujours compliquée vers l'Italie et l'Espagne, ce qui pénalise énormément les cours et ne facilite pas les transactions. A Sancoins, le marché est également plutôt compliqué avec une demande en forte baisse.
Sur Bourg, les ventes sont calmes face à très peu de demande : les charolais et croisés perdent 0,10€.
Sur le Massif Central à Mauriac, l'offre est un peu plus importante avec des broutards de qualité. Les prix restent fermes dans les légers vaccinés. Dans les plus lourds, le commerce transalpin est plus calme avec des prix difficilement reconduits. A Laissac, les cours sont reconduits mais la vente est difficile dans les sujets lourds. Sur Ussel, les apports sont corrects, cependant la vente est toujours très compliquée avec une demande très réduite et sélective, engendrant beaucoup d'invendus.

- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,89€ (+0,03) à Ussel, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,84€ (=) à Agen
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,72€ (+0,05) à Ussel, 2,78€ (-0,02) à Mauriac
- Charolais U 250-300 kg : 2,70€ (-0,10) à Rethel, 2,91€ (-0,07) à Cholet, 2,96€ (=) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,55€ (-0,10) à Rethel, 2,70€ à Moulins, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,71€ (-0,01) à St Christophe, 2,66Đ à Sancoins
- Charolais U 350-400 kg : 2,66€ à Chateaumeillant, 2,66 à Moulins, 2,73€ (+0,03) à St Christophe
- Croisés U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,60€ (-0,10) à Bourg, 2,51€ (=) à Châteaubriant
- Croisés U 350-400 kg : 2,63€ (-0,03) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,50€ (-0,10) à Bourg
- Blonds U 300-350 kg : 3,32€ (-0,03) à Cholet, 3,70€ (=) à Rabastens

En femelles charolaises à Chateaumeillant, l'offre en sujets de qualité et valablement vaccinés est insuffisante pour satisfaire les besoins des acheteurs. Le constat est identique à Moulins : la vente est très active en laitonnes et génisses de moins de 16 mois.
En limousines à Ussel, la vente est également active et rapide avec des cours haussiers.
En croisées à Mauriac, la vente est fluide dans les bonnes femelles croisées avec des prix stables.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,49€ (+0,03) à Cholet, 2,72€ à Moulins, 2,74€ (+0,03) à St Christophe
- Limousines U 300-350 kg : 2,88€ (+0,03) à Ussel, 2,54€ (+0,03) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac
- Croisées U 300-350 kg : NC à Mauriac, 2,50€ (=) à Laissac, 2,45€ (=) à Bourg
- Blondes U 300-350 kg : 2,95€ (=) à Rabastens

GROS BOVINS MAIGRES :
La sécheresse commence à compliquer la préparation des animaux, encourageant la mise sur le marché de sujets un peu plus maigres. Cependant les besoins restent conséquents, permettant des ventes rapides à des cours globalement reconduits, voire en hausse pour les femelles jeunes en état.
En vaches et génisses charolaises, à Chateaumeillant, la vente est rapide à des prix stables. Sur Moulins, les acheteurs principaux sont au rendez-vous et la demande ne faiblit pas. Néanmoins, on observe une variation de quelques centimes à la baisse, à cause de sujets moins bien préparés (sécheresse) et parfois de moins bonne qualité. Les bons animaux se commercialisent toujours très rapidement à des cours encore très attractifs. La vente est assez rapide et active. A Corbigny, les apports sont stables pour la saison et de qualité satisfaisante. Les cours sont maintenus en jeunes vaches ou lourdes viandées, ils se replient en vaches âgées maigres. A St Christophe, la demande en vache est toujours importante et l'offre peine à satisfaire les besoins des acheteurs présents. Sur Sancoins, la qualité est au rendez-vous avec une présentation d'animaux en bon état et une dizaine d'animaux à fort potentiel musculaire. La vente est rapide et les cours reconduits.
En Bretagne, à Guerlesquin, les herbagères sont de bonne qualité et partent à des tarifs attractifs.
En limousines, à Ussel, l'offre est de moins bonne qualité, les cours sont reconduits.
En croisées et salers à Mauriac, la présentation est très moyenne dans les vaches d'embouche avec des sujets âgés et une demande qui trie davantage. On note une légère baisse des cours dans cette gamme. Dans les vaches jeunes aubrac et salers, avec de l'état, les prix restent fermes.

- Charolaise U -5 ans : 1,99€ à Chateaumeillant, 2,09€ à Moulins, 2,23Đ (=) à St Christophe, 2,12€ à Sancoins
- Charolaise U 5-10 ans : 1,99€ à Chateaumeillant, 2,01€ à Moulins, 2,03€ (+0,03) à Corbigny, 2,21€ (=) à St Christophe
- Limousine U -5 ans : 2,14€ (+0,10) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,10€Đ (-0,05) à Ussel
- Salers R 5-10 ans : 1,60€ (-0,05) à Mauriac

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/07/2020**

Effectif total: 1474 - Taux de vente: 99%

Effectif : 1559
Taux de vente : 95%
Observation : 96 % de vendus. A quelques jours de la fête de l'Aïd el Kebir (le 31/07), et après avoir constaté le très bon niveau des cours la semaine passée, les éleveurs se sont chargés d'approvisionner le marché de manière conséquente.
Agneaux : Les besoins en agneaux restent importants et le niveau des prix restent relativement satisfaisants même s'ils sont en léger retrait.
Ovins : Bonne tenue des cours des brebis qui bénéficient d'une réelle demande estivale. Bonne vente également en béliers avec une grande quantité d'anthenais mise en vente.

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 1210 - Tx de vente : 97%				**AGNEAUX de BOUCHERIE**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	U	32 - 38 kg	3,30 €	3,71 €	3,35 €	-
			38 - 44 kg	3,00 €	3,89 €	3,37 €	-
			de 44 à 50 kg	2,69 €	3,92 €	3,32 €	
			> 50 kg	2,42 €	3,47 €	2,95 €	
		R	32 - 38 kg	2,58 €	3,32€	3,02 €	-
			38 - 44 kg	2,80 €	3,40€	3,04 €	
Effectif total:308 - Taux de vente : 95%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M		(M)	1,16€	2,54 €	1,84€	-
	F	U	> 60 kg (F)	1,14 €	1,33 €	1,26€	-
		R	< 60 kg (F)	0,77 €	1,11 €	0,83€	-
			> 60 kg (F)	0,74 €	1,19 €	1,03€	-
		O	< 60 kg (F)	0,36 €	0,57 €	0,43€	-
Effectif total : 3 - Taux de vente : 100%				**CAPRINS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		32 €	37 €	34€	-
Effectif total : 38 - Taux de vente : 26%				**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	R	25-35 kg	50 €	82 €	66€	-

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/07/2020

Ovins : 318	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	100 - 156	2,59 - 3,83
Brebis	30 - 112	1,02 - 1,34
Béliers	100 - 115	-

50 % d'ovins non annoncés ne facilitent pas une nouvelle fois la commercialisation des animaux présentés à la vente et pénalisent l'ensemble des apporteurs !!
Foire aux béliers et agnelles de reproduction le lundi 10 Août à partir de 9h30 sous l'enceinte de la SICAGEMAC. Renseignements au 06.72.39.76.43 et 06.82.43.85.21.Prochains marchés : Bovins le lundi 3 Août et ovins lundi 10 Août 2020 aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 20/07/2020 au 26/07/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,15 -0,03	7,06 -0,02	6,06 -0,04	-	-	-	-
	Var.								
	R	6,68 -0,02	6,86 =	6,87 0,04	-	7,09 0,10	7,02 -0,03	6,96 0,29	-
	Var.								
	O	6,39	-	-	-	6,29 0,21	6,23 0,19	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,19 -0,02	7,13 -0,01	6,08 -0,01	-	-	7,02 =	-
	Var.								
	R	6,94 0,10	6,93 0,09	6,81 0,07	6,09 0,06	7,10 0,06	6,97 0,06	6,73 0,12	6,17 0,16
	Var.								
	O	6,41	6,27 0,38	6,14 0,38	-	6,63 0,08	6,28 0,06	6,09 0,10	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	6,36 0,05	5,87 -0,15	-
	Var.								

Zone nord : En cette veille d'Aïd, marché ferme entrainant une augmentation des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause cessation semoir Nodet 3m bon état 25 rangs sabot avec traceurs et efface roues 500 euros.
✆ 06 07 68 22 34

03 - Vends mâle parthenais un an pour repro toutes garanties sanitaires.
✆ 06 49 16 56 33

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf.
✆ 06 07 61 82 64

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends épandeur Miro SH60, cornadis veaux 12 pl., rampe curétable 7 m galva, moteur réducteur, vis à grain diam. 100 L 6 m, charrue 3 socs revers Demblon TX 165, pipeline Gascogne.
✆ 06 77 28 99 29

26 - Vends tracteur Masset Fergusson 140,an 1969 avec chargeur simple effet. Ford Desta an 1961
✆ 06 31 20 03 01

Travail sol

69 - Vends cultirateau Simon 145 cm. avec semoir engrais et rouleau à trou pour plantations TBE. Semoir Ebra état neuf.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Récolte

15 - Vends round baller John Deere 572, an 2007, pick-up large, liage filet. 5000 bottes, TBE. 8000 euros.
✆ 04 71 78 95 43 ou 07 86 07 52 97

18 - Achat de moissonneuse-batteuse Someca M112, 132, 152 Laverda 3350, 3450, 3550 - New Holland 8060, 8070, 8080 - ensileuse New Holland série FX, FR - Claas Jaguar 640, 650, 660.
✆ 06 58 00 05 39

21 - Vends moiss batt Massey Ferguson 7370 PL + rallonge à colza + chariot de coupe
✆ 06 81 85 10 89 - 06 75 02 71 69

Arbo-viti

26 - Vend calibreuse à noix, laveuse à noix + 200 caisses plastiques abricots ou pommes
✆ 06 31 20 03 01

Epandage

39 - Vends tonne à lisier 4000l cuve et pompe bon état marque Samas
✆ 06 30 79 10 78

Irrigation

01 - Vends motopompe Lombardini 15 cv arroseur canon Komet
✆ 03 85 31 00 47 hr

Cave

68 - VENDANGES 2020 - Vends 2 foudres chêne 55 et 60 hectolitres - Prix à débattre.
✆ 06 04 48 83 27

69 - Vends 2 cuves Inox 55 Hl - 2 cuves émail 50 hl - cuves béton 72 hl.
✆ 06 81 28 53 61

69 - Vends cause restructuration 4 cuves inox Giroux 35 Hl - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile 750 l. - Sucrier - Chauffe cuve - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ 06 63 18 32 28

Manutention

71 - Vends chargeur Quicke 220 E avec parallélogramme 2013, cône Galva avec pied.
✆ 06 08 51 22 08 ou 06 82 68 20 49

Agri. divers

07 - Vends pelle retro TB godet 30 semoir blé Nodet Gougi 15 RGS lot tuyaux arrosage Sepic groupe pompage diesel 27 C4.
✆ 06 72 31 09 25

38 - Vends ventilateur/extracteur 650 diam 2 cv 380 volts - Herse+sabots de semoir Nodet - Atomiseur 1000L Turbine 900 pompe Comet - Tuyaux Perrot crochet diam 70 + accessoirs diam 70, flexible inox 1m L diam 70
✆ 06 42 90 75 43

38 - A vendre tracteur MF 7618 1700heures charrue 5 corps - vibroculteur 7,60m repliable dechaumeur à dent 4m repliable.
✆ 06 72 75 29 27

38 - Vends presse Claas moyenne densité bon état - recherche semoir à disque 3m.
✆ 06 18 38 62 90

38 - Vends tractopelle Ford 2RM 3500euros pièces IH 624 724 pièces Renault 88.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vds tonne à eau 800L + semoir engrais 300/400L + affuteuse à sections + remorque bétaillère poneys/moutons (bâchée) + Achète tracteur 30ch environ.
✆ 06 87 84 57 39

42 - Vends grue à fumier ou à bois épandeur à fumier 3 T + tuiles creuses .
✆ 04 74 26 00 69 Aveize

42 - Vends presse BR 120x120 + tonn. eau 600 l + herse 4.20 m + clôt. élect. pile ou batterie + semoir gr. + clapiers ciment.
✆ 04 77 20 87 68

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m.
✆ 06 36 50 16 41

69 - Vends herse portée 3,20 m. rampe à fumier 8 m. moteur réducteur pulvé 400 l. rampe 6 m. TBE.
✆ 04 74 26 32 89 HR

69 - A vendre vis à grains 6 m. de longueur 12 cm de diamètre triphasée. Donne 1 cuve à gasoil 1500 l. plastique à Haute Rivoire.
✆ 06 84 00 00 65

69 - A vendre bac polyester 400 l. avec vannes de 40 : 100 Ð - 20 bennes Moulac 20 Ð l'unité - Brouette à bennes 20 Ð - Remorque attelage cheval ou tracteur, roues à rayons 260 Ð - Décavayonneuse 45 Ð - Rouleau en fer en deux parties 110 Ð.
✆ 06 87 66 42 53

71 - À vendre remorque 10 tonnes, pied hydraulique, prix à discuter.
✆ 06 07 51 25 88

84 - Rachat tracteur MF 165 168 175 178 188 275 285, Ford, Fiat série 90 80 66, Zetor, JD, Avto, Fendt Moiss. Batt. New Holland TX 34 36 Claas 68 88 98 Laverda Someca en ts états.
✆ 06 68 28 21 21

89 - Vends Benne 8 tonnes Brimont, portes automatiques, compresseur B.E. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin certifié bio Rays gras dactyle 25 % trèfle avec fibre et feuille bonne qualité récolte 2020 px 140 euros HT la tonne prix départ exploitation.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends luzerne certifié bio 2 et 3ème coupe 2020 bonne qualité botte 90/120/240 px 160 euros HT départ exploitation.
✆ 06 88 73 70 73

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Recherche semence fermière blé Soissons, 15 quintaux.
✆ 06 86 45 25 82

71 - Vends foin bottes rondes, diam 125, Bresse louhannaise.
✆ 06 29 05 13 80

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends très bonne luzerne, balle carrée + enrubannage ray-gras et méteil, 60 euros, transport possible.
✆ 06 09 76 64 97

24 - Vends 500 t de foin, prairie naturelle, balles 90-120x240, bottes rondes 120x120, très bonne qualité, stockage sous hangar.
✆ 06 85 71 23 32

54 - Vends Meteil grain tritical - pois C2 nettoyé et stocké ventilé.
✆ 06 86 95 70 69

57 - Vends graines de trèfle violet.
✆ 06 31 21 58 20

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends paille de blé et orge, bottes rectangulaires. Livraison par 10 ou 20 T.
✆ 04 74 00 30 70

70 - Vends Foin + Regain saison 2020 Bonne qualité BR.
✆ 06 95 96 98 77

Propriété

38 - Cherche vieille maison avec terrain si possible a réparer ou renov zone St Marcellin, Tullins, Moirans - ouvrier d'entretient avec voiture et permis.
✧Ecrire FUMAT 45 A P.Picasso 38400 SMH

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ 06 07 48 06 76

Divers

42 - Vends four électrique - feu 3 gaz - marmite 200 L - trancheur jambon - hachoir beef haché.
✆ 04 77 24 98 47 ou 06 73 35 08 74

70 - Vends Pulvé Tecnoma 1000 L 21 m. Charrue Khun 5 corp NSH axis 28 m. Déchaumeur 7 dents 3 m.
✆ 06 70 08 12 09

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide.
✆ 06 87 16 54 66

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Monsieur Lopez,Grand médium résout vos problèmes. Retour de l'être aimé, desenvoutement, chance. Travail sérieux et garanti.
Joignable au 06 25 82 22 04

Location

Autre

21 - Loue gîte 11 couchages, 5 ch., étage climatisé, sud Côte-d'Or , proche Beaune Pommard.
✆ 03 80 26 09 85 HR

Offre

Emploi

69 - Ouvrier agricole hippodrome H/F secteur Lyon. CDI avec logement possible.
✆ 06 14 81 07 89

Demande

Emploi

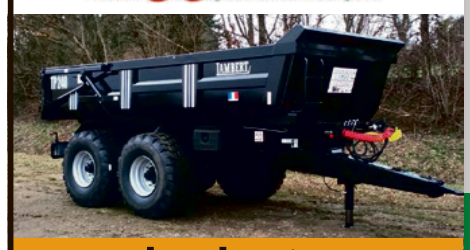
21 - Jeune homme, 24 ans, sérieux, motivé, recherche emploi en grandes cultures et/ou polyculture-élevage en Côte d'Or (50 km autour de Dijon). Disponible à partir du 1er octobre. Formation BPA-BTS ACSE-Licence agronomie. noe.dehe@orange.fr
✆ 06 03 79 44 42

Mariage

Rencontre

69 - Agri 49 ans sérieux gentil recherche veuve 43-52 ans avec ou sans enfants. Ecrire à : IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ Réf 297

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr



Animaux

Divers

01 - Vends 200 rouleaux foin 130 diamètre - Prends animaux pension sur 10 HA de repousse Vds machines allaitement veaux lait poudre Yves Marchand 1000 euros pièce (4) plumeuse à disques Bayle épinettes bois mangeoires
✆ **06 10 79 57 77**

Bovin

01 - Vends vaches pleines vêlage septembre taureau 5 ans Blond d'aquitaine troupeau inscrit
✆ **06 10 95 87 94**

01 - Vends petites femelles Abondance Tarine et Holstein 2 mois Bonne origine
✆ **06 17 79 82 75 ou 04 74 30 95 59**

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC – pour génisses – avec toutes garanties sanitaires et aptes à la saillie – prix très raisonnable. 1) PICASSO né le 12/12/2018, père MONACO, origine GAEC GOUJAT (69) et mère origine Didier LEMASSON (23). 2) PADIRAC né le 11/12/2018, père MARQUIS, origine CASTOR IA, mère MARMANDE, origine JUBERT 18. SCEA BONNICHON-LEMASSON, 18170 LE CHÂTELET.
✆ **06 81 38 47 12 Hubert ; 06 07 62 33 74 Anthony ; 06 07 91 98 08 Jean-Marc**

42 - Vends Charolaise génisses terme sept vaches 2me veau terme aout.
✆ **04 77 65 52 21 ou 07 88 11 13 07**

42 - Vends vaches Montbéliardes logette CL OS CEL ok - au choix cse surnombre, bonne origine.
✆ **06 76 85 44 52**

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assuré GAEC LAPENDERY.
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends génisse vache terme aout septembre Charolaise cse retraite.
✆ **07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance.
✆ **06 70 34 71 84**

71 - Pour veaux vêlages de génisses sans aide vds taureaux ANGUS,15 mois issus d'embryons.
✆ **06 84 51 71 10**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Cause cessation vds taureaux 15-18 mois, type viande, IBR A, Bretigny Alain.
✆ **06 48 84 65 03**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

38 - Vends 6 boucs Alpins de 18 mois issus d'insémination élevage contrôlé laitier Capgene
✆ **06 37 22 29 00**

Ovin

71 - 58e Concours National du Mouton à Charolles jeudi 6 et vendredi 7 août, 600 reproducteurs, à partir de 16 h le jeudi concours, vente aux enchères des agneaux de stations vendredi 7 août à 14 h (ouverte en ligne), vente d'agnelles en lots. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des expositions 71120 Charolles – mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ **06 31 79 27 84**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

01 - A réserver chiot Labrit (petit Berger des Pyrénées) parents extra troupeau - mère puce n°250268711092014 - Siren 342 943 743 - portée 2F + 1M né le 6/6/2020.
✆ **06 63 37 70 09**

69 - Cède chiots croisés Springr Epagneul 2 F. nées le 25/04 mère 250268501821024 - SIRET 751 459 868.
✆ **06 75 24 25 81**

71 - Vends 10 chiots bouvier-bernois, nés 02/06/20, pucés, vacc., mère 250269606494492, siret 833 014 582 00013, non lof.
✆ **06 30 98 15 84**

71 - Vends taureaux 18 mois, HBC et très bons veaux pour repro., Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

Chasse-Gibier

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 Cervides 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ **06 19 43 19 97**

Viticulture

Vendanges

69 - Ch. vendangeurs(euses) motivés nourris logés fin août environ.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Beaujolais, petite exploitation cherche vendangeurs vendangeuses après le 24 août pour 4/5 jours non logé, possibilité nourri le midi.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Recherche vendangeurs pour le 24 août ambiance familiale.
✆ **06 86 63 46 29**

69 - Ch. vendangeurs(ses) 69 motivés nourris logés vers le 2 septembre ambiance familiale.
✆ **06 70 34 78 48**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F, 13 jours début septembre, milieu agri. de préf., motivés, nourris, logés. VOLUET Guy, 69 Julienas.
✆ **04 74 04 45 67**

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40



↘ Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

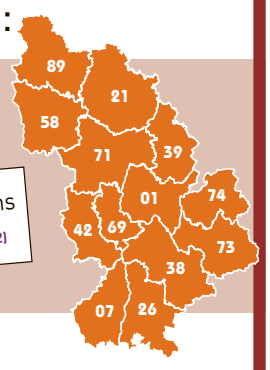
Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.

■ une parution **19€TTC(1)** ❑ 2 parutions **27€TTC(2)** ❑ 3 parutions + **1 offerte** **46€TTC**



* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. / (1) Tarif valable pour quatre lignes. / (2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ DÉMISSION

REKCOTS

Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social : Route Départementale 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération du 31/05/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte de la démission de Monsieur Christian LHUILLIER, Commissaire aux compte Suppléant, le 31/12/2018, et a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant en remplacement étant précisé que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est un personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

POUR AVIS, le Président

AL213128041

CALEXY

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
443 623 756 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30/09/2019, il résulte qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian LHUILLIER, Commissaire aux compte Suppléant, le 29/10/2018 avec effet au 31/12/2018, et qu'il a été décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant en remplacement, étant précisé que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

POUR AVIS le Président

AL213128043

→ AVIS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 277,21 euros par titre.

Il assure un **rendement de 1,1 %** par rapport au prix de référence au 30 juin 2019, et comprend le dividende de 3,70 euros dont le versement est prévu en 2020, sous réserve de l'accord préalable de la BCE.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 juillet 2020 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2020.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 3 août 2020 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2020.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL213128079

→ NOMINATION

JASON INDUSTRIES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
479 524 480 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 30/09/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte de la démission de Monsieur Christian LHUILLIER, Commissaire aux compte Suppléant, le 29/10/2018 avec effet au 31/12/2018, et a décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant en remplacement étant précisé que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est un personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

POUR AVIS, le Président

AL213128044

GABS

Société par actions simplifiée
au capital de 960 000 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
445 356 017 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 30/09/2019, il résulte qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian LHUILLIER, Commissaire aux compte Suppléant, le 29/10/2018 avec effet au 31/12/2018, et qu'il a été décidé de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes Suppléant en remplacement, étant précisé que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

POUR AVIS, le Président

AL213128045

JPS GRANULATS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 654 613 euros
Siège social : RD 115 J
21700 VILLERS LA FAYE
502 720 907 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 septembre 2019, il résulte que :

- La Société REVISION, GESTION, AUDIT, domiciliée 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE-LES-DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société RENART GUION ET ASSOCIES, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;- Il n'y a pas lieu de remplacer la société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat est arrivé à expiration, étant précisé que la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants n'est requise que si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

POUR AVIS, le Président

AL213128046

SACICAP BOURGOGNE NORD

Aux termes d'une délibération du 29 juin 2020, le Conseil d'administration de la société dénommée SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable minimum de 82.500 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 14 N rue Pierre de Coubertin - Parc Mirande, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°015 950 173, a nommé M. Eric AUBERTOT, demeurant à PARIS (75017) 81 rue de Rome, aux fonctions de Président du Conseil d'administration, en remplacement de M. Pierre René BODINEAU, demeurant DIJON (21 000) – 12 rue Georges Bizet, démissionnaire. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

AL213128047

SELF STOCK

Société par actions simplifiée
au capital de 48.200 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
529 105 348 RCS NEVERS

Par AGO du 07/07/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général la société LC IT DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros dont le siège est 25 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de NEVERS sous le numéro 883 082 216.

Pour avis, le Président

AL213128062

→ TRANSFERT DE SIÈGE

VLIMITED

SAS au capital de 1000€ 340 Rue de l'Etang de la Goutte 88220 XERTIGNY, 833 439 482 RCS EPINAL. Nicolas BOSSELET, 1 rue Ferrand, 21350 BEURIZOT, Président. Aux termes du PV d'AGM du 31/12/2019, il résulte que le siège social a été transféré au1 rue Ferrand, 21350 BEURIZOT à compter du 31/12/2019.. La Société qui est immatriculée au RCS d'EPINAL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Modification des statuts en conséquence.

AL213127978

SCI LEA

L'AGE du 15.7.2020 de la SCI 2 ROUTE DE PARIS, société civile au capital de 9.000 €, siège social à AVALLON (89200) 2, route de Paris, 424 478 568 RS AUXERRE, ayant pour objet la propriété, la gestion, l'exploitation de bien immobilier, constituée pour une durée de 50 ans à compter du 8.10.1999, dont l'avis de constitution est paru dans l'Yonne républicaine du 8.10.1999, a décidé de transférer le siège social et de modifier sa dénomination à compter du 15.7.2020. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Dénomination : SCI 2 ROUTE DE PARIS ; Siège social : AVALLON (89200) 2, route de Paris. NOUVELLES MENTIONS : Dénomination : SCI LeA ; Siège social : DIJON (21000) 18, rue A. Dietrich. En raison de ce transfert de siège social, la société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL213128031

JURI 4
société d'avocats
56, bd Gustave-Flaubert
63000Clermont-Ferrand

AVIS

FLUIDS
Société par actions simplifiée
au capital de 12 000 euros
18 AV DE LANGRES
21000 DIJON
831 333 190 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 18.06.20, l'associé unique a décidée transférer le siège social du 18 AV DE LANGRES, 21000 DIJON au MBE - 7Rue du Docteur Stein -21000 DIJON à compter du 1er juillet 2020 et demodifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVISLe Président

AL213128053

JSB COFFEE

SAS au capital de 1 000 euros - Siège social : 22 rue de la Lume, 21420 BOUILLAND - 813 351 640 RCS DIJON - le 23/07/2020 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 22 rue de la Lume, 21420 BOUILLAND au 9 rue Musette, 21000 DIJON à compter du 23/07/2020 et de modifier en conséquence les statuts.

POUR AVIS Le Président

AL213128057

NADEHMAG

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 rue du Naizou
21160 CORCELLES LES MONTS
498 888 684 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à LAMBESC (13410), Clos Mireille, 1 allée de Bertoire à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL213128061

FAMILY PIZZ'S

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 164 Route de Dijon
21200 BEAUNE
837 727 205 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2020 a décidé de transférer le siège social du 164 Route de Dijon – 21200 BEAUNE au 86 Rue du Faubourg Saint-Nicolas – 21200 BEAUNE et ce, à compter du 28 février 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL213128074

AVIS DE MODIFICATION

La Société dénommée L'art de l'immobilier, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00€ €, dont le siège est à PARIGNY-LES-VAUX (58320), rue des Ouches Lieu-dit Poulanges, identifiée au SIREN sous le numéro 840164164 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 juillet 2020 les associés ont décidé de transférer à compter du 13 juillet 2020 le siège social qui était à PARIGNY LES VAUX (58320), rue des Ouches Lieu-dit Poulanges à NEVERS (58000), 38 rue François MITTERRAND.

L'article quatre (4) des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Et mention

AL213128078

→ MODIFICATION DE CAPITAL

HPP SAS

SAS au capital de 100 € Siège social : 6 boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 DIJON 884 334 988 RCS DIJON Suivant procès verbal du 17/07/2020, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.623.326 €, par création de 5.623.326 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale, pour le porter à 5.623.426 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence. Modification au RCS de Dijon.

AL213128042

BOURGOGNE GEOTHERMIE

SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 5 rue Claude Proteau, 21110 GENLIS - 499 961 811 RCS DIJON - Aux termes de l'AGE du 30/04/2020 et du procès-verbal de la gérance du 24/06/2020, le capital social a été réduit d'une somme de 250 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 750 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales. Pour avis La Gérance

AL213128055

→ MODIFICATION DE STATUTS

BC SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622 euros
Siège social :
Zone Artisanale
21600 FENAY
414 081 968 RCS DIJON

Par décision du 29 juin 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 29 juin 2020 sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.622 euros désormais divisé en 500 actions de 15,24 euros. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Christian BROSSARD, Zone artisanale des Roussottes – 5 Rue des Roussottes – 21600 FENAY Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Christian BROSSARD, Zone artisanale des Roussottes - 5 Rue des Roussottes – 21600 FENAY, Président. Mention au RCS de DIJON.

AL213127669

H.V.S.

Société par actions simplifiée au capital de 9 120 000 euros Siège social : 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE 802 997 668 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société RGA EXPERTISE & AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Mme Aurélie TRUCY, Commissaire aux Comptes suppléante, pour les exercices à venir, en application des dispositions de l'article L. 227 9 1 du Code de commerce. POUR AVIS Le Président

AL213128024

SAS BOURGOGNE FRANCHE COMTE CROISSANCE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Siège social :
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
Immatriculée au RCS de Dijon
sous le numéro 501 209 472

Par une décision en date du 8 avril 2020, l'actionnaire unique a pris acte :

- que le mandat de commissaire aux comptes titulaire confié à la société PricewaterhouseCoopers Audit a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018. L'actionnaire unique a pris acte que le mandat de commissaire aux comptes suppléant confié à Etienne BORIS a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

- de l'acceptation par la société PricewaterhouseCoopers Audit d'effectuer, à titre de mission complémentaire, l'audit des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Par une décision en date du 30 juin 2020, l'actionnaire unique a modifié les statuts de la Société. La refonte des statuts intervient, notamment, suite aux évolutions législatives en vigueur.

Il est prévu, entre autre, que la Société aura une nouvelle dénomination sociale, à savoir BOURGOGNE FRANCHE-COMTE CROISSANCE et un nouveau nom commercial, en l'occurrence BFC CROISSANCE & INNOVATION.

L'actionnaire unique et le Président.

AL213128035

FAMILLE CARABELLO BAUM SAS

SAS au capital de 58 862 euros Siège social: Rue Marey Monge 21630 POMMARD 517 220 075 RCS DIJON L'AGE du 07/07/2020 a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale FAMILLE CARABELLO BAUM SAS par VIVANT WINES et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL213128083

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

ESPACES VERTS - ENTRETIEN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 34 Bis route de Norges
21490 BRETIGNY
482 148 889 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 17 juillet 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Marc VIARDOT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Yanick VIARDOT demeurant à BRETIGNY (Côte d'Or) – 16 route de Clénay.

SIEGE SOCIAL :

Ancienne mention : rue de Rougemont 21490 BRETIGNY

Nouvelle mention : 34 Bis route de Norges 21490 BRETIGNY

DIRIGEANT :

Ancienne mention : Monsieur Marc VIARDOT demeurant à BRETIGNY – 34 bis route de Norges

Nouvelle mention : Monsieur Yannick VIARDOT demeurant à BRETIGNY – 16 route de Clénay

Pour avis, le Président : Yannick VIARDOT

AL213128085

→ VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/06/2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 04/07/2020, Dossier 2020 00055295, Référence 2104P01 2020 A 02838

La société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS, au capital de 106 801 329 €, 1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE, N° 428 268 023 RCS SAINT ETIENNE

A vendu à :

La société LEADER PRICE EXPLOITATION, SAS, au capital de 41 511 880 €, 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE, N° 419 695 341 RCS CRETEIL

Le Fonds de Commerce de vente au détail à prédominance alimentaire et activités accessoires exploité Rue du Commandant Lherminier 21140 SEMUR-EN-AUXOIS sous l'enseigne LEADER PRICE.

Moyennant le prix principal de 128 400 € s'appliquant intégralement aux éléments incorporels

L'entrée en jouissance a été fixée au 16/06/2020.

En conséquence de la présente cession du fonds au profit du locataire gérant, le contrat de location gérance est résilié de plein droit.

Les oppositions s'il y a lieu devront êtres faîtes à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance à LEADER PRICE, 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE à l'attention de Mme Audrey PERON, Directrice Juridique.

Pour avis

AL213128076

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI NATION

SCI au capital de 1 000 € Siège social : 5 Allée Jean Rostand 21000 DIJON 484 393 897 RCS DIJON L'AGM du 25/06/2020 : a nommé Pascale KERGER, demeurant 2 Rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON, en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Paul KERGER. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Paul KERGER sans qu'il soit procédé à son remplacement. a décidé de transférer le siège social au 2 Rue Guy de Rochefort 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 25/06/2020 et de modifier les statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL213128028

LUMIERE DE SOIE

SARL au capital de 24 000 euros Siège social : 1 rue du Champ de Mars 21000 DIJON 831 255 724 RCS DIJON L'AGM du 14/05/2020 a pris acte de la démission de Monsieur Gilles CHARLIEUX de ses fonctions de gérant, a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Michèle BINET, demeurant 1 rue du 8 mai 1945 21370 PLOMBIERES LES DIJON, pour une durée indéterminée et a transféré son siège social au 1 rue du 8 mai 1945 21370 PLOMBIERES LES DIJON à compter du 14/05/2020. Pour avis ,La Gérance.

AL213128029

MLA HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Hameau de Domois
21 Impasse des Colleys
21600 FENAY
839 530 417 RCS DIJON

Selon délibération en date du 9/07/2020 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant, pour une durée illimitée, M. Thibaut REMY, demeurant 14 Rue de la Perrière 21220 FIXIN. Cette nomination est devenue définitive le 22/07/2020.

AL213128048

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de pizzeria et ventes à emporter, connu sous l'enseigne « BEAUNE PIZZA », exploité 164 Route de Dijon – 21200 BEAUNE, consentie par acte sous signatures privées en date du 4 mai 2018, dûment enregistré,

par la SARL L'ESPERANCE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 164 Route de Dijon – 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 489 892 703,

à la SARL FAMILY PIZZ'S, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 164 Route de Dijon – 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 837 727 205,

a pris fin avec effet au 31 décembre 2019, suivant acte sous signatures privées, en date à BEAUNE (21200) du 31 décembre 2019. Pour insertion.

AL213128073

→ NON DISSOLUTION

JSB COFFEE

SAS au capital de 1 000 euros - Siège social : 22 rue de la Lume, 21420 BOUILLAND - 813 351 640 RCS DIJON - le 01/07/2020, l'AGE statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL213128056

DA SILVA MIGUEL

SASU au capital de 5000 € Siège social : 16 Rue des Vignes, SERRURERIE METALLERIE DSM, 21110 Labergement Foigney 804 849 263 RCS de Dijon L'assemblée générale du 27/07/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL213128082

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

BRICO JARDIN SERVICES

SAS au capital de 1000 Siège social : 18 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY, 21300 Chenôve 841 310 717 RCS de Dijon L'AGE du 30/06/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL213128030

BOURGOGNE EXPERTISE AUTOMOBILE

Société À Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 rue Elsa Triolet
21000 DIJON (Côte d'Or)
823 293 790 RCS DIJON

L'assemblée générale par une décision en date du 8 juillet 2020, après avoir entendu le rapport de Monsieur Bruno TROSSAT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis,le liquidateur.

AL213128039

SCM B-A-L

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Société civile de moyens - au capital de 300 euros - Siège social : 12 rue Georges Duhamel - 21600 LONGVIC - 820 092 237 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20/06/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick BERTHELON, demeurant 12 rue Georges Duhamel - 21600 LONGVIC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 27/07/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MESSANGES: Vigne et Terre à vigne AOP Hautes Côtes de Nuits et Bourgogne Aligoté RNU

1 ha 62 a 56 ca - Aux vignes larges: B-492-493(*)[F1]-493(*)[F2]-493(*)[F3] - Le bas des fourches: A-20(*)-23(*)-24[F1]-24[F2] - Les bas: B-471 - Vignes de la pille tache: A-79-80-81

SAUSSY: Bâtiment d'habitation et dépendances

- Classification d'urbanisme : Zone U du PLU

20 a 31 ca - De curtil: AB-98 - De dijon: AB-96 - Le village: AB-71-97-114[99]-115[99]

TROCHERES: Terre - RNU

3 ha 58 a 82 ca - Les herbuottes: ZB-16 - Sur vieux pont: ZA-16

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17/08/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213128036

aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Georges Duhamel - 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL213128059

SCM B-A-L

Société civile de moyens en liquidation - au capital de 300 euros - Siège social : 12 rue Georges Duhamel - 21600 LONGVIC - 820 092 237 RCS DIJON Suivant délibération en date du 30/06/2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2019, a donné quitus à M. Patrick BERTHELON, liquidateur, demeurant 12 rue Georges Duhamel - 21600 LONGVIC de sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL213128060

ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS

SARL - Au capital de 7 500 euros - Siège social : Ferme de Changey 21121 DAIX - RCS DIJON 438 095 754, aux termes d'une décision de dissolution en date du 30.07.2020, la société GHITTI SAS au capital de 120 000 euros dont le siège social est Ferme de Changey 21121 DAIX, RCS DIJON 438 095 754 a, en sa qualité d'associée unique de la société ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ASSAINISSEMENT TRAVAUX PUBLICS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL213128080

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

LA FERME DU MOULIN A VENT
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Ferme du moulin à vent
21140 VIC DE CHASSENAY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIC DE CHASSENAY du 15/06/2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : LA FERME DU MOULIN A VENT ; Siège : Ferme du moulin à vent, 21140 VIC DE CHASSENAY ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 6 000 euros. Objet : la transformation de viande animale, la découpe, le conditionnement et la vente à destination des particuliers et des professionnels. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Stéphane DAVEZIES, demeurant 6 rue d'Alembert - 21500 MONTBARD. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS-Le Président

AL213127688

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/06/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Julia Styl'Objet social : achat/revente tous produits Siège social : 1 BIS RUE PAUL MASSON, 21190 Merceuil. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. ADAM épouse FOURNIER JULIE, demeurant 1 BIS RUE PAUL MASSON, 21190 Merceuil Immatriculation au RCS de Dijon

AL213127743

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MM Vélo 83 Objet social : vente, réparation, location de vélos et trottinettes et des autres engins de déplacement personnels motorisé Siège social :30 Rue du Faubourg Saint Martin, 21200 Beaune Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : MM PROJET, SASU au capital de 1000 euros, ayant son siège social 30 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN, 21200 Beaune, 882 364 144 RCS de Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL213128027

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/07/2020, constitution SAS dénommée TOUS TRAVAUX AGRICOLES. Siège: 26 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 21000 DIJON. Capital: 1.000€. Objet: REALISATION DE TOUS TRAVAUX AGRICOLES POUR LE COMPTE DE TIERS. Président: M. ABDELKADER ZEDOUFANE, 26 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 21000 DIJON. Assemblées et droits de vote: TOUT ACTIONNAIRE A LA POSSIBILITE DE PARTICIPER AUX ASSEMBLEES, CHAQUE ACTION OCTROIE UNE VOIX. Clause d'agrément: CESSION LIBRE ENTRE ASSOCIES, SINON SOUMISE A AGREMENT. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL213128050

SCI DE LA CHAUX

Avis est donné de la constitution en date du 09/07/2020 de la société « SCI DE LA CHAUX «, société civile immobilière au capital de 50.000 € (apports en numéraires) - siège social : DAIX (21 121), 1 Rue des Croillerans - objet social : l'acquisition, la propriété, la location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement - durée : 50 ans - Gérant : La société SCM Conseil, SARLU au capital de 100 ? dont le siège social est à PARIS (75 016), 19 Rue Le Marois, 749 865 051 RCS PARIS- Dépôt et immatriculation : RCS DIJON - Agrément : Toute opération ayant pour but ou pour résultat le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales est soumise à l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Interviennent librement toutefois les cessions entre ascendants et descendants en ligne directe L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

AL213128058

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24/06/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enrgistrement de DIJON 1, le 16/07/2020, Dossier 2020 00057049, référence 2104P01 2020 N 01150, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile

Dénomination : KJRM IMMO

Objet social : propriété, acquisition, administration, entretien et exploitation par voie de location ou de mise à disposition à un ou aux associés, de tout ou partie des biens immeubles sis à DIJON (21000), 7 rue de la Stéarinerie, et de tout bien et droit immobilier.

Siège social : COUCHEY (21160), 4 impasse Le Grand Pré

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Kévin CURE, demeurant à COUCHEY (21160), 4 impasse Le Grand Pré

Apport en numéraire : 1.000 €

Cessions de parts : les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés uniquement.

RCS : DIJON

Pour avis, la gérance

AL213128067

M.E.S. 21

Par ASSP du 15/07/2020, il a été constitué la société dénommée : M.E.S. 21; Forme : SAS; Objet : Maintenance et dépannage de systèmes de chauffage, climatisation et ventilation; Capital : 3 000 Euros; Siège : 6 impasse des Boussenots 21800 QUETIGNY; Président : M. Julien MONTANT dt 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON; Directeurs généraux : M. Philippe THEUREL dt 20 rue Georges Brassens 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et M. Filipe AFONSO MARQUES dt 14 rue François Pompon 21160 MARSANAY LA COTE ; Assemblées et vote : Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne droit à une voix; Agrément : toutes cessions agréées aux 2/3 des votes; Durée : 99 ans dès immatriculation au RCS de DIJON

AL213128071

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS ST GEORGES du 23 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CARROSSERIE REBILLARD SEBASTIEN

Siège : 16 B rue Charles Rémy Arnoult, 21700 NUITS ST GEORGES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 180 000 euros

Objet : Toutes activités de carrosserie, peinture, tôlerie, mécanique automobile, sablage, lavage de véhicules, vente d'accessoires automobiles, achat et vente de véhicules en tout genre, de machines agricoles et de tous accessoires, location de véhicules automobiles sans chauffeur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien REBILLARD, demeurant 26 rue des Saules - 21250 VILLY LE MOUTIER.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL213128084

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers

AVIS

Par testament olographe du 16 juillet 2019, M. Maurice, Georges SOUDAN,en son vivant retraité, demeurant à NEVERS (58000) 6 Boulevard Jérôme Trésaguet, Résidence de Clèves, célibataire, décédé à NEVERS, le 10 juin2020, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me CIRON, suivant procès verbal en date du 16 juillet 2020,dont une copie authentique a été déposée au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me CIRON, notaire chargé du règlement de la succession.Pour avis.Me CIRON

AL583128037

➜ NOMINATION

ANDRE STOCKAGE MANUTENTION (A.S.M.)

SAS au capital de 167.700 €
siège : La Bichatte
58200 COSNECOURS-SUR-LOIRE
335 275 319 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale en date du 29/06/2020 a décidé ce qui suit concernant les Commissaires aux Comptes :

- nommer en qualité de titulaire, en remplacement de la SELARL CPB AUDIT, la Société KPMG SA, siège Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, 755 726 417 RCS NANTERRE;

- prendre acte de l'expiration des fonctions de suppléant de la Société M. Philippe BOUVEAU, et de ne pas procéder à son remplacement. Le Président.

AL583128045

SELF STOCK

Société par actions simplifiée
au capital de 48.200 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
529 105 348 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2020, ont été nommés :

La société CAPEOS AUDIT

Immeuble le Papyrus - 29 rue de Lorient

35000 RENNES

En qualité de commissaire aux comptes titulaire

Monsieur Marc PLANÇON

Immeuble le Papyrus - 29 rue de Lorient

35000 RENNES

En qualité de Commissaire aux comptes suppléant

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis, le Président

AL583128052

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCM ALCADE

Société civile de moyens
au capital de 200 €
Ancien siège social :
1, Place Hanoteau - 58300 DECIZE
Nouveau siège social :
2, Chemin du Port des Vignots – 58300 DECIZE
881 408 611 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2020, les associées ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social sis à DECIZE (58) du 1, Place Hanoteau au 2, Chemin du Port des Vignots et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL583128035

Maître Sylvia JOUMIER
Maître JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix
(Nièvre)
2, route de Dornes

MASSON AND CO

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 euros.
Siège social : Odonnet
03320 LE VEURDRE
RCS CUSSET : 833.421.043

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 juillet 2020 il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 8juillet 2020 au 2 l'Etang du Bois - 58300 COSSAYE

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Monsieur MASSON Charles, demeurant 2 l'Etang du Bois - 58300COSSAYE

Durée : 99 ans

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés DE CUSSET.

Pour avis.

AL583128046

ITILYA CYBERDEFENSE

ITILYA CYBERDEFENSE, SARL au capital de 8 000€, 7 bis rue du 13eme de Ligne, 58000 Nevers, 833 071 434 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 1/7/2020, de transférer le siège social de la société, le 10/7/2020, au 7 Bis Boulevard De La République, 58000, Nevers. Mention au RCS de Nevers

AL583128050

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

BOURDILLAT FINANCES

REDUCTION ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Société par actions simplifiée au capital de 247 270 euros Siège social : 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES 480 233 857 RCS Nevers Le 25 juillet 2020, l'Assemblée Générale, a constaté la réalisation définitive de l'opération de réduction de capital décidée le 29 Février 2020 d'un montant de QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (14.540 €) par voie de rachat de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE (1.454) actions de DIX (10 €) de nominal moyennant le prix de CENT TRENTE SEPT EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (137,55 €) l'action soit une somme globale de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000 €) (dont 14.540 € de valeur nominale et 185.460 € de prime d'émission), en vue de leur annulation ; -Décidé d'augmenter le capital social d'une somme de QUATORZE MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (14.540 €) par prélèvement de pareille somme sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chacune des actions aux fins de le porter à DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX EUROS (247.270 €) ; - Décidé la modification des articles 6 et 7 des statuts

AL583128069

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 15 septembre 2020
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS siégeant en matière de saisies immobilières, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de NEVERS **34 rue Claude PARENT** (anciennement rue du Banlay)

Dans un ensemble immobilier

Figurant au cadastre comme suit : Section AD, numéro 220 « 34 rue Claude Parent » pour une contenance de 30 ares 94 centiares.

LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS CI-APRES DESIGNES :

Le lot numéro cent trente-cinq (135) :

Une cave, portant le numéro 13.

· Et les neuf / cent millièmes (9/100 000èmes) des parties communes générales,

· Le un / cent millième (1/100 000ème) des charges d'entretien et réparation et de reconstruction du corps du bâtiment I.

· Et les soixante-deux / cent millièmes (62/100 000èmes) des charges d'entretien des escaliers des bâtiments I et II de l'ascenseur.

Le lot numéro cent cinquante (150) :

Au troisième étage, un appartement comprenant : entrée, couloir, cuisine, séjour avec balcon, deux chambres, débarras, WC, salle d'eau.

· Et les trois mille cinq cent quatorze / cent millièmes (3 514/100 000èmes) des parties communes générales,

· Les cinquante-neuf / cent millième (59/100 000ème) des charges de réparation et de reconstruction du corps du bâtiment I.

· Les quatre-vingt-deux / cent millièmes (82/100 000èmes) des charges d'entretien des escaliers des étages.

· Et les soixante / cent millièmes (60/100 000èmes) des charges de chauffage.

Le lot numéro cent quatre-vingt-neuf (189) :

Un garage portant le numéro 5.

· Et les quarante-huit / cent millièmes (48/100 000èmes) des parties communes générales.

L'ensemble immobilier ci-dessus a fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état descriptif de division établi suivant acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 02 mars 1968, publié au bureau des Hypothèques de NEVERS, le 23 avril 1968, volume 3909, numéro 3.

Ce règlement de copropriété avec état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 07 octobre 1972, publié au même bureau, le 17 octobre 1972, volume 4493, numéro 37.

Ce règlement de copropriété avec état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 07 octobre 1972, publié au même bureau, le 17 octobre 1972, volume 4493, numéro 38.

Cet état descriptif de division a été modifié par un acte reçu par Maître MACQUART-MOULIN, Notaire à NEVERS, le 27 avril 1973, publié au même bureau, le 15 mai 1973, volume 4595, numéro 16.

RAPPEL DES SERVITUDES : voir article 7 du cahier des conditions de vente.

Bien libre.

MISE A PRIX : **12.000 €**

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 15 juillet 2020.

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.36.19.25

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, huissier de justice à NEVERS (Nièvre) à contacter au Tél : 03.86.36.13.00 ou aude.bonnet@gmail.com le jeudi 3 septembre 2020 à 9 H 30 sur place.

AL583128004

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le **mardi 15 septembre 2020 à 10h30**

Au palais de justice de NEVERS (58), Tribunal Judiciaire,

EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION sise à **BONA** (Nièvre)

Lieudit « Le Bourg »

Cadastrée section D numéro 274, lieudit « Le Bourg » pour 2 a 90 ca, comprenant :

Suivant procès-verbal de description dressé le 23 août 2018 par Maître Brice DEVOLF, Huissier de justice à NEVERS (58) :

- Au rez-de-chaussée : cuisine aménagée, pièce principale, salle de bains avec WC,
- Mezzanine aménagée en deux chambres.

Surface : **62,41 M²**.

Un appentis à l'arrière de la maison.

Jardin.

Les lieux sont occupés par le propriétaire.

Cette vente a lieu à la requête du **FONDS COMMUN DE TITRISATION dénommé « HUGO CRÉANCES IV»**, ayant pour société de gestion la société EQUITIS GESTION SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 6 place de La République Dominicaine – 75017 PARIS, représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIÉS, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 334.537.206, ayant son siège social 256 bis rue des Pyrénées – 75020 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 20 juin 2016, conforme aux dispositions du Code Monétaire et financier, ayant pour Avocat, Maître Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de NEVERS.

MISE À PRIX : 15.000 €

(QUINZE MILLE EUROS)

« La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement. »

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de la CARPA

Fait et rédigé à NEVERS, le 21 juillet 2020 par l'Avocat poursuivant,

Signé Maître Isabelle MAUGUERE.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

À Maître **Isabelle MAUGUERE**, Avocat au Barreau de NEVERS, Membre de la **SELARL Isabelle MAUGUERE**, 15 rue Gambetta (58) NEVERS, **TEL. 03.86.71.88.55**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

À Maître **Nicolas TAVIEAUX MORO**, Avocat au Barreau de PARIS, Membre de la **SELARL TAVIEAUX MORO** - de la SELLE, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, **TEL. 01.47.20.17.48**.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS, où le cahier des conditions de vente est déposé (N°RG : 18/00067).

Sur les lieux où une visite sera organisée par Maître Bruno GYS, Huissier de Justice, SELARL QUALIJURIS 58, le **mercredi 9 septembre 2020 à 14h**.

Sur INTERNET : www.vlimmo.f

AL583128051

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA,
mandataire judiciaire, dont
le siège est fixé 20 avenue de
l'Europe, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020
à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)

Lot unique : Un immeuble à usage d'entrepôt construit en pierres et couverts en tuiles, situé au fond de la cour et comprenant :

-Un grand bâtiment rectangulaire

-Courette devant

-Puits dans cette cour avec droit de puisage par pompe au profit de Messieurs ANDRE et BOUCHARDON (ou représentants), propriétaires voisins, auxquels incombent les frais d'entretien et de réparation du puits et des canalisations,

Actuellement loué moyennant un loyer mensuel de 400 € au terme d'un bail professionnel expirant le 1er septembre 2022,

L'ensemble cadastré Section BE numéro 319 lieudit 2 rue de Ravelin pour une contenance de 2 ares 40 centiares

Sur la mise à prix de :

SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 45 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 24/07/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 7 septembre 2020 à 10h00 : S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL583128059

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA,
mandataire judiciaire, dont
le siège est fixé 20 avenue de
l'Europe, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020
à 10h30
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT (Nièvre)

Lot unique : Une maison à usage d'habitation et de commerce située 71 et 73 rue du 4 septembre d'habitation comprenant :

-Au rez-de-chaussée : 3 pièces

- A l'étage : 4 pièces et débarras

Grenier et mansardes au-dessus

Cave et remises

L'ensemble cadastré Section A numéro 148 lieudit «rue du 4 septembre» pour 8 ares et 86 centiares.

Sur la mise à prix de :

CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 24/07/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

AL583128060

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA,
mandataire judiciaire, dont
le siège est fixé 20 avenue de
l'Europe, 78000 VERSAILLES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020
à 10h30
COMMUNE DE TAZILLY (Nièvre)

Lot unique : Un ensemble immobilier situé « Le Bourg », comprenant quatre appartements de type F3 et deux appartements de type F4, tous avec cuisine aménagée, jardin et terrasse édifié sur un terrain cadastré de la façon suivante :

Section A numéro 321 « Le Bourg » pour une contenance de 26 ares 30 centiares

Sur la mise à prix de :

SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE: ZONE A

Biens occupés

1 ha 20 a 59 ca - La milette: ZC-38 - Le grand champ: AD-256[365]

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER: ZONE A

Biens loués sur totalité

4 ha 02 a 68 ca - La fortune: A-330 - Le sabot: A-287-288 - Vignes des loges: B-303-304

Cmne de SERMAGES: ZONE RNU

Futaie résineuse

129 ha 05 a 71 ca - La comme aras: A-270(*) - La comme de la vouavre: A-273-280(*)-282 - La corne de barbara: A-551[283](*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/08/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583128065

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 40 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 24/07/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 2 septembre 2020 entre 14h00 et 15h00 : S'adresser à SELARL QUALIJURIS 58, huissier de justice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 59 73 40

AL583128061

➜ MODIFICATION DE STATUTS

JFCH

SARL au capital de 140 040 Euros Siège social : Le Vernoy 58310 ARQUIAN 879 222 305 RCS NEVERS

Le 16.07.2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de prestation de services de conciergerie, privée et d'entreprise, auprès de particuliers et professionnels.

Pour avis.

AL583128038

➜ FUSION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE REALISATION DE FUSION

DANIELSON ENGINEERING
SAS au capital de 280.160 €
Siège social : Technopole - 58470 MAGNY COURS
409 564 481 RCS NEVERS

DANIELSON SERVICES
SAS au capital de 50.000 €
Siège social : Technopole - 58470 MAGNY COURS
509 676 029 RCS NEVERS

Plus de 30 jours s'étant écoulés depuis la publication le 16 juin 2020 de l'avis de projet de fusion visé par l'article R.236-2 du Code de Commerce sans qu'il y ait eu d'opposition et la Société GROUPE DANIELSON détenant, depuis le dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, plus de 90 % des droits de vote des sociétés DANIELSON ENGINEERING absorbante et DANIELSON SERVICES absorbée, la fusion de ces deux sociétés est devenue définitive sans qu'il y ait lieu à augmentation de capital de la société DANIELSON ENGINEERING.

La Société DANIELSON SERVICES est dissoute de plein droit sans liquidation et mention de sa radiation sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, B. DELAPORTE

AL583128063

➜ CESSION

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL AMBULANCES BOUSSUGE

Acte SSP du 30.06.2020 à CLAMECY, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 07/07/2020, Dossier 2020 00016925, référence 5804 P01 - 2020 A 00584

M. et Mme Michel BOUSSUGE, dt ensemble 33 Bis Route de Beaugy 58500 CLAMECY immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°319 447 264, ont **CEDE**

à la **SARL AMBULANCES BOUSSUGE**, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°400 712 170, représentée par Céline BOUSSGE, un fonds artisanal d'ambulance, taxi exploité sous forme de location-gérance par la SARL AMABULANCES BOUSSUGE, sis ZI Route de Surgy 58500 CLAMECY moyennant le prix de 56 000 €.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le 30 Juin 2020 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le **1er Juillet 2020 à 0 heure 01**. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège du fonds cédé.

Aux termes du même acte, du fait de cette vente, il a été constaté la résiliation du contrat de location gérance existant entre M. et Mme Michel BOUSSUGE et la SARL AMBULANCES BOUSSUGE conclu le 28 Mars 1995 avec effet au 30 Juin 2020.

Pour avis

AL583127985

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DOUCET-PAGE

20 rue de Remeron
58000 SAINT-ELOI
Au capital social de 1 000 €
RCS Nevers - N°831 701 156

Par procès-verbal d'AGE du 2 juillet 2020, M. François DOUCET a démissionné de la gérance. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance

AL583128021

WIMMER FRANCE

SARL au capital de 30000 € Siège social : RUE SAINT ANDRE, 58170 Luzy 500 629 183 RCS de Nevers En date du 29/05/2020, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. REVELIN THOMAS, demeurant LES COQUES, 58920 VANDENESSE en remplacement de M. COUVENANT CYRILLE, à compter du 29/05/2020. Modification au RCS de Nevers

AL583128029

SCI DES GREVES

Société civile immobilière
au capital de 56 558,59 euros
Siège social :
Château de Lattelier - Chevenon
58160 IMPHY
RCS NEVERS 381 211 283

Suite à l'AGE du 07.02.2020 les associés ont nommé Monsieur Henri MAUGARS demeurant L'Atelier 58160 CHEVENON Gérant à compter du même jour et ce pour une durée illimitée, suite au décès de Monsieur Jean-Jacques GROMOLARD. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL583128043

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SARL L'ECOURIEUX

Au capital de 100 €
Siège social : 26 Grande rue
58210 MENOU
877 696 328 RCS NEVERS

En raison de la cessation de son mandat par Madame Marie ANQUEZ, le seul gérant demeurant en fonction est Monsieur Xavier MOREL, demeurant 26 Grande rue – 58210 MENOU.

Pour avis,

AL583128047

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI ROPOSTOCK

SCI au capital de 1.000 €
Siège social :
4 rue du 25 septembre 1793
Aglan
58000 CHALLUY
842 796 781 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 08 juin 2020 a confirmé le mandat de M. Fabien ROSAR, seul gérant demeurant en fonction après la démission de Mme Virginie POPIER.

Pour avis, la gérance.

AL583128048

SCEA DE LA VOIE ROMAINE

1 Chemin de Montjoumé
58190 BAZOCHES
Au capital social de 230 000 euros
RCS NEVERS - N°801 393 471

Par acte SSP du 01/03/2020 à effet du 31/12/2019, il a été procédé au retrait de la gérance de M. LEPRINCE-GRANGER Pierre, et à la réduction du capital social à 192 420 euros.

Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL583128055

SARL ROY

Société à responsabilité limitée
au capital de 36 000 euros
Siège social : ZI Vauplaine - 89700 TONNERRE
414 964 783 RCS AUXERRE

Changement de gérant

Aux termes d'une décision en date du 20 JUIN 2020, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Julien ROY, demeurant 43/45, Grande Rue Haute - 89430 TANLAY, Monsieur Johan ROY, demeurant La Pépinière - 89430 COMMISSEY et Monsieur Bastien ROY, demeurant 10 Rue de la Colline - 89430 TANLAY, en qualité de co-Gérants à compter du 20 JUIN 2020, en remplacement de Monsieur Gérard ROY, démissionnaire. Monsieur Claude ROY conserve son mandat de co-gérant.

AL583128068

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ERIC ALBERT

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 12 Rue de Boudières
58290 VANDENESSE
RM 58 / Siret 488 538 620 00011

L'assemblée générale extraordinaire du 08 Juillet 2020 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à la date du 31 Juillet 2020. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Mr. Eric ALBERT, dt 4 route de Fours - 58290 VANDENESSE, a été désigné liquidateur. A compter du 01 Août 2020, les actes concernant la liquidation et toutes correspondances doivent être adressés au 4 Route de Fours - 58290 VANDENESSE, devenu siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le Liquidateur, E. ALBERT

AL583127991

AVIS DE LIQUIDATION

CENTRE EQUESTRE ET D'ELEVAGE LA ROSE DES VENTS SARL au capital de 19500 € Siège social : La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles 424 350 924 RCS de Nevers L'AGO du 02/07/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Radiation au RCS de Nevers

AL583128030

JMBV

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social de liquidation : Loppin
58140 LORMES
R.C.S. NEVERS – N°539 137 364

Suivant acte SSP du 1er juillet 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation,

donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, le liquidateur.

AL583128040

ECOLE DE CONDUITE EVASION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 35, rue de Caqueret
58300 DECIZE
834 588 352 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 28/06/2019, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL583128042

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEDILOC

SCI au capital de 100€, 12, rue de Faulquières, 58300 Decize, 500 463 104 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 22/7/2020, la dissolution anticipée de la société, au 22/7/2020, désigné liquidateur Mme OYON Michèle, 12, rue de Faulquières, 58300 Decize et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL583128056

R-G VTC

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital 1 500 euros
Siège social et siège de liquidation:
2, rue du Champs Voyau
58220 CIEZ
832 272 025 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 15/07/2020, il a été décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation,
- de donner quitus au liquidateur de sa gestion,
- de prononcer la clôture de liquidation de la société.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

AL583128058

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SCM SOCRALICE

Société civile de moyens
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 rue du Colonel Rabier
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
448 321 083 RCS NEVERS

L'AGE du 10/07/2020 :

- a prononcé la dissolution anticipée de la société, à cpter de ce jour et sa mise en liquidation ;
- a nommé comme liquidateur Philippe JUNES, dmt à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 36 rue Emile Combes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci ;
- a fixé le siège de la liquidation à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 17 rue du Colonel Rabier.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL583128067

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCI VETHO

Par acte SSP du 08/06/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI VETHO

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location

Siège social : LE DOMAINE NEUF, 58000 Sermoise-sur-Loire.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. THOMAS PIETER, demeurant LE DOMAINE NEUF, 58000 Sermoise-sur-Loire, Mme DHUYVETTER VERONIQUE, demeurant LE DOMAINE NEUF, 58000 Sermoise-sur-Loire

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL583127792

ETUDE DE MAITRE MARCELLIN LEDEUR.
NOTAIRE A LURCY-LEVIS (ALLIER),
24 TER BOULEVARD GAMBETTA

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marcellin LEDEUR, Notaire titulaire de l'office notarial à LURCY LEVIS (03320), « 24 Ter Boulevard Gambetta », le 8 et 11 Juillet 2020 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : SCI CAILLOT JMP.

Siège social: VARENNES-VAUZELLES (58640), 10 rue Roger Lespicier.

Durée: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années

Objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Capital social: CENT EUROS (100,00 EUR)

Apports en numéraires.

Cession de parts: Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Philippe CAILLOT, demeurant VARENNES-VAUZELLES (58640), 8 Rue Daniel Casanova.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis Le notaire.

AL583128033

Par acte SSP du 20/07/2020
il a été constitué une SCI dénommée :

EKLS DU CHAZEAU

Siège social : 9 rue du Margat, Le Chazeau 58400 CHAULGNES. Sigle : SCI EKLS. Capital : 500€. Objet : Acquisition, revente et gestion civile de biens immobiliers. Gérant : M CHAUMEREUIL Laurent, 9 rue du Margat 58400 CHAULGNES. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583128039

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 20 JUILLET 2020

DENOMINATION SOCIALE : MERY-LOUISE

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE SOCIAL : PLANCHEZ (Nièvre) – Le Bouchot, Boutenot

OBJET : La société a pour objet en France et en tous pays :

- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CO - GERANTS:

- Madame Véronique MERY demeurant à PLANCHEZ (Nièvre) – Le Bouchot, Boutenot,
- Monsieur Philippe LOUISE demeurant à PLANCHEZ (Nièvre) – Le Bouchot, Boutenot,

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis, la Gérance

AL583128044

Par acte SSP du 21/07/2020, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CENTRE EQUESTRE LA ROSE DES VENTS Objet social : exploitation d'un centre équestre, loueur d'équidés, accompagnement pour sorties à cheval, location de matériels liés à l'activité du cheval, prise en pension de chevaux, élevage de chevaux Siège social : La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles. Capital : 7500 € Durée : 99 ans Gérance : Mme HUEVA MUNOZ Fanny, demeurant La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles, M. BEUCHER Jérémy, demeurant La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles Immatriculation au RCS de Nevers

AL583128053

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LONDON 2020 Objet social : Location de logements Siège social : 98 Rue Saint AGNAN, 58200 Cosne Cours sur Loire. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. GRANDJEAN Mickael, demeurant 98 Rue Saint AGNAN CROSNE SUR LOIRE, 58200 Cosne Cours sur Loire, Mme DA SILVA Magalie, demeurant 98 Rue Saint AGNAN, 58200 Cosne Cours sur Loire Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL583128064

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes **Dénomination :** NIEVRE BEUVRON **Objet social :** acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers **Siège social :** 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 BRINON SUR BEUVRON **Capital :** 500 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** Mme VENESSON Emilie, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon-sur-Beuvron, M. VENESSON Julien, demeurant 15 rue du Commandant Victor Guerreau, 58420 Brinon-sur-Beuvron **Clause d'agrément :** Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL583128066

YONNE

➜ DÉMISSION

LEGA SPHERE

SQUARE HABITAT AUXERRE

Dénomination : SQUARE HABITAT AUXERRE. Forme : SAS. Capital social : 114.000 euros. Siège social : 7 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE. 503 394 116 RCS AUXERRE. Aux termes des décisions de l'associée unique du 30/09/2019, et du conseil de surveillance du 30/09/2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur Hervé DELAGE de ses fonctions de membre et de Président du conseil de surveillance à compter du même jour. Monsieur Frédéric GACOUGNOLLE, demeurant 12 ter rue Victor Hugo, 10430 ROSIERES PRES TROYES a été nommé en remplacement en qualité de membre et Président du conseil de surveillance à compter du 30/09/2019. Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL893128138

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Je soussigné Fabrice GORKA domicilié 36, rue de Fontenay – 92320 Chatillon agissant tant en mon nom personnel qu'au nom de mes enfants mineurs à savoir Guillaume et Bastien GORKA, seuls ayants droits de M. Guy GORKA né le 8/02/1949 à Provins et décédé le 1/03/2020 à Paris 14 informe les créanciers éventuels de M. Guy GORKA que les ayants droits ont décidé de refuser la succession de M. Guy GORKA et qu'en conséquence ils ne peuvent pas être tenu des dettes de ce dernier.

AL893128150

➜ AVIS

CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 277,21 euros par titre.

Il assure un rendement de 1,1 % par rapport au prix de référence au 30 juin 2019, et comprend le dividende de 3,70 euros dont le versement est prévu en 2020, sous réserve de l'accord préalable de la BCE.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 juillet 2020 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2020.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 3 août 2020 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2020.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL893128177

➜ NOMINATION

LEGA SPHERE

AGENCE ATHENA

Dénomination : AGENCE ATHENA. Forme : SAS. Capital social : 237.022 euros. Siège social : 67 Grande Rue - 89100 SENS. 337 828 453 RCS SENS. Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30/09/2019, et du conseil de surveillance du 30/09/2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur Hervé DELAGE de ses fonctions de membre et de Président du conseil de surveillance à compter du même jour. Monsieur Frédéric GACOUGNOLLE, demeurant 12 ter rue Victor Hugo, 10430 ROSIERES PRES TROYES a été nommé en remplacement en qualité de membre et Président du conseil de surveillance à compter du 30/09/2019. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL893128130

ETABLISSEMENTS HENRI HAMELIN & SES FILS

Société Anonyme
au capital de 1 800 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles
Z.I. de la Plaine des Isles
89470 MONETEAU
426 120 358 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 juillet 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Dominique MARY, née HAMELIN, demeurant 10 Rue Frédéric Bertrand 89000 AUXERRE, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Bernard MARY, administrateur décédé, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

AL893128135

LEGA SPHERE

SQUARE HABITAT AUXERRE

Dénomination : SQUARE HABITAT AUXERRE. Forme : SAS. Capital social : 114.000 euros. Siège social : 7 avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE. 503 394 116 RCS AUXERRE. Aux termes des décisions de l'associée unique du 30/09/2019, et du conseil de surveillance du 30/09/2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur Hervé DELAGE de ses fonctions de membre et de Président du conseil de surveillance à compter du même jour. Monsieur Frédéric GACOUGNOLLE, demeurant 12 ter rue Victor Hugo, 10430 ROSIERES PRES TROYES a été nommé en remplacement en qualité de membre et Président du conseil de surveillance à compter du 30/09/2019. Mention sera portée au RCS de AUXERRE.

AL893128137

BOULANGERIE AU PLAISIR DE JOIGNY

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social :
Centre commercial de La Madeleine
89300 JOIGNY
821 888 393 R.C.S. Sens

Aux termes du PV de l'AGM du 24/07/2020, M. Laroussi BETTAIEB - 4 Résidence La Tournelle Saint Louis 93200 SAINT DENIS - a été nommé Président à compter du 24/07/2020 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Ali KAIB, démissionnaire ; M. Taieb BETTAIEB - 4 Résidence La Tournelle Saint Louis 93200 SAINT DENIS chez M. Ali BETTAIEB - a été nommé Directeur Général à compter du 24/07/2020 pour une durée illimitée. Les Articles 19 et 20 des Statuts ont été modifiés corrélativement. Pour insertion.

AL893128167

CHARLATTE MANUTENTION

Société Anonyme Au capital de 1 500 000 eurosSiège social : Z.I. - Route du Boutoir 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON419 926 142 RCS SENS

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2020, il a été décidé de nommer Monsieur Laurent FAYAT, demeurant 8 bis Rue Denfert Rochereau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Clément FAYAT, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour Avis.

AL893128170

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LES BAUCHERONS

Au capital de 750€
Siège social 13 rue Sachot 89210 BELLE-CHAUME
R.C.S. de SENS N° 832722112

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er juillet 2020 le siège social qui était au 13 rue Sachot, 89210 BELLECHAUME à l'adresse suivante : 3 Chemin de ronde, 89400 CHICHERY-LA-VILLE. L'article 5 des statuts a été, en conséquence, mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis et mention,

Le gérant,

AL893128079

SCI LEA

L'AGE du 15.7.2020 de la SCI 2 ROUTE DE PARIS, société civile au capital de .9.000 €, siège social à AVALLON (89200) 2, route de Paris, 424 478 568 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social et de modifier sa dénomination à compter du 15.7.2020. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Dénomination : SCI 2 ROUTE DE PARIS ; Siège social : AVALLON (89200) 2, route de Paris. NOUVELLES MENTIONS : Dénomination : SCI LeA ; Siège social : DIJON (21000) 18, rue A. Dietrich. En raison de ce transfert de siège social, la société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL893128131

SCI DE L'ECLUSE

SCI au capital de 300€ Siège social : 7 RUE DU PARC , 89270 MAILLY-LA-VILLE 483 658

852 RCS d'AUXERRE Le 17/07/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 8 BIS RUE DES FOSSES, 89770 CHAILLEY, à compter du 18/07/2020. Radiation au RCS d'AUXERRE et réimmatriculation au RCS de SENS

AL893128140

MODIFICATION DE CAPITAL

MEDICALE DES BOUSSICATS

Société Civile de Moyens
au capital de 3 048,98 euros
porté à 3 109.96 euros
Siège social :
32 bis rue des Boussicats
89000 AUXERRE
422 215 970 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 24 juin 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 60.98 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois mille quarante-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (3 048,98 €) divisé en 100 parts sociales de 30.49 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois mille cent neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (3 109.96 €) divisé en 102 parts sociales de 30.49 euros chacune.

AL893128151

GAEC LOURY PHILIPPE ET CHRISTIAN

GAEC agréé au capital de 240 740,00 euros.
Siège social : Champoux - Molesmes
89560 LES HAUTS DE FORTERRE.
404 137 499 RCS AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2020, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social d'un montant de 12 040 euros, afin de le ramener à la somme de 228 700 euros. Pour avis, la gérance.

AL893128169

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune d'AUXERRE

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0115 du 22 juin 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux de particules à bois sur la commune d'Auxerre, déposée par la SAS KRONOSPAN, sera ouverte du lundi 24 août 2020 (09h00) au mercredi 23 septembre 2020 (17h00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 24 août 2020 au 23 septembre 2020, à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 24 août 2020 au 23 septembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1924

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1924@registre-dematerialise.fr

- soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé à la mairie d'Auxerre,

ou

par courrier adressé à la mairie d'Auxerre (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie d'Auxerre, les :

lundi 24 août 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mardi 1er septembre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00,

vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

samedi 19 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mercredi 23 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Benjamin PHILIPPE- SAS KRONOSPAN - Bois de la Duchesse - RN 77- BP 377 89006 AUXERRE Cedex- Tél. 03.86.94.45.39 - mail : ax.securite@kronospan-sas.f

AL893127935

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SENS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et aliénation partielle
du chemin rural n°81
au lieu dit « La Vallée des Gondelins »
à SENS (89100)
Cadastré ZH 0225

Par arrêté n° ARR2007101183PI en date du 10 juillet 2020, Madame le Maire de la Ville de Sens a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation et l'aliénation partielle du chemin rural n°81, parcelle cadastrée ZH 0225

Cette enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, se déroulera du lundi 17 août au mardi 1er septembre 2020 inclus.

Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL a été désigné en qualité de commissaire- enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Sens, 100 rue de la République, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à Monsieur le Commissaire-enquêteur- Mairie de Sens - Direction du Pilotage et Evaluation - 100 rue de la République - 89100 SENS.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie de Sens, 100 rue de la République, les jours suivants :

- le lundi 17 août 2020 de 9h à 12h ;- le mardi 1er septembre 2020 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Sens - 100 rue de la République.

Le dossier est consultable sur le site de la Ville de Sens, www.ville-sens.fr à la rubrique « Actualités »

AL893128173

RECTIFICATIF

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
Saint-Sauveur-en-Puisaye
(Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Rectificatif de l'annonce n°AL582927977 parue le 17 juillet 2020 dans le journal « Terre de Bourgogne » n° 1587, concernant la cession de fonds de commerce suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), le 25 juin 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre I le 7 juillet 2020,dossier 2020 00018410, référence 8904P01 2020 N 00633 par :

Alain Jean Marie MATHIEU, demeurant à CERVON (58800), 9 rue Jehan Faulquier, Le Bourg.

A la Société « AUDREY MARSETTI IMPRIMERIE ET AGENDA », SARL au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à SAINT-FARGEAU (89170), 1 rue Principale,Sept fonds, identifiée au SIREN n° 883 610 214 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.

D'un fonds de commerce immatriculé au RCS de Nevers, sous le n° 783339 450.

Qu'il y a lieu de lire concernant les oppositions :

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye (89520), où domicile a été élu à cet effet.

Le notaire.

AL893128139

CHANGEMENT DE NOM

RYCKEBUSCH

M. Luc RYCKEBUSCH, 8 Grande Rue, 89320 NOÉ, né le 18/04/1986 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94), agissant au nom de son enfant Mme GRIES Haely, née le 21/07/2017 à SENS (89), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir : RYCKEBUSCH.

AL893128143

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE STATUTS

Siège social à QUARRE LES TOMBHES (89630), 3 Route de la Verdière Montgaudier, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le N°801.970.831. Délibération de l'AG des associés en date du 15/07/2020 constatant les modifications suivantes dans les statuts : ANCIEN GERANTS : Madame Brigitte LAULIAC, associée, et Madame Véronique LAULIAC, associée. NOUVEAU GERANT : Madame Véronique LAULIAC, associée. NOUVEL ARTICLE 2 CAPITAL : Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR). Il est divisé en 250.000 parts de UN EURO (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 250.000 attribuées, savoir : A Mme Marie Caroline LAULIAC : 62.500 parts en pleine propriété N°1 à 62.500, A Mme Anne Sophie LAULIAC : 62.500 parts en pleine propriété N°125.001 à 187.500, A Mme Véronique LAULIAC : 62.500 parts en pleine propriété N°187.501 à 250.000, A Mme Coralie LAULIAC, M. Louis LAULIAC, Mme Clara LAULIAC, et M. Lucas LAULIAC: 46.875 parts en nue propriété N° 78.126 à 125.000 ; A Mme Pascale HUMBERT veuve LAULIAC : 15.625 parts en pleine propriété N°62.501 à 78.125, et 46.875 parts en usufruit N° 78.126 à 125.000. Pour avis Le Gérant.

AL893128166

SARL THERMO'CONFORT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 9 000 euros, Siège social :4A Avenue Marcelin Berthelot - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, RCS SENS 808 800 478. Aux termes d'une délibération en date du 15 Mai 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'ajouter les activités suivantes en sous-traitance maçonnerie, rénovation, ravalement, peinture, assainissement, carrelage, isolation, plâtrerie, couverture. Pour avis, la gérance.

AL893128175

CESSION

Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN,
NOTAIRES & CONSEILS
Titulaire d'un Office
à Saint-Florentin (Yonne)
26 rue Dilo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Julien MILLARD, Notaire associé à SAINT FLORENTIN (89600) 26 Rue Dilo, le 15 juillet 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1le 21 juillet 2020 dossier 2020 00019852 référence 8904P01 2020 N00704, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Frédéric Henri Louis TRUCHY, travailleur indépendant, demeurant à NEUVY-SAUTOUR (89570) 18 grande rue.

Né à AUXERRE (89000), le 28 février 1972.

Divorcé de Madame Stéphanie Sylvie LECLERCQ, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AUXERRE (89000), le 11 janvier 2010,et non remarié.

A :

La Société dénommée LE NEUVY, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à NEUVY-SAUTOUR (89570), 18 Grande rue,identifiée au SIREN sous le numéro 883610222 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Un fonds de commerce de alimentation générale et de vente de tous produits et articles vendus habituellement dans les magasins exploités sous la dénomination «Libre Service» sis à NEUVY SAUTOUR (89570) 18 Grande rue et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 508 259 231.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR),

- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Le notaire

AL893128145

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SFT

Aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2020, l'assemblée générale ordinaire de SFT, SARL au capital de 15 000 euros ayant son siège social 9 Rue Fontaine Pesant 89400 MIGENNES, immatriculée 492032339 RCS SENS a pris acte de la démission de Madame Stéphanie YALCIN de ses fonctions de gérante à compter du 8 juillet 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis La Gérance

AL893128003

SCP BERTRAND PFAFF ET DELPHINE PFAFF

SCP au capital de 332 341 € Siège social : 12 PLACE DES HEROS, 89100 Sens 437 917 974 RCS de Sens L'AGE du 20/06/2020 a nommé en qualité de co gérant Mme BOURDENET EMILIE, demeurant 62 rue Carnot, 89100 Sens en remplacement de M. PFAFF BERTRAND, à compter du 20/06/2020. L'AGE du 20/06/2020 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : SCP DELPHINE PFAFF ET EMILIE BOURDENET Modification au RCS de Sens

AL893128128

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à capital variable PF BOURGOGNE** place Arthur Coelho Centre Commercial Rami 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 411540107. CIP 4329.

AL893128085

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL A.S.I**. 14 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 434062188. CIP 4330.

AL893128086

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl IPI IMPORTATION PANNEAUX ISOTHERMIQUES** 93 rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 377787957. CIP 4331.

AL893128087

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl M ET F** 89390 Aisy-sur-Armançon. RCS Auxerre 350002986. CIP 4332.

AL893128088

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ACTION SOLDE** 18 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 343996260. CIP 4333.

AL893128089

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EUROPE AMBULANCE AUXERRE** 6 Bis avenue Gambetta 89000 Auxerre. RCS Auxerre 378748982. CIP 4334.

AL893128090

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique HOMEWINES** 4 rue Molleveaux 89800 Chablis. RCS Auxerre 818869422. CIP 4335.

AL893128091

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DELSAN** rue de Bruxelles Z A des Macherins 89470 Monéteau. RCS Auxerre 418140778. CIP 4336.

AL893128092

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL LA JOUTIATE** 89440 Joux-la-Ville. RCS Auxerre 350199063. CIP 4337.

AL893128093

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DAUTIN FUEL SERVICES** 18 route de Cousin le Pont 89200 Avallon. RCS Auxerre 427320528. CIP 4338.

AL893128094

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CONSEILS INFORMATIQUE ET REALISATIONS DE SYSTEMES ELABORES** 26 rue Paul Bert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 321921132. CIP 4339.

AL893128095

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOCIETE DE CONSTRUCTIONS & D'ENTREPRISES BOURGOGNE MORVAN** route de Montbard Z I 89200 Avallon. RCS Auxerre 426520326. CIP 4340.

AL893128096

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DYÉ EMBALLAGES** route de Bernouil 89360 Dyé. RCS Auxerre 385147384. CIP 4341.

AL893128097

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ASSANTE DISCOUNT** 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840475057. CIP 4344.

AL893128098

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MIRAN.G** 5 rue des Genêts 89200 Avallon. RCS Auxerre 812561025. CIP 4287.

AL893128099

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl HERSANT SARL** 7 & 9 Rue Vaucorbe 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 342313533. CIP 4347.

AL893128100

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOCIETE «TARDY ET Cie»** 5 rue du Port 89460 Cravant. RCS Auxerre 329490965. CIP 4348.

AL893128101

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL R.D.L.C.** 17 route Impériale 89240 Pourrain. RCS Auxerre 440182400. CIP 4349.

AL893128102

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALAIN SCHMITT CONSEILS** 8 ruelle de la Cave Pilon Fontette 89450 SAINT PERE. RCS Auxerre 523508091. CIP 4350.

AL893128103

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL D.D.L.** rue des Fourbisseurs d Epée 89000 Auxerre. RCS Auxerre 342390598. CIP 4351.

AL893128104

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PENICHE CHOUETTE** Le Port 89660 Mailly-le-Château. RCS Auxerre 448306589. CIP 4352.

AL893128105

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl STE BENOIT SLEPTCHENKO INDUSTRIES DIVERSES** 89530 Chitry. RCS Auxerre 311676654. CIP 4353.

AL893128106

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl C.E.G.Y.** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 478640766. CIP 4354.

AL893128107

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOCIETE DE TRANSPORT MECANIQUE** 35 rue de l Ermitage 89470 Monéteau. RCS Auxerre 388269839. CIP 4355.

AL893128108

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL DU DOMAINE DE PERIGNON** domaine de Perignon 89460 Cravant. RCS Auxerre 315831925. CIP 4356.

AL893128109

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL TOP BIKE** Enseigne commerciale : LEADER MOTO 73 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 394184188. CIP 4357.

AL893128110

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CPC** 7 Grande rue 89800 Chemilly-sur-Serein. RCS Auxerre 532938537. CIP 4077.

AL893128111

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CPC** 7 Grande rue 89800 Chemilly-sur-Serein. RCS Auxerre 532938537. CIP 4077.

AL893128112

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SA STHELYS** Les Terres de la Chaineau 89113 Charbuy. RCS Auxerre 308221704. CIP 4362.

AL893128113

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MARBRERIE SEMBLAT** - P.G.A. 89160 Ancy-le-Libre. RCS Auxerre 339651051. CIP 4363.

AL893128114

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PROFESSIONAL POSITIONERS FRANCE** 18 avenue de Chatenoy 89000 Auxerre. RCS Auxerre 328863303. CIP 4364.

AL893128115

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DOMAINE DU CHATEAU DE FLEYS** Chateau de Fleys 89800 Fleys. RCS Auxerre 338451362. CIP 4365.

AL893128116

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE VIEUX LOGIS** 1 rue de l'Abreuvoir 89380 Appoigny. RCS Auxerre 514108778. CIP 4366.

AL893128117

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique PARGA TRANSPORT** 16 grande rue 89360 Flogny la Chapelle. RCS Auxerre 818369365. CIP 4367.

AL893128118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl P.Y.C.** 28 rue Henri Sannejouant Hameau de MAISON DIEU 89420 Sceaux. RCS Auxerre 429359169. CIP 4368.

AL893128119

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LAFFARGUE CREATIONS** 1 rue de la Croix Verte 89200 Avallon. RCS Auxerre 411914476. CIP 4369.

AL893128120

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL RECTO VERSO CREATIONS** 9 grande-rue 89144 Ligny-le-Châtel. RCS Auxerre 410883219. CIP 4370.

AL893128121

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOCIETE INTERNATIONALE DE NEGOCE** RN 6 89290 Augy. RCS Auxerre 343255964. CIP 4371.

AL893128122

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL VASTA** RN6 La Fosse Aux Anglais 89380 Appoigny. RCS Auxerre 338823230. CIP 4372.

AL893128123

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BAUDELAINE** domaine de Baudelaine 3 Rue du Moulin de Marot 89660 Montillot. RCS Auxerre 402626410. CIP 4373.

AL893128124

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl IMPELEX** route des Fontaines 89130 Toucy. RCS Auxerre 382738342. CIP 4374.

AL893128125

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS AVR CONCEPTION** 69 rue Victor Hugo 89400 Cheny. RCS Auxerre 821003381. CIP 4376.

AL893128126

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique IMMO DILO** 30 place des Cordeliers 89000 Auxerre. RCS Auxerre 488426537. CIP 4377.

AL893128127

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl TRAVAUX PUBLICS COUVERTURE DE BOURGOGNE (sigle T.P.C.B.)** Z A rue de Plausse 89200 Avallon (terrassement, TP). RCS Auxerre 432509966. CIP 4424. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893128082

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame Maude Marie Madeleine SALMON** 7 place de l'Eglise 89630 QUARRE LES TOMBES (quincaillerie, fleurs). RCS Auxerre 811540715. CIP 4425. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893128083

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique MD CUISINES AMENAGEMENTS** 14 rue des Lilas 89290 Augy (cuisiniste). RCS Auxerre 828888784. CIP 4426. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893128084

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant un acte en date du 22 Juillet 2016, enregistré à Auxerre le 29 Juillet 2016, bordereau n°2016/646, le contrat de location-gérance consentie entre

La COMMUNE DE LAINSECQ, collectivité territoriale, personne morale de droit public, dont l'adresse est à LAINSECQ (89520), identifiée au SIREN sous le numéro 218 902 161

et :

Madame MARIA FATIMA TRIGO épouse STEIMER dont le siège social est 6 Grande Rue

89520 LAINSECQ, immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 418 416 608.

Portant sur un fonds de commerce de Café restaurant exploité à LAINSECQ (89520)

A pris fin le 31 Mai 2020

Pour avis

AL893128144

PAU CARRIBANE

SARL au capital de 100.000€ Siège social : ROUTE NATIONALE, 89450 ASQUINS 752 697 227 RCS d'AUXERRE Le 01/01/2020, l'AGE a décidé de nommer gérant, M. Yves GAMBIER RUE DES HALLES, 89450 VÉZELAY en remplacement de Mme Liliane AGBO HULOT. Mention au RCS d'AUXERRE

AL893128156

SARL G2S FRET

Le 16.12.2019, l'associé unique de la SARL G2S FRET, au capital de 40000 €, siège social : AUXERRE (89000) 56, av. J. Jaurès, 534 639 190 RCS AUXERRE, a constaté la démission du gérant et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée,

un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Gérant : M. R. MONIN, 3, rue P. Curie 89470 MONETEAU ; NOUVELLE MENTION : Gérant : M. Florian REUILLER 22, rue du Tholon 89710 SENAN

AL893128159

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCI SOLEIL, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 6 Rue du Chevalier de la Barre - 89400 MIGENNES, 493 530 448 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 21 juillet 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Alain GRILLOT et a nommé en qualité de co-gérants M. Fabrice GRILLOT, demeurant 5 rue de la Garenne – 69005 LYON et M. Patrick GRILLOT, demeurant 2 rue Yvonne De Gaulle – 92600 ASNIERES SUR SEINE, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Mme Renée GRILLOT reste co-gérante. Modification sera faite au GTC de SENS.

AL893128165

GAEC DE LA PLANTE JACQUES

GAEC agréé le 16 septembre 2002 au capital de 247 800 €, Siège social : Bouy Neuf - 89210 BRIENON SUR ARMANÇON, 381 765 080 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2020, M. Thierry JUNOT a démissionné de ses fonctions de gérant à compter de cette même date. Pour avis, la gérance.

AL893128179

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SCI GODIMMO

Avis de changement de gérant

SCI, au capital de 1000€, Siège social : Chemin de la Bouche 89400 CHARMOY, 438.886.541 RCS SENS Le 17/12/2018, la collectivité des associés a : - constaté le décès de M. Bastien GODARD, co-gérant ; - décidé de nommer aux fonctions d'unique gérante Mme Marie-Régine MARAULT épouse GODARD, demeurant à CHARMOY (89) Chemin de la Bouche - décidé de modifier l'article 7 et de supprimer l'article 20 des statuts. Pour insertion.

AL893128181

➜ NON DISSOLUTION

AUTOMATISME CLIMATISATION CHAUD ET FROID

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 Rue Alfred Grenet
89510 VERON
483 094 686 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL893128056

SAS DEMEURE FORTERRE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 9 Rue du Château
89560 MERRY SEC
R.C.S : AUXERRE 822 905 469

Au terme d'une décision en date du 15/01/2019, l'Assemblée Générale de la société SAS DEMEURE FORTERRE, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour Avis

AL893128158

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

ETS JULES Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 3 000,00 € Siège social : 14 Lieu-dit Les Joigneaux - 89100 SAINTMARTIN- DU-TERTRE 522 890 797 RCS SENS Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Julien BOURDON demeurant 14 Lieu-dit Les Joigneaux - 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 14 Lieu-dit Les Joigneaux - 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL893128153

CREATIQ FACTORY

SARL au capital de 40.000€ Siège social : Lieu-dit Bastière, LA BASTIERE 89220 Champcevrais, 89220 CHAMPCEVRAIS 504 257 494 RCS d'AUXERRE Le 04/07/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/07/2020. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL893128154

SCI P.G.

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1 Rue du Soleil Levant
89140 CUY
380 637 017 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Viviane DESCHAMPS veuve GUIGUET, demeurant 1, rue du Soleil Levant 89140 CUY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Soleil Levant - 89140 CUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL893128162

SCI P.G.

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 1, rue du Soleil Levant
89140 CUY
380 637 017 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 11/06/2020, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Viviane DESCHAMPS veuve GUIGUET, demeurant 1 Rue du Soleil Levant - 89140 CUY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31/12/2019. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL893128163

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CVI - COMMERCE VENTE INNOVATION. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 28 Rue ROUGEMONT, 89700 TONNERRE. 852281799 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Madame PICHET Angélique, demeurant 28 Rue ROUGEMONT 89700 Tonnerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL893128171

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : COM'YONNE. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 1 Rue DU LAVOIR PERREUX, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 840961585 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Christophe CLET, demeurant 1 Rue DU LAVOIR PERREUX 89120 Charny oree de puisaye a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL893128172

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE»SARL CHEVALIER D'EON»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE
En liquidation AU CAPITAL DE 7000 euros:
SIEGE SOCIAL :26 rue du général Campenon
89700 Tonnerre
R.C.S.: 517802641:

L'assemblée générale des associés, réunie le 27 juillet 2020 à Tonnerre

a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, décharge

du mandat de liquidateur Monsieur Petitjean Benjamin, 31 rue du Pont 89700 Tonnerre et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

LE LIQUIDATEUR

AL893128081

➜ AVIS DE CONSTITUTION

REAL ESTATE INVESTMENT

Création de la sci à cap. variable:Real Estate Investment, 10 ld vizaille 89130 Toucy. Cap:1000€. Cap. min:100€. Obj:immobilier. Grt:Steeve Raux,10 ld vizaille 89130 Toucy. 99 ans au rcs d'Auxerre.

AL893127887

FIDUCIAL SOFIRAL

ECOMANIA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue de la Tour,
89140 SERGINES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERGINES du 25 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ECOMANIA

Siège : 9 rue de la Tour, 89140 SERGINES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'achat de tous produits alimentaire et non alimentaire, en gros, au détail, en déstockage, braderie, enchère, et leur revente, en gros, demi gros, détail, sur les marchés ou en entrepôt, aux particuliers et aux professionnels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Cyril FAROUAULT, demeurant 9 rue de la Tour, 89140 SERGINES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

POUR AVIS

Le Président

AL893127744

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 18/06/20, création de la sci serenpidity,9 rue sinson 89100 sens. Cap:1000€. Obj:immobilier. Grt:abdelmagid ahakoun,34 av.pierre de courbertin 89100 sens. 99ans au rcs de sens.

AL893127911

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 juillet 2020 à charmoy, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination sociale : **ns holding**

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises

Capital social : 500 euros

Siège social : 3 Rue des Pêcheurs – 89400 charmoy

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Nicolas Sellier demeurant 3 Rue des Pêcheurs - 89400 charmoy

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL893128027

Etude de Maîtres
Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT
Notaires associés à
AUXERRE (Yonne)
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 21 juillet 2020 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Le commerce de vente au détail de produits d'alimentation générale et produits alimentaires et quincaillerie, la vente au détail de tous produits d'épiceries, à emporter et en livraison.

L'exploitation de tout fonds de commerce d'épicerie et toutes activités annexes ou connexes à l'objet social.

Dénomination : SAS SUPERETTE DU PONT

Siège social : AUXERRE (89000), 49 rue du Pont.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR)

Inaliénabilité des actions : Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

Président : Monsieur Hassen SAKAL

AL893128063

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHEU en date du 8 juillet 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA GRIGNETTE, Siège social : Place de la Mairie, CHEU (Yonne) Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Boulangerie Pâtisserie Epicerie Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 500 euros Gérance : Monsieur Johann DE BRUIN, demeurant Place de la Mairie, CHEU (Yonne), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le gérant

AL893128080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/07/2020 à EVRY (89140), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS

DENOMINATION : GMC TECHNIQUES ENERGIES

CAPITAL : 10 000 €

SIEGE SOCIAL : EVRY (89140), 16, Grande Rue

OBJET : . tous travaux de chauffage, de plomberie, de tuyauterie industrielle, de ventilation pour les professionnels, les collectivités locales et les particuliers et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mr Guillaume MAINY, demeurant à GISY LES NOBLES (89140), 14, rue Sainte Marie.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL893128133

Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès
Notaire à POURRAIN (89240)
7 rue du 24 août 1944

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN (89240) 7 rue du 24 août 1944, le 15/07/2020, a été constituée la société civile dénommée «FAMEE», siège social : POURRAIN (89240), 3 rue du camp du champ.

Capital social : 1.800,00 € (apport en numéraire)

Objet social : acquisition, gestion de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S d'AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

1ers gérants : M Fabien Laurent LETREVISSE, demeurant à POURRAIN (89240), 3 rue du camp du champ. Mme Myriam LETREVISSE demeurant à POURRAIN (89240), 3 rue du camp du champ. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL893128134

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par **Maître Benjamin AUDEUX, Notaire Associé**, dont le siège est à SERGINES (89140), le **18 juillet 2020** a été constituée une société civile enregistrée ayant les caractéristiques suivantes: La société est dénommée: **SCI MFISS**. Forme: société civile immobilière à capital variable régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil. Objet: **l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autre, la vente d'immeubles ou biens immobiliers à titre exceptionnel, ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière ou immobilière se rattachant à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation .** Le siège social est fixé à : **PARON (89100), 9 rue Saint Ménard.** La société est constituée pour une durée de **99** années. Le capital social initial et minimum est fixé à la somme de **MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 EUR)** et le capital social maximum est fixé à la somme de DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (2.399,00 EUR). Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérants: Monsieur **Mohamed FARHAT** et Madame **Florence Suzanne WENDEL**, son épouse, demeurant à **PARON (89100) 9 rue Saint Ménard.** La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis. Le notaire.

AL893128136

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 juillet 2020, à NIVILLAC.

Dénomination : AFD89.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 16 Boulevard Lyautey, 89000 AUXERRE.

Objet : Recherches de fuites et inspections vidéos, et tout ce qui se rapporte à ses activités.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 3000 euros

Gérant : Monsieur Nicolas GARDIN, demeurant 4

Impasse Butte du Bourg, 56130 NIVILLAC

Gérant : Monsieur Nils GARDIN, demeurant Le Soleil Levant, 56130 NIVILLAC

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL893128141

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SERBONNES en date du 15 juillet 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : EDEN IMMOBILIER, SIEGE SOCIAL : 63 rue des Préaux, SERBONNES (89140) OBJET : l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société; DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros GERANCE : Monsieur Loïc PIROELLE, demeurant 63 rue des Préaux, SERBONNES (89140), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL893128142

AVIS DE CONSTITUTION

DESTOCK APÉRO ET VIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social :
12 BIS RUE DE LA TERRASSE
89600 SAINT-FLORENTIN

ANNULE ET REMPLACE CELLE

PUBLIÉE LE 17/07/2020

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03/07/2020 Saint-Florentin, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DESTOCK APÉRO ET VIN

Siège social : 12 BIS RUE DE LA TERRASSE, 89600 SAINT-FLORENTIN

Objet social : Vente en déstockage de gros de vins et spiritueux, sodas, digestifs, déstockage alimentaire, négociant, prestataire de services

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Madame Anne-Ludivine MAULET née le 11/03/1981 à Annecy (74) demeurant 12bis/14 Rue de la Terrasse à Saint-Florentin (89600)

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, La Gérance

AL893128146

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SAS dénommée MAISON ALEXANDRE C & O au capital de 10000 euros, le siège social est fixé 36 Rue du Serein, 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, ayant pour objet : le négoce de vins et courtage; la commercialisation en bouteilles et en vrac; les prestations viti et vinicoles; les prestations manuelles ou mécaniques de la vigne ainsi que tout travail de la vigne ; les prestations de tourisme; l'accueil en œnotourisme; la location immobilière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le président est M. Olivier ALEXANDRE, demeurant 1 A Rue des Maisons Rouges, 89800 MALIGNY. Le directeur général est Mme. Claire ALEXANDRE, demeurant 1 A Rue des Maisons Rouges 89800 MALIGNY. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

Le Président

AL893128160

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERMENTON (89270), du 8 juillet 2020, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole, présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BOIS DE LA DAME Siège : Bois Choppard – 89270 VERMENTON. Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE. Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et notamment mais pas seulement l'exploitation de poulaillers ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Capital : 3 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Yannick GRANDIDIER demeurant 10 rue Puits de la Tour Boudinot – 89310 SARRY pour une durée indéterminée. Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions d'une décision collective extraordinaire. Pour avis

AL893128152

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP du 23 juillet 2020 à PARIS, il a été constitué une Société civile immobilière ayant pour :

Dénomination sociale : SCI HL

Siège social : 98 rue du Four 89340 VILLEBLEVIN

Objet social : l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens, immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans

Capital social : 100 €

Gérance : Mme HAGMANN Valentine - 127 Boulevard Brune 75014 PARIS

Immatriculation au RCS de SENS.

AL893128155

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ARCY SUR CURE (Yonne) du 23 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DOMOPARIS16

Siège social : 38 Rue Tardy, 89270 ARCY SUR CURE

Objet social : Soins du corps, modelages, soins du visage, des mains et pieds, soins d'hygiène et de beauté, remise en forme, création, exploitation d'instituts de beauté, d'esthétique et spa, toutes ventes de produits dérivés de ces activités,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Sébastien WILD, demeurant 38 Rue Tardy - 89270 ARCY SUR CURE,

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL893128157

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à SENS le 6 juillet 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 8 juillet 2020, Dossier 2020 00018585 référence 8904P01 2020 N 00664 a été constituée une société d'exercice libéral à responsabilité limitée :

Objet : l'exercice en commun de la profession de vétérinaire.

Dénomination : AZ-VET

Siège social : ETIGNY (89510), 33 chemin des Cornicarts.

Durée : 99 ans.

Capital social : 2.000,00 €.

Cessions de parts : les cessions sont soumises à agrément.

Co-gérants : M. Alexandre DEHENRY demeurant à COURTOIS SUR YONNE (89100) 11 chemin des communes, né à PARIS (75016) le 8 novembre 1984 et M. Alexandre PROFICHET, demeurant à ETIGNY (89510) 33 chemin des Cornicarts né à TOURS (37000) le 19 juin 1987.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

AL893128161

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 juillet 2020, à Villeneuve la Guyard.

Dénomination : Méliewash.

Sigle : MW.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 23 route de misy, 89140 vinneuf.

Objet : Fabrication et vente de cosmétique.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 3000 euros

Cession d'actions et agrément : Cessible librement entre les actionnaires.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Amélie MINGOT 2 avenue de la gare 89340 Villeneuve la guyard.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL893128176

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: JMD Taxi. Forme: Société par action simplifiée unipersonnelle (SASU). Siège: 46 rue de la République 89100 Saint Clément. Objet: La société à pour objet tant en France qu'à l'Etranger: le transport de personnes. Durée: 99 ans Capital: 100 euros Président: Domece Jean-Marc demeurant 46 rue de la République à Saint Clément. Amissions aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du président de la société. Immatriculée au R.C.S de Sens.

AL893128180

